

# OCI

Edité par l'Organisation de Coopération Islamique

Janvier - Avril 2025

Numéro 57

# Journal



Mécanisme de coordination entre l'OCI,  
la Ligue Arabe et l'U.A pour soutenir la Palestine

# Non au déplacement





La cinquantième session du Conseil des ministres des  
Affaires étrangères  
Yaoundé - République du Cameroun  
29 et 30 août 2024

Son slogan : (Développer les infrastructures de transport  
et de communication dans le cadre de l'Organisation de  
Coopération Islamique)

Yaoundé, la capitale de la République du Cameroun, abrite de nombreuses industries manufacturières et de transformation, telles que des usines de bois et des presses à imprimer, et constitue également un marché pour l'une des régions agricoles les plus riches du pays.



## Conférence des donateurs pour le Sahel et le lac Tchad : Elan historique

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) représente une tribune et un point où se rencontrent ses Etats membres et où s'intègre l'image du don, de la coopération et de la cohésion. Tel fut effectivement le cas avec la Conférence des donateurs pour le soutien aux personnes déplacées et aux réfugiés dans la région du Sahel et du bassin du lac Tchad, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, sous l'égide du Royaume d'Arabie saoudite, le 26 octobre dernier, en application de la Résolution ICHAD-4/49, adoptée par la 49ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, événement qui constitue un symbole de générosité, de solidarité et de fraternité.

Ce n'est un secret pour personne que l'organisation de la Conférence des donateurs pour soutenir les déplacées et les réfugiés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad est le fruit de la collaboration et de la coordination entre l'OCI, le Centre d'aide humanitaire et de secours du Roi Salman (KSrelief), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR).

Je ne peux manquer de souligner du haut de cette tribune que le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, par son initiative remarquable et exceptionnelle, a tenu à accueillir cette conférence, voire à contribuer généreusement, à travers ses institutions, à la mobilisation des ressources nécessaires pour répondre aux besoins des réfugiés et des déplacées dans le Sahel et le bassin du lac Tchad.

Nous devons reconnaître que la Conférence des donateurs, accueillie par le Secrétariat général de l'OCI, est un signe de solidarité effective entre l'OCI et ses partenaires extérieurs qui ont été mobilisés pour apporter une réponse commune aux défis urgents liés à la crise aiguë des déplacés et des réfugiés dans une région gravement touchée par l'insécurité, le changement climatique et les troubles de toutes sortes. L'on sait que le monde islamique est l'une des régions les plus exposées aux catastrophes naturelles, aux crises humanitaires et aux guerres. Aussi est-il à la fois un devoir et un fardeau d'endiguer ces crises et ces catastrophes, dont les exigences ne peuvent toutefois être satisfaites sans la coopération et la solidarité des Etats membres de l'OCI. Dans ce contexte, l'événement phare du mois d'octobre dernier a marqué une étape importante dans la fourniture du soutien et de l'assistance.

La Conférence des donateurs s'est fixé un certain nombre d'objectifs qui se résument comme suit : la sensibilisation à la crise des réfugiés et des déplacés dans la région afin de mettre au point des stratégies permettant d'y remédier ; l'établissement de partenariats solides pour renforcer les méthodes de mise en réseau en vue de promouvoir des solutions à long terme aux problèmes de déplacement, de sécurité alimentaire et autres crises ; l'intensification de l'action diplomatique pour prévenir les crises dans la région, assurer une réponse efficace et atteindre des objectifs à long terme ; et, enfin, la mobilisation des ressources pour apporter une réponse humanitaire immédiate à plus de 11 millions de réfugiés et déplacés souffrant des conséquences des déplacements dans la région du Sahel et du bassin du lac Tchad.

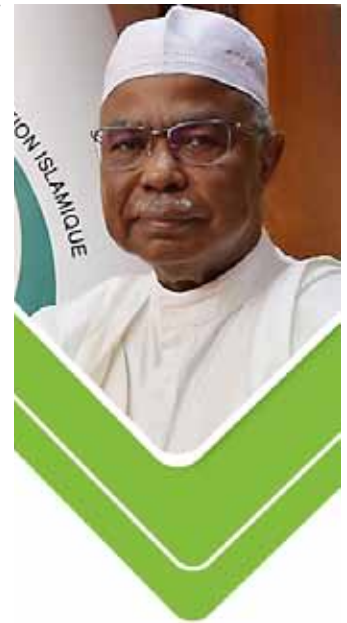
La Conférence vise à atteindre un certain nombre d'objectifs, dont les plus importants sont la sensibilisation à la crise des déplacés et des réfugiés dans la région du Sahel et du lac Tchad, et la mobilisation de ressources financières pour apporter une réponse humanitaire immédiate à cette crise et aux défis à venir dans cette partie importante du continent africain.

Suite au succès de la Conférence des donateurs pour le soutien aux réfugiés et aux déplacés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique et qui s'est caractérisée par une large participation et un succès sans précédent, je voudrais réitérer, à travers cette tribune, mes profonds remerciements et ma gratitude au Gardien des Deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et à S.A.R. le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz, Prince héritier et Premier ministre du Royaume d'Arabie saoudite.

Je tiens en même temps à saluer les efforts sincères déployés par le Royaume d'Arabie saoudite, concrétisés par son accueil chaleureux et son hospitalité habituels, qui ont abouti au grand succès et aux résultats remarquables de la Conférence, salués par tous les participants, qui ont été entourés des augustes soins tout au long de leur séjour dans le Royaume d'Arabie saoudite.

Il ne fait aucun doute que le don généreux fait par le Royaume d'Arabie saoudite pour soutenir les déplacés internes et les réfugiés dans les pays du Sahel et du bassin du lac Tchad représente une extension de sa politique ferme et constante, ainsi que de ses positions historiques en matière de promotion de la solidarité islamique et de l'action islamique conjointe, et de soutien aux populations des Etats membres de l'OCI touchées par les crises et les catastrophes humanitaires.

Nous sommes fiers que l'OCI, en coopération avec le Royaume d'Arabie saoudite et les agences et institutions des Nations unies, ait réussi à tendre une main secourable à sept Etats africains membres de l'OCI et à des millions de déplacés et de réfugiés qui récolteront les fruits des travaux de cette conférence importante et fructueuse.



**Hissein Brahim Taha**

Secrétaire Général de  
l'Organisation de Coopération  
Islamique

*L'on sait que le monde islamique est l'une des régions les plus exposées aux catastrophes naturelles, aux crises humanitaires et aux guerres*

Publié par  
L'Organisation de Coopération Islamique

Directeur du Département de  
l'Information  
Rédacteur en chef  
**Dr. Abdelhamid Salhi**

Editeur  
**Alhadji Idriss Annour**

Mise en page et conception  
**Mohammed Abdelqader Qalaba**

Conseil consultatif  
**Amb. Tareq Bakheet**  
**Hasan Basri Arsalan**

Révision  
**Teysir Arslan**

Adresse :  
Hay Rayan 1- Rabah Al-Lakhmi Street  
P.O. Box 178,  
Jeddah-21411, Arabie Saoudite  
Tél : 012 6515222 Fax : 012 6512288  
Telx. : 601366 Islamic SJ.  
Site Internet : [www.oic-oci.org](http://www.oic-oci.org)

Pour les commentaires,  
les demandes de renseignements

**E-mail : [journal@oic-oci.org](mailto:journal@oic-oci.org)**  
**Observateur permanent de l'OCI**  
**auprès de l'ONU - Bureau de New York**  
320 East - 51st Street  
New York 10022  
New York, États-Unis  
[www.oicun.org](http://www.oicun.org)  
[oic@un.int](mailto:oic@un.int)  
**OIC Permanent Observer**  
**to the UN Geneva Office**  
ICC-20, Route Pre-Bois - Case Postal 1818  
CH 1215, Geneve, Suisse  
[www.oic-un.org](http://www.oic-un.org)  
[oic@oic-un.org](mailto:oic@oic-un.org)

Les opinions exprimées par les rédacteurs/auteurs des articles publiés dans le Journal de l'OCI ne représentent pas nécessairement les visions de l'OCI, mais sont les vues personnelles des auteurs eux-mêmes. Cependant, l'OCI se réserve le droit/discrétion d'amender, réviser, éditer, supprimer ou d'examiner toute partie ou portion du texte partout où cela est jugé nécessaire.

## ORGANES DE L'OCI

### Comités permanents

Le Comité d'Al-Qods, Rabat;  
Le Comité Permanent pour l'Information et les Affaires Culturelles (COMIAC), Dakar (<https://www.comiac.gouv.sn>)  
Le Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale (COMCEC), Istanbul (<https://www.comcec.org>)  
Le Comité Permanent pour la Coopération Scientifique et Technologique (COMSTECH), Islamabad (<https://comstech.org>)

Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI (CPIDH), Jeddah (<https://comstech.org>)

### Les Organes Subsidiaires

Le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays Islamiques, Ankara (<https://www.sesric.org>)  
Centre de recherche sur l'histoire, l'art et la culture islamiques, Istanbul (<https://www.ircica.org>)  
Université islamique de technologie, Dhaka (<https://www.iutoic-dhaka.edu>)  
Centre islamique pour le développement du commerce, Casablanca (<https://icdt-cidc.org>)  
L'Académie internationale du Fiqh islamique, Jeddah (<https://ifa-aifi.org>)  
Le Fonds De Solidarité Islamique Et Son Waqf, Jeddah (<https://isf-fsi.org>)  
Conseil islamique de l'aviation civile, Tunis

### Les Institutions Spécialisées

La banque islamique de développement, Jeddah (<https://www.isdb.org>)  
L'organisation Du Monde Islamique Pour L'éducation, Les Sciences Et La Culture, Rabat (<https://icesco.org>)  
L'Union des Agences de Presse de l'OCI, Jeddah (<https://una-oic.org>)  
Union des Radios et Télévisions des pays de l'OCI, Jeddah (<https://osbu-oic.org>)  
Le Comité islamique du Croissant international, Benghazi (<https://ar.icic-oic.org>)  
L'Organisation islamique pour la Sécurité Alimentaire, Astana (<https://www.iofs.org.kz>)  
Centre du travail de l'OCI, Baku  
Le Comité Ministériel Permanent de la Coopération Scientifique et Technologique de l'OCI, Islamabad

L'Organisation de développement des femmes, Cairo (<https://www.wdo-odf.org/en/>)  
Centre de coopération et de coordination entre les services de police de l'Organisation de la coopération islamique, Istanbul

### Les Institutions Affiliées

La Chambre Islamique de Commerce, d'industrie et d'Agriculture, Karachi (<https://www.iccia.com>)

L'Organisation des capitales et villes islamiques, La Mecque (<https://www.oicc.org/>)

La Fédération sportive de la solidarité islamique Sports, Riyad (<https://issf.sa>)

L'Association islamique des armateurs, Jeddah

La Fédération mondiale des écoles arabo-islamiques internationales, Le Caire (<https://www.facebook.com/WFAIS.OIC.SCHOOLS>)

Le Forum pour la jeune coopération islamique, Istanbul (<https://www.icyforum.org>)

Union internationale des scouts musulmans, Jeddah (<https://msihs.org>)

Académie Islamique Des Sciences, Amman (<https://www.iasworld.org>)

Fédération des Consultants des Pays Islamiques, Istanbul (<https://thefcic.org>)

Conseil général pour les banques et les institutions financières islamiques, Manama (<https://www.cibafi.org>)

Fédération des Entrepreneurs des pays islamiques, Ryad

Groupe de réaction aux urgences informatiques à l'OCI, Cyberjaya (<https://www.oic-cert.org/en/>)

L'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques, Istanbul (<https://www.smiic.org/en/>)

L'Union Immobilière dans les État Islamiques, Djibouti

Forum des Autorités de Régulation de l'Audiovisuel des Etats membres de l'OCI, Ankara (<https://www.oic-ibraf.org>)

L'Université Islamique Internationale Malaisie, Kuala Lumpur (<https://www.iium.edu.my/v2>)

Association des Autorités Fiscales des Pays Islamiques, Khartoum

Forum mondial pour la modération à l'OCI, Amman (<https://www.wasatyae.net/ar/node/3>)

Forum de la Presse de l'OCI, Türkiye

Université Roi Fayçal du Tchad, Ndjamena (<https://urft.net>)

Forum islamique des instances d'accréditation du HALAL, Royaume d'Arabie Saoudite

### Universités islamiques

Université Islamique Au Niger, Niamey (<https://universite-say.com>)

Université Islamique en Ouganda, Mbale (<https://www.iuiu.ac.ug>)



# TABLE DES MATIÈRES

## Dossier de la Palestine

4 Le Sommet de Riyad souligne la nécessité de mettre fin à l'agression israélienne contre la Palestine et le Liban

6 Position commune arabo-islamique : Refus du déplacement des Palestiniens

8 Mécanisme de coordination entre l'OCI, la Ligue des États arabes et l'UA pour soutenir la Palestine

10 Le Secrétaire général met en garde contre toute atteinte à l'UNRWA

## L'Observatoire

12 Israël adopte une politique délibérée visant à faire de Gaza un enfer invivable

13 Punition collective : Israël soumet Gaza à la destruction, à la famine et au déplacement forcé

## Sous le microscope

18 L'OCI organise une conférence des donateurs pour soutenir les déplacées et les réfugiés au Sahel et au lac Tchad

## Nouvelles de l'OCI

26 La coopération entre l'OCI et l'ONU par résolution de l'Assemblée générale

## Afghanistan

24 L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan tient des consultations au Pakistan

## Elections

28 Des délégations de l'OCI observent les élections dans cinq Etats membres

## Affaires culturelles

30 L'OCI participe à deux conférences sur la langue arabe à Dubaï et N'Djamena

## Affaires sociales

35 Mémoire d'entente entre l'OCI et le Bureau du Département américain des Affaires étrangères pour les affaires mondiales de la femme

## Affaires économiques

40 Le Secrétaire général du COMCEC appelle à une coopération agricole accrue entre les Etats membres de l'OCI

## Organes

54 2ème Réunion de coordination des universités islamiques à Kuala Lumpur en association avec l'OCI



**11** Condamnation de l'occupation de territoires syriens par Israël



**14** L'Observatoire : 36.000 étudiants privés d'éducation



**20** Un bâton lumineux terrorise les Palestiniens



**29** 10ème édition du Voyage vers les Emotions Photo envoyée par WhatsApp



**33** Le patrimoine sacré de l'Ouzbékistan



## Le Sommet de Riyad souligne la nécessité de mettre fin à l'agression israélienne contre la Palestine et le Liban



Le Sommet extraordinaire arabe et islamique s'est tenu à Riyad le 11 novembre 2024 sous la présidence de Son Altesse Royale le Prince héritier et Premier ministre du Royaume d'Arabie saoudite, le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz Al Saoud, avec la participation des Dirigeants, des Chefs de gouvernement et des Chefs de délégation des États membres de l'OCI et de la Ligue Arabe. Dans l'allocution qu'il a prononcée au Sommet, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a exprimé ses sincères remerciements et sa gratitude au Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et à Son Altesse Royale le Prince Mohammed bin Salman, Prince héritier et Premier ministre, pour leur invitation à ce Sommet extraordinaire dont ils ont accueilli les travaux, ce qui confirme l'intérêt et le soutien qu'ils portent à la cause de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif.

Le Secrétaire général a souligné que ce Sommet intervient à la lumière des crimes continus commis par l'occupation israélienne en Palestine et au Liban, de l'agression militaire brutale et du génocide, de sa remise en cause de l'existence et du rôle de l'UNRWA et de la question des réfugiés palestiniens, ainsi que de ses tentatives de déplacer le peuple palestinien et d'entraîner la région dans une guerre globale, en violation fla-

grante du droit international et des résolutions pertinentes des Nations unies.

Hissein Brahim Taha a également appelé à la mise en œuvre de la résolution 2735 du Conseil de sécurité sur un cessez-le-feu, un accès humanitaire adéquat et durable à l'ensemble de la bande de Gaza, le retrait des forces d'occupation israéliennes, et la possibilité pour le gouvernement palestinien d'assumer ses responsabilités dans la bande de Gaza.

Le Secrétaire général a salué les efforts du Comité ministériel conjoint arabo-islamique sur la question de la Palestine, soulignant la nécessité qu'il poursuive ses efforts sur la scène internationale en vue de mettre fin à l'agression en cours et à l'occupation et à la colonisation israéliennes illégales, de fournir une protection internationale au peuple palestinien, d'étendre la reconnaissance de l'État de Palestine et de son droit à devenir membre à part entière des Nations unies, et de mettre en œuvre la solution à deux États conduisant à la création d'un État de Palestine indépendant sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies, en particulier la récente résolution de l'Assemblée générale sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe.

Dans son discours, Hissein Brahim Taha a également souligné la nécessité de préserver l'unité, la sécurité et la stabilité du Liban ainsi que la souveraineté de l'État libanais sur son territoire et ses frontières internationalement reconnues, appelant à un cessez-le-feu immédiat et global et à une stabilité durable au Liban à travers la mise en œuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité, y compris la Résolution 1701.

D'autre part, M. Hissein Taha a participé le 10 novembre 2024, à la réunion ministérielle préparatoire au Sommet, qui s'est tenue sous la présidence de Son Altesse le Prince Faysal bin Farhan, ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, dans la capitale saoudienne Riyad. Dans son discours, le Secrétaire général a souligné l'importance que revêt la convocation de ce Sommet compte tenu de la persistance et de l'aggravation des graves défis et tragédies qui affectent le territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza, ainsi que les territoires libanais en raison de la poursuite des crimes d'agression, du blocus, de la colonisation, de la destruction et des déplacements causés par l'occupation israélienne, en violation flagrante du droit international et des résolutions des Nations unies, et au mépris des valeurs et des principes humanitaires.



## Les dirigeants des Etats membres de l'OCI mettent en garde contre l'expansion de l'agression israélienne

Le Sommet conjoint arabe et islamique, qui s'est réuni dans la capitale saoudienne Riyad, a réaffirmé les résolutions adoptées par le premier Sommet conjoint extraordinaire tenu en novembre de l'année dernière, et a renouvelé son opposition à l'agression israélienne barbare contre la bande de Gaza et le Liban. A cet égard, il a appelé à mettre un terme aux conséquences humanitaires catastrophiques de cette agression sur les civils, les enfants, les femmes, les personnes âgées et les civils non armés.

Dans ses résolutions, le Sommet a mis en garde contre la gravité de l'escalade dans la région et ses conséquences régionales et internationales, l'extension de l'agression contre la bande de Gaza et son expansion pour inclure la République Libanaise, ainsi que la violation de la souveraineté de la République d'Irak, de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran, sans mesures décisives de la part des Nations Unies et en l'absence de la légitimité internationale. Le Sommet a également insisté sur la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations unies, y compris la Résolution A/RES/ES-10/22 du 10 décembre 2023 sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et hu-

manitaires, et des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Il a souligné la nécessité pour le Conseil de sécurité d'adopter une résolution contraignante, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations unies, pour contraindre Israël, la puissance occupante, à cesser le feu dans la bande de Gaza, à fournir immédiatement une aide humanitaire adéquate à toutes les zones de la bande, et à mettre en œuvre les résolutions du Conseil appelant à prendre des mesures urgentes pour permettre l'acheminement immédiat de l'aide humanitaire. Le Sommet a souligné également les résolutions affirmant le droit du peuple palestinien à exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et le droit au retour des réfugiés, de même que les résolutions affirmant la responsabilité permanente des Nations unies envers la cause palestinienne jusqu'à ce qu'elle soit résolue dans tous ses aspects.

Le Sommet a également affirmé son soutien aux efforts considérables et appréciés déployés par la République arabe d'Égypte et l'État du Qatar, en coopération avec les États-Unis d'Amérique, pour parvenir à un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Gaza et à la libération des otages et des

prisonniers. A cet égard, il a tenu Israël responsable de l'échec de ces efforts du fait qu'Israël, la puissance occupante, est revenu sur les accords conclus par les négociateurs. Les résolutions du Sommet ont appelé la communauté internationale à mettre en œuvre l'intégralité de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice daté du 19 juillet 2024 en vue de mettre fin au plus vite à l'occupation israélienne, d'en éliminer les effets et de verser des compensations pour les dommages subis. Les résolutions condamnent le crime de disparition forcée commis au cours de l'agression par les forces d'occupation israéliennes contre des milliers de citoyens palestiniens dans la bande de Gaza et dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, dont des enfants, des femmes et des personnes âgées, ainsi que les abus, la répression, la torture et les traitements dégradants auxquels ils sont soumis. Dans cette veine, le Sommet appelle les États membres de l'ONU à œuvrer à tous les niveaux pour élucider le sort des personnes enlevées, à œuvrer pour leur libération immédiate, à assurer leur protection et à exiger une enquête indépendante et transparente sur ce crime, y compris sur l'exécution de certaines d'entre elles.

## Position commune arabo-islamique : Refus du déplacement des Palestiniens



Le Sommet conjoint arabe et islamique a fermement condamné l'agression israélienne contre le Liban et la violation de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Il a appelé à un cessez-le-feu immédiat et à la pleine mise en œuvre de la Résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Il a également rejeté dans ses résolutions le déplacement forcé des citoyens palestiniens à l'intérieur ou à l'extérieur de leur terre, acte qu'il considère comme un crime de guerre et une violation flagrante du droit international à laquelle nous nous opposerons collectivement.

Le Sommet a également dénoncé la politique israélienne de punition collective et l'utilisation du blocage et de la famine comme armes contre les civils de la bande de Gaza. Il a appelé la communauté internationale à prendre des mesures pratiques immédiates pour mettre fin à la catastrophe humanitaire causée par l'agression, en obligeant notamment Israël à se retirer complètement de la bande de Gaza, à ouvrir tous les points de passage entre Israël et la bande de Gaza et à lever toutes les restrictions et tous les obstacles à un accès humanitaire sûr, rapide et inconditionnel à la bande de Gaza, en application de ses obli-

gations en tant que puissance d'occupation. Les résolutions réclament le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes du point de passage de Rafah et de l'axe de Salaheddin (Philadelphie), le retour de l'Autorité nationale palestinienne à la gestion du point de passage de Rafah et la reprise de l'Accord de 2005 sur les déplacements et l'accès, afin de permettre aux organisations humanitaires d'opérer de façon régulière et de rétablir l'acheminement de l'aide de manière sûre et efficace. Les résolutions soulignent, en outre, la nécessité de déployer des efforts concertés afin de mettre en œuvre les conclusions de la conférence sur la réponse humanitaire d'urgence à Gaza, accueillie le 11 juin 2024 par le Royaume hachémite de Jordanie et organisée conjointement avec la République arabe d'Égypte et les Nations unies, et de mobiliser le soutien nécessaire à la Conférence humanitaire prévue au Caire le 2 décembre 2024.

Le Sommet a appelé la communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour contraindre Israël à respecter le droit international, à dénoncer la pratique du deux poids deux mesures dans l'application du droit international, du droit international humanitaire et de la Charte des Nations

unies, tout en avertissant que la pratique du deux poids deux mesures porte gravement atteinte à la crédibilité des États qui soutiennent Israël. Il a également salué la Résolution A/RES/ES-10/24 adoptée par l'Assemblée générale le 18 septembre dernier, qui fait siennes les conclusions de l'avis juridique de la Cour internationale de justice sur l'illégalité de l'occupation israélienne.

Les résolutions ont appelé tous les pays du monde, leurs organes législatifs et toutes les institutions et organisations internationales à respecter les résolutions du droit international concernant la ville d'Al-Qods (Jérusalem-Est) et son statut juridique et historique, en tant que partie intégrante du territoire palestinien occupé en 1967, à condamner fermement les mesures d'agression israéliennes visant les lieux saints islamiques et chrétiens de la ville d'Al-Qods et modifiant son identité arabe, islamique et chrétienne. Elles exhortent, en outre, la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il y mette fin, tout en mettant en garde contre la poursuite des attaques sur la mosquée bénie d'Al-Aqsa, notamment en portant atteinte à la liberté de culte dans cette mosquée.



## Le monde islamique condamne l'interdiction faite à l'UNRWA d'opérer en Palestine

Le Sommet de Riyad a appelé tous les États à interdire l'exportation d'armes et de munitions vers Israël ; il a exhorté les États à se joindre à l'initiative proposée par la République de Turquie et le Groupe central composé de 18 États, qui a été signée par 52 États, ainsi que par l'Organisation de la coopération islamique et par la Ligue des États arabes. Il a envoyé, à cet égard, une lettre collective au Conseil de sécurité des Nations unies, au Président de l'Assemblée générale des Nations unies et au Secrétaire général des Nations unies, leur demandant de faire cesser toute fourniture d'armes à Israël, et a invité tous les États à signer ladite lettre.

Le Sommet a condamné l'approbation et l'adoption continues par la Knesset israélienne de lois racistes et illégales, notamment la loi visant à retirer l'immunité accordée aux employés de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), à l'empêcher de travailler dans le territoire palestinien occupé et à rompre les relations avec lui, sans compter la décision de rejeter la création d'un État palestinien. Il a affirmé que ces lois et résolutions sont tout aussi illégales que nulles et non avenues, et a demandé aux États membres des Nations unies d'imposer des sanctions à Israël, la puissance occupante, pour l'obliger à respecter le droit international et les résolutions de la légalité internationale,

les appelant dans ce contexte à apporter un soutien politique et financier efficace à l'UNRWA.

Dans ses résolutions, le Sommet a exhorté la Cour pénale internationale (CPI) à délivrer rapidement des mandats d'arrêt à l'encontre de responsables civils et militaires israéliens pour les crimes qu'ils ont commis - relevant de la compétence de la Cour - à l'encontre du peuple palestinien.

Les résolutions appellent le Conseil de sécurité et la communauté internationale à prendre les décisions nécessaires, y compris l'imposition de sanctions, en vue de mettre un terme aux mesures d'escalade illégales prises par Israël en Cisjordanie occupée, qui compromettent la solution des deux États et réduisent à néant toutes les chances de parvenir à une paix juste et globale dans la région ; de criminaliser ces politiques colonialistes ; et de condamner les politiques colonialistes menées par la puissance occupante visant à annexer par la force toute partie du territoire palestinien occupé et d'étendre ainsi la colonisation illégale au moyen de colonies de peuplement.

Le Sommet a également appelé au boycott des produits provenant des colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé ainsi que des entreprises qui y sont installées et qui figurent dans la base de données publiée le 30 juin 2023 par le Conseil

des droits de l'homme. Il a également appelé à l'établissement de listes de la honte comprenant les noms de ces entreprises, car elles alimentent l'occupation et en favorisent la perpétuation. Il a également demandé à tous les pays du monde, y compris les États membres, d'interdire l'entrée sur leurs territoires des colons présents dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, à quelque fin que ce soit, et de mettre en place des mécanismes et des mesures spéciales pour contrôler leurs documents d'identité afin de vérifier leur lieu de résidence, en coopération avec l'État de Palestine, étant considérés comme parties prenantes dans les actes terroristes hostiles, et ce, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies.

Le Sommet a demandé aux Secrétariats généraux de l'OCI et de la Ligue des États arabes, en coopération avec l'État de Palestine, d'établir une liste des noms de ces groupes et de la diffuser aux États membres, et a appelé les acteurs internationaux à lancer un plan spécifique, assorti d'étapes et d'un calendrier, sous l'égide de la communauté internationale, pour mettre fin à l'occupation et établir un État palestinien indépendant et souverain sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est occupée pour capitale.

## Mécanisme de coordination entre l'OCI, la Ligue des États arabes et l'UA pour soutenir la Palestine



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et l'Ambassadeur M. Nader Fath El-Alim, représentant le Président de la Commission de l'Union africaine, ont participé à la signature du Mécanisme conjoint de coordination entre les trois organisations sur le soutien à la cause palestinienne, en marge du Sommet extraordinaire arabe et islamique tenu à Riyad.

La participation du Secrétaire général M. Hissein Brahim Taha s'est faite sous le patronage de S.A. le Prince Fayçal bin Farhan, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, et en présence d'un certain nombre de ministres des Affaires étrangères des États membres. Cette démarche témoigne de l'engagement commun à renforcer la coopération, la coordination et le partenariat entre les trois organisations, en vertu de leurs documents fondateurs et de leurs résolutions sur la Palestine, ainsi que des valeurs communes qu'elles partagent en matière de justice, de paix, de lutte contre le colonialisme, l'oppression et la discrimination raciale.

Le mécanisme porte notamment sur le renforcement des efforts conjoints aux niveaux

politique, juridique, humanitaire, médiatique et culturel pour soutenir les droits du peuple palestinien, qui fait face tout à la fois à l'agression brutale, au génocide, au déplacement forcé et à la destruction systématique de la part des forces d'occupation israéliennes. Dans le cadre de ce mécanisme conjoint, les trois organisations comptent coordonner leurs positions et leurs mouvements dans les forums internationaux, faciliter l'échange régulier de points de vue et organiser des événements, des réunions et des ateliers conjoints en faveur de la Palestine.

Par la suite, le Mécanisme conjoint de coordination entre l'OCI, la Ligue des États arabes et l'UA pour soutenir la cause palestinienne a tenu sa première réunion avec la participation de délégations dirigées par les trois organisations, dont l'ambassadeur Samir Bakr, Secrétaire général adjoint pour les Affaires de la Palestine et d'Al-Qods, l'ambassadeur Said Abu Ali, Secrétaire général adjoint pour la Palestine et les territoires arabes occupés à la Ligue des États arabes, et l'ambassadeur Nader Fath Al-Alim, chef de la délégation permanente de l'UA auprès de la Ligue des États arabes.

La réunion a examiné le projet de Plan d'action exécutif pour les activités du Mécanisme tripartite pour l'année en cours

dans les domaines politique, économique, humanitaire, culturel et médiatique. Les activités et événements inclus dans ce programme annuel ont été approuvés dans tous les domaines concernés.

Les trois organisations ont affirmé la mobilisation des efforts et la coordination des positions arabes, islamiques et africaines sur la scène internationale à l'égard de la question palestinienne, ainsi que la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités et d'événements conjoints visant à renforcer le soutien et la solidarité avec la Palestine et la lutte juste de son peuple dans tous les forums et domaines, tant au niveau officiel qu'au niveau populaire, dans l'ensemble des États membres des trois organisations.

Les résolutions du Sommet ont appelé à fournir toutes les formes de soutien politique et diplomatique et de protection internationale au peuple palestinien et à l'État de Palestine, afin de réaliser l'unité nationale palestinienne, d'assumer effectivement ses responsabilités sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza, et de l'unifier avec la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Les résolutions ont également appelé à soutenir l'État de Palestine sur le plan économique.

## Hissein Taha participe à la “Ministérielle d’aide humanitaire” pour Gaza



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a pris part à la Conférence ministérielle sur l'assistance humanitaire à la bande de Gaza, sous le patronage de S.E. le Président Abdel Fattah Al-Sisi, organisée par la République arabe d'Égypte en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies au Caire le 2 décembre sur le thème “Un an après la catastrophe humanitaire à Gaza : Besoins urgents et solutions durables”. Dans son discours à la conférence, le Secrétaire général de l'OCI a souligné l'importance que revêt le renforcement de la solidarité et du soutien de la communauté internationale face à l'aggravation des défis humanitaires dans la bande de Gaza. Par ailleurs, il a réitéré l'appel de l'OCI en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, permanent et global dans la

bande de Gaza et de la fin de toutes les violations israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Al-Qods Al-Charif. Le Secrétaire général a salué l'assistance humanitaire fournie au peuple palestinien par les pays et les organisations, soulignant la détermination de l'OCI et de ses institutions à demeurer un partenaire actif de tous les efforts déployés en vue d'alléger les souffrances humanitaires du peuple palestinien et de renforcer sa résistance. Il a appelé la communauté internationale à mettre fin à l'agression israélienne en cours, à cesser la colonisation et l'occupation des terres palestiniennes et à œuvrer à la création d'un Etat palestinien indépendant sur les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale.

Sur un autre registre, l'Organisation de la

coopération islamique (OCI) s'est félicitée de l'adoption à une écrasante majorité par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution affirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, considérant qu'il s'agit là d'un consensus mondial pour rejeter l'occupation coloniale israélienne illégale dans les territoires palestiniens. L'OCI a réitéré son appel à tous les pays qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire et à soutenir sa pleine adhésion aux Nations unies, mais aussi à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale relative à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur l'illégalité de l'occupation israélienne et la nécessité d'y mettre un terme.

## L'OCI participe à «la Coalition internationale pour la mise en œuvre de la solution à deux États»

L'Ambassadeur Samir Bakr, Secrétaire général adjoint pour les affaires de la Palestine et d'Al-Qods, a participé, à la tête d'une délégation du Secrétariat général de l'OCI, à la 2ème réunion de la «Coalition internationale pour la mise en œuvre de la solution à deux États», qui s'est tenue au niveau des hauts fonctionnaires dans la capitale belge, Bruxelles, le 28 novembre 2024.

La participation de l'OCI à cette réunion s'inscrit dans le cadre de son ferme engagement à soutenir les efforts internationaux visant à mettre fin à l'occupation, à l'agression et à la colonisation israéliennes illégales dans les territoires palestiniens oc-

cupés. A cet égard, l'Ambassadeur Samir Bakr a réaffirmé le soutien total de l'OCI aux efforts internationaux visant à trouver une solution permanente, juste et globale à la question palestinienne fondée sur les règles du droit international, les résolutions pertinentes de la légitimité internationale et l'initiative arabe de paix. Il a également souligné l'importance de cette coalition dans le renforcement de la coopération et de l'action conjointe entre tous les acteurs internationaux pour mettre en œuvre leurs engagements et prendre des mesures concrètes à même de contribuer à l'arrêt de l'agression contre Gaza, à l'acheminement

de l'aide humanitaire et à la mise en œuvre de la solution à deux États.

A rappeler que le Secrétariat général a participé à la première réunion de la «Coalition internationale pour la mise en œuvre de la solution à deux États», qui s'est tenue au niveau des hauts fonctionnaires les 30 et 31 octobre 2024 à Riyad, en Arabie saoudite, avec la participation de délégations de 94 pays et d'organisations internationales. L'OCI était représentée par l'Ambassadeur Samir Bakr, à la tête d'une délégation du Secrétariat général, pour affirmer son soutien à cette Coalition internationale pour la mise en œuvre de la solution à deux États.

## Le Secrétaire général met en garde contre toute atteinte à l'UNRWA

**ISRAELI CAMPAIGN AGAINST UNRWA**

**01 MEDIA MISINFORMATION**

The Israeli occupation forces launched a misleading media campaign against the United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees (UNRWA), bombed its schools and warehouses in the Gaza Strip, demolished its office in Tulkarm, confiscated its land in occupied Jerusalem, and lifted its immunity, without providing a single piece of evidence for its allegations.

**02 UNILATERAL POLICY**

Israel, the occupying power, has been working through a high-handed, unilateral and hasty policy to waste the opportunity for the international community to respond to its allegations, in order to tighten the noose on the Palestinians, kill them and starve them in the Gaza Strip.

**03 COLLECTIVE PUNISHMENT**

Israel, the occupying power, has deliberately punished UNRWA inside Palestine with the same collective punishment it imposes on civilians in the Gaza Strip, issuing its collective judgment against UNRWA in a manner that it commits war crimes against civilians in Gaza.

**04 STRIKE THE PALESTINIAN PRESENCE**

Israel, the occupying power, seeks to cancel the right of return of Palestinian refugees by attempting to undermine UNRWA's work and ignoring the agency's General Assembly mandate towards Palestinian refugees.

**OIC MEDIA OBSERVATORY ON ISRAELI CRIMES AGAINST PALESTINIANS**

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a mis en garde sur la gravité des tentatives d'Israël, puissance occupante, visant à enrayer l'existence et le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en violation des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte de l'ONU et des résolutions onusiennes en la matière.

C'est ainsi que le Secrétaire général s'est exprimé dans les lettres qu'il a adressées aux ministres des Affaires étrangères des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, au Secrétaire général de l'ONU, aux présidents en exercice du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU. Dans ces lettres, il a souligné l'importance du rôle vital joué par l'UNRWA dans la fourniture de services de base aux réfugiés palestiniens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et surtout dans la bande de Gaza, compte tenu des conditions tragiques auxquelles ils doivent faire face. Le Secrétaire général a également appelé

à faire pression sur Israël, la puissance occupante, pour qu'il mette fin à ses actions illégales à l'encontre de l'UNRWA.

En parallèle, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a condamné avec la plus grande fermeté le vote par la Knesset d'Israël, la puissance occupante, d'un projet de loi invalide qui interdit le rôle de l'UNRWA dans Jérusalem-Est occupée et annule les privilèges et immunités qui lui ont été accordés en vertu des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, considérant que cette démarche s'inscrit dans ses tentatives de liquider la question des réfugiés palestiniens et leur droit inhérent au retour, et ce en violation flagrante du droit international, de la Charte de l'ONU et de ses résolutions pertinentes.

A cet égard, l'Organisation a mis en garde contre les répercussions de ces mesures israéliennes relatives au rôle de l'UNRWA dans la fourniture de services de base aux réfugiés palestiniens, soulignant que le fait que l'occupation israélienne continue de cibler les installations de l'Office, ses employés et les milliers de personnes déplacées

dans ses écoles ne modifie en rien le statut juridique de l'UNRWA, qui est investi d'un mandat international fondé sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans ce contexte, l'OCI a appelé la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies, à assumer ses responsabilités pour protéger l'UNRWA et son rôle vital dans la fourniture de services de base à des millions de réfugiés palestiniens et la garantie de leurs droits, jusqu'à ce qu'une solution juste et concertée soit trouvée conformément aux résolutions onusiennes pertinentes.

D'autre part, l'OCI s'est félicitée de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU «demandant un avis consultatif à la Cour internationale de justice sur les obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités des Nations unies, des autres organisations internationales et des États tiers», saluant les efforts du Royaume de Norvège et de tous les pays qui ont coparrainé et soutenu le projet de résolution.



## L'OCI condamne l'occupation de territoires syriens par Israël

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a condamné la poursuite et l'escalade de l'agression israélienne brutale contre les territoires syriens à travers le ciblage militaire direct de l'infrastructure, l'expansion de l'occupation illégale de la zone tampon dans les hauteurs du Golan et l'occupation du Mont Hermon et des parties du gouvernorat de Quneitra, dont des villages et des communes, considérant qu'il s'agit là d'une grave violation du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Le Secrétariat général de l'OCI a souligné la nécessité de respecter l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et de préserver sa sécurité et sa stabilité.

Le Secrétariat général de l'OCI a, en outre, réaffirmé son soutien au peuple syrien et son respect pour ses choix politiques, appelant tous les partis politiques à faire preuve de responsabilité, à privilégier les intérêts supérieurs du peuple syrien, à préserver les biens et les vies, et à œuvrer à l'achèvement du processus de transition politique de manière pacifique et sûre, afin que la République arabe syrienne retrouve ses institutions, son intégrité territoriale, son rôle et son statut

dans le concert des nations.

Dans l'intervalle, les habitants du gouvernorat de Quneitra, en République arabe syrienne, ont lancé un appel urgent pour endiguer les déplacements forcés et les violations commises par les autorités d'occupation israéliennes dans le gouvernorat de Quneitra. Dans leur appel urgent, les habitants du gouvernorat ont demandé la protection contre la recrudescence des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes, qui se traduisent par des violations flagrantes des droits de l'homme et du droit international.

Les autorités d'occupation ont pris le contrôle de plusieurs villages et communes de Quneitra, notamment Suwaysa et Dawiya, en violation flagrante des résolutions des Nations Unies qui garantissent la souveraineté de la Syrie et l'inviolabilité de son territoire.

Cette escalade a atteint un point critique lorsque des manifestations pacifiques contre l'occupation ont été accueillies par des tirs à balles réelles, blessant gravement quatre civils syriens, dont des enfants, qui ont été transférés à l'hôpital de Quneitra. Il s'agit, en l'occurrence, d'Abderrahman Khaled al-

Naqal, touché aux deux jambes, d'Ahmad Younes Shteivi, 13 ans, touché au dos et à la poitrine, d'Alaa Jassim al-Awad, touché à la cheville droite, et d'al-Muatassim Billah Adel al-Ali, touché au côté droit. Les habitants de Quneitra ont souligné que ces crimes violent les conventions internationales, notamment les conventions de Genève, qui criminalisent le ciblage des civils et les déplacements forcés.

Les habitants de Quneitra ont exhorté la communauté internationale à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à ces violations. Ils ont demandé un certain nombre de mesures, notamment la formation d'une commission d'enquête internationale et l'envoi d'une mission à Quneitra pour enquêter sur les violations commises par les forces d'occupation israéliennes ; une condamnation internationale immédiate ; une déclaration claire et directe condamnant les pratiques israéliennes à Quneitra, y compris une demande de cessation de l'agression ; un soutien aux efforts humanitaires et la fourniture d'une aide humanitaire urgente à la population touchée de Quneitra.



# Israël adopte une politique délibérée visant à faire de Gaza un enfer invivable

Les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi une politique d'escalade cumulative du 7 octobre 2023 jusqu'à la rédaction de ce rapport fin décembre 2024, politique visant à faire de la bande de Gaza un enfer à travers la destruction des infrastructures et des centres de services, l'entrave à l'entrée de l'aide, le bombardement des boulangeries, la mise hors service et l'évacuation des hôpitaux, entre autres crimes de guerre, si bien que ces crimes ont abouti à la concentration de près de deux millions de personnes, dont la plupart sont des personnes déplacées, dans une zone très étroite, devenue par là même une zone répulsive qui pousse ses habitants à la migration volontaire.

L'Observatoire des médias de l'Organisation de la coopération islamique pour les crimes israéliens contre les Palestiniens a enregistré 4046 martyrs au cours de cette période, en plus de 16676 blessés, auxquels s'ajoute le bombardement par les forces d'occupation de 22 écoles abritant des personnes déplacées dans la bande de Gaza, provoquant

ainsi 326 massacres au cours de ces trois derniers mois.

Les forces d'occupation ont, en outre, tué 203 journalistes au cours de leur assaut sur la bande de Gaza ; quant au nombre de crimes et de violations commis par les forces d'occupation dans les territoires palestiniens au cours des 90 derniers jours, il s'est élevé à 27.933 crimes.

Au cours de la période susmentionnée, l'hôpital Kamal Adwan, dans le nord de la bande de Gaza, a été le théâtre de crimes israéliens successifs qui se sont conclus par l'ordre d'évacuation donné par les forces d'occupation après qu'elles eurent coupé le courant et placé des robots explosifs près de l'hôpital pour faire sauter les immeubles d'habitation situés à proximité. Quant à l'hôpital, il a été la cible de tirs au début du mois de décembre 2024, période au cours de laquelle l'hôpital Al-Awda a été lui aussi pris pour cible.

Au cours de la période couverte par l'Observatoire, les forces d'occupation ont, à plusieurs reprises, bombardé et pris

d'assaut l'hôpital Kamal Adwan, forçant son personnel à l'abandonner, y compris les médecins indonésiens, et arrêtant le directeur de l'hôpital, le Dr Hussam Abu Safiya. Les forces d'occupation ont encerclé l'hôpital indonésien et démoli son mur extérieur, alors que l'hôpital Al-Awda dans le camp de Jabaliya subissait des tirs d'artillerie répétés, si bien que tous les hôpitaux du nord de la bande de Gaza (Jabaliya, Beit Lahia et Beit Hanoun) ont été mis hors service, en plus de l'hôpital baptiste qui a été bombardé à plusieurs reprises. L'armée d'occupation a également bombardé les environs de l'hôpital des Martyrs d'Al-Aqsa à Deir al-Balah.

Ces attaques ont eu lieu à un moment où 12.000 blessés avaient besoin de se déplacer pour recevoir des soins urgents, où 10.000 patients atteints de cancer risquaient de mourir, où 3.000 patients souffrant de diverses maladies chroniques étaient privés de traitement, et où plus d'un million et demi de personnes souffraient de maladies infectieuses en raison des sévères conditions de déplacement.



# Punition collective :

## Israël soumet Gaza à la destruction, à la famine et au déplacement forcé

La période de 90 jours entre octobre et décembre 2024 a été marquée par une opération de déplacement forcé menée par les forces d'occupation spécifiquement à l'encontre des résidents restants du nord de la bande de Gaza, en particulier du camp de Jabalia. L'Observatoire a constaté que les forces d'occupation israéliennes ont isolé 400.000 Palestiniens vivant dans la zone Nord de la bande de Gaza, tout en empêchant l'entrée de l'aide humanitaire, reprenant ainsi la politique israélienne de famine, selon les constatations de l'Observatoire. Les forces d'occupation ont donné des dizaines d'ordres visant à déplacer de force les Palestiniens, en particulier dans le nord de la bande de Gaza. L'occupation israélienne a interdit les équipes de défense civile d'intervenir dans le nord de la bande de Gaza, et il devenait évident que les mesures israéliennes visaient à déplacer de force les habitants vers les zones situées au centre de la bande de Gaza. Dans son rapport, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) indique que 80.000 maisons ont été détruites

dans la bande de Gaza, et qu'il faudra 80 ans pour les reconstruire, quant à son économie, il lui faudra 350 ans pour revenir à la situation précaire qui était la sienne avant l'agression israélienne. Outre les bombardements israéliens directs depuis l'air, la terre et la mer, les soldats israéliens ont également procédé dans le nord de la bande de Gaza à la démolition de bâtiments résidentiels qui ont échappé aux bombardements. Se fondant sur les aveux même des Israéliens, le journal israélien Haaretz a cité les témoignages de soldats d'occupation qui ont révélé avoir commis des crimes de guerre dans la bande de Gaza en tuant des civils. Les médias hébreux ont également admis que les forces d'occupation ont détruit plus de 70% des bâtiments du camp de Jabalia. Le ciblage des écoles vise, quant à lui, à terroriser les personnes qui s'y sont réfugiées afin de les déplacer de force. A noter également qu'Israël, la puissance occupante, a émis 66 ordres de déplacement forcé couvrant 87% de Gaza, dont 150 quartiers, selon le Bureau de coordination des affaires

humanitaires de l'ONU, qui a confirmé que 80% de la bande font encore l'objet de ces ordonnances. Par ailleurs, la municipalité de Beit Lahia a été déclarée zone sinistrée. L'Observatoire a également documenté l'inondation par les eaux de pluie des tentes des personnes déplacées et l'incapacité de la défense civile à fournir une assistance en raison du manque de carburant. A ces événements s'ajoutent de nombreux autres désastres humanitaires subis par les Palestiniens dans la bande de Gaza, dont la crise du froid. La situation alimentaire n'a cessé de s'aggraver jusqu'à frôler la famine en raison de la tyrannie des forces d'occupation et de leur refus d'autoriser l'entrée de l'aide, en particulier dans le nord de la bande de Gaza. L'Observatoire de l'OCHA a noté que l'aggravation de la situation alimentaire dans la bande de Gaza s'est accumulée pour de nombreuses raisons dont Israël est responsable, notamment : empêcher l'entrée de l'aide humanitaire.



## 360.000 élèves de Gaza privés d'éducation pendant deux ans

L'Observatoire des médias de l'OCI sur les crimes israéliens contre les Palestiniens a enregistré un certain nombre de crimes de différentes catégories, dont le plus marquant est sans doute le stratagème israélien contre l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA). Israël, la puissance occupante, a déplacé sa guerre déclarée contre l'UNRWA de l'intérieur du territoire palestinien vers plusieurs villes du monde en poursuivant sa campagne de désinformation par le biais de publicités payées affichées dans les rues de ces villes et visant à discréditer l'UNRWA, à appeler à son démantèlement et à l'accuser de «terrorisme». L'armée d'occupation a démoli le bureau de l'UNRWA dans le camp de Nour Shams à Tulkarm et a confisqué le terrain où se trouve le siège de l'agence dans le quartier de Sheikh Jarrah, afin de le transformer en une implantation de colons.

Ce ciblage intervient alors que les forces d'occupation ont anéanti 5738 familles palestiniennes dans la bande de Gaza en l'espace d'une seule année, confirmant ainsi leur perpétration de crimes de génocide sans précédent. En effet, 902 familles ont été complètement anéanties, ne laissant aucun membre de la famille, 1364 familles anéanties laissant en vie un seul membre de

la famille, et 3472 familles effacées des registres d'état civil, ne laissant en vie en tout et pour tout que seulement deux personnes. Parallèlement, le Centre satellitaire des Nations unies a publié une évaluation des dommages subis par les bâtiments dans la bande de Gaza, qui montre que les deux tiers de tous les bâtiments de la bande de Gaza ont été touchés, soit 66% ou 163.778 bâtiments, selon les photos recueillies du 3 au 6 septembre 2024. L'ONU a indiqué que 52.564 bâtiments ont été complètement détruits, 18.913 bâtiments ont été gravement endommagés, 35.591 bâtiments susceptibles d'être endommagés et 56.710 bâtiments ont été modérément endommagés. D'après les photos, le gouvernorat de Gaza a été le plus gravement endommagé.

A cela s'ajoute le fait que les étudiants des écoles et des universités de la bande de Gaza sont privés d'éducation pour la deuxième année consécutive. En effet, 360.000 étudiants de la bande de Gaza sont privés de scolarité en raison de l'agression militaire, qui a détruit ou mis hors service de nombreuses écoles, outre la transformation des écoles en refuges pour les personnes déplacées. Il convient de noter que 88.000 étudiants universitaires sont privés d'éducation pour la deuxième année consécutive pour les

mêmes raisons. Entre le 7 octobre 2023 et le 7 octobre 2024, 10.558 élèves sont tombés en martyrs, dont 79 en Cisjordanie, et le reste dans la bande de Gaza. En outre, 667 étudiants universitaires sont tombés en martyrs dans la bande de Gaza et 35 en Cisjordanie. Le nombre de blessés parmi les étudiants dans la bande de Gaza s'est élevé à 34.015 étudiants.

S'agissant des personnes travaillant dans le secteur de l'éducation, les forces d'occupation israéliennes ont tué 425 Palestiniens travaillant dans l'enseignement scolaire et 117 autres travaillant dans l'enseignement universitaire dans la bande de Gaza, et ont blessé 3.700 personnes opérant dans le secteur de l'enseignement scolaire et universitaire dans la bande de Gaza.

L'agression israélienne sur la bande de Gaza a causé la destruction complète de 62 écoles publiques, tandis que 124 écoles publiques ont été gravement endommagées, 126 écoles publiques et 65 écoles de l'UNRWA bombardées, 35 bâtiments universitaires complètement détruits, 20 établissements d'enseignement partiellement détruits et 57 bâtiments universitaires détériorés.



## 2166 personnes arrêtées en 3 mois, et 135 maisons démolies, incendiées et occupées en Cisjordanie

Les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi leurs crimes contre les Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée, arrêtant 2166 Palestiniens en trois mois, entre octobre et décembre 2024, dans les seules villes et villages de Cisjordanie, dont la plupart vivent à Ramallah, à Hébron et à Naplouse. Les forces d'occupation ont démoli 93 maisons, brûlé 9 maisons et occupé 33 autres au cours de la période de 90 jours documentée par l'Observatoire des médias de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur les crimes israéliens contre les Palestiniens.

La période (octobre-décembre) a été marquée par la saison de la récolte des olives, au cours de laquelle les fruits mûrissent et les Palestiniens récoltent leurs cultures, en particulier dans les villages de Naplouse, Ramallah et Tulkarem. Cette saison, qui est le pilier de l'économie palestinienne, a été le

théâtre de 257 attaques, notamment pour empêcher les agriculteurs palestiniens de récolter leurs produits, et ce, en coupant les arbres et en brisant leurs branches, en fermant les routes menant aux terres agricoles, en brûlant et en volant les récoltes et le matériel de récolte, auxquels s'ajoutent d'autres délits.

Il en est de même des autres villes et villages de Cisjordanie qui ont également fait l'objet de 619 agressions de la part des colons israéliens au cours de la période précitée, au cours de laquelle les colons ont attaqué les Palestiniens, tué des enfants et des personnes âgées, volé des biens, brûlé des véhicules, saisi des terres qu'ils ont labourées, y ont fait paître leur bétail. Ils ont également coupé des arbres, cassé des branches, pratiqué des rituels talmudiques et commis d'autres crimes tels que le blocage des routes menant aux villages, la flânerie provo-

cante dans ces villages et le jet de pierres sur les Palestiniens dans le cadre d'une politique visant à harceler et à léser les Palestiniens de manière quotidienne et systématique.

Sur le plan de la confiscation des terres, les forces d'occupation ont confisqué 54,79 dunums de terres relevant des villes de Qatana et de Biddu situées derrière le mur de séparation, ainsi que des terres destinées à l'extension d'une route partant de la colonie de Gush Etzion, de même que des terres situées derrière le mur dans la région de Khalat Samaan pour la construction d'une gare routière destinée aux colons. A cela s'ajoutent 11 dunums de terres du village de Beit Safafa pour la construction de 200 unités de logement dans la colonie, et 520 dunums de terres agricoles pour l'extension de la colonie de «Neguhwat», près du village d'Afqiqlis. (1 dunum équivaut à environ 1000 m<sup>2</sup>).

# L'Observatoire des médias sur les crimes

L'Ambassadeur Samir Bakr Diab, Secrétaire général adjoint pour les affaires de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif à l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a fait la lumière sur l'Observatoire des médias de l'OCI sur les crimes israéliens contre les Palestiniens.

Dans un entretien exclusif avec le "Journal de l'OCI", il a parlé de la création de l'Observatoire, de ses objectifs, de ses projets de développement et des défis auxquels il est confronté.

Ci-après le texte de l'entretien :

**Dans quelles circonstances l'Observatoire des médias de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) sur les crimes d'Israël contre les Palestiniens a-t-il vu le jour ?**

La création de l'Observatoire fait suite à une décision des dirigeants des pays de l'OCI, en vertu de l'Article 10 du Communiqué final du Sommet conjoint arabo-islamique tenu à Riyad, en Arabie Saoudite, le 11 novembre 2023, qui prévoit la création d'une unité de surveillance des médias chargée de documenter tous les crimes commis par les autorités d'occupation contre le peuple palestinien ainsi que les plateformes de médias numériques qui les publient, et dénoncent leurs pratiques illégales et inhumaines. Sur cette base, le Secrétariat général de l'OCI a commencé à publier le bulletin hebdomadaire des crimes et des massacres commis par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien dans les villes de la bande de Gaza et de la Cisjordanie.

Le Département des affaires palestiniennes et d'Al-Qods Al-Charif, en coopération avec le Département de l'information, qui élabore les publications médiatiques, et le Bureau de la représentation de l'OCI à Ramallah, a commencé à cristalliser l'idée de l'Observatoire, qui opère depuis plus d'un an maintenant.

**Quelles sont les sources d'information sur lesquelles s'appuie l'Observatoire ?**

L'Observatoire est méticuleux dans sa collecte des informations et tient à s'assurer que les sources de ces informations provien-



nent principalement d'institutions officielles, notamment palestiniennes, qui se chargent de documenter les crimes, toutes formes confondues. Il existe une coopération directe entre l'Observatoire et bon nombre de ces institutions, par l'intermédiaire du Bureau de la représentation de l'OCI à Ramallah, qui assure le lien avec les institutions de l'Etat de Palestine.

**L'Observatoire de l'OCI est indubitablement un observatoire médiatique. Quelles sont donc les plateformes par lesquelles l'Observatoire s'adresse au public ?**

Le développement de l'Observatoire s'est fait de manière progressive et régulière. Nous avons commencé par créer un site web pour l'Observatoire, publié dans les trois langues adoptées par l'Organisation, à savoir l'arabe, l'anglais et le français, après quoi le Département des technologies de l'information du Secrétariat général de l'Organisation a mis en place une application intelligente, qui a été lancée dans l'App Store pour les utilisateurs d'Android et qui sera lancée par la suite dans l'Apple Store ainsi que pour les utilisateurs d'Huawei.

**Quel est le public ciblé par l'Observatoire ?**

On ne peut pas définir le public par une seule catégorie, car l'Observatoire a pour but d'informer tout le monde sur ces infractions. Depuis le début de la promotion payante et jusqu'à la fin du mois d'octobre dernier 2024, le nombre de personnes qui ont vu les productions de l'Observatoire dans le monde a atteint 255 millions. L'Observatoire a cependant diversifié sa production de manière à ce que chaque production couvre une catégorie de public cible. Par exemple, le rapport hebdomadaire écrit peut fournir des détails aux catégories les plus spécialisées dans les crimes israéliens, notamment les décideurs, en fournissant des détails précis et détaillés, tandis que la vidéo s'adresse à l'opinion publique en général en raison de sa simplicité et de son caractère direct.

**L'Observatoire a-t-il pris en compte l'évolution des médias et la prédominance des plateformes de médias sociaux sur les médias traditionnels ?**

Bien entendu les plateformes de l'OCI sur YouTube, X, Facebook et Instagram sont les stations les plus importantes pour la diffusion du produit de l'Observatoire, en fonction d'un budget financier qui nous permet de promouvoir ces publications et s'assurer qu'elles atteignent le plus grand public possible, comme je l'ai mentionné plus tôt.

**Quels sont les défis auxquels l'Observatoire est confronté pour rapporter les faits et les crimes sur le terrain ?**

Les défis les plus importants sont peut-être les restrictions imposées par les plateformes de médias sociaux sur le contenu médiatique de l'Observatoire et ses tentatives de mettre en lumière les crimes israéliens. Ces plateformes fixent, en effet, des conditions qui limitent l'accès du public cible au contenu, en refusant de publier certains messages ou en restreignant l'accès en fonction du groupe d'âge ou des exigences d'enregistrement, entre autres contraintes, dont certaines ont pu être surmontées par l'Observatoire et lui ont permis de poursuivre son action de façon optimale.

**Quels sont les domaines qui vous semblent prometteurs pour le développement**

# d'Israël atteint 125 millions d'utilisateurs

## de l'Observatoire ?

L'Observatoire a déjà établi des partenariats avec des organismes médiatiques palestiniens et s'efforce de les renforcer pour les étendre à d'autres institutions médiatiques dans les États membres. L'Observatoire s'efforce également d'achever le développement de son application intelligente sur d'autres systèmes de smartphones tels que Huawei et IOS, et faire en sorte que l'application soit prête à recevoir des clips documentant les crimes israéliens à l'intérieur des territoires palestiniens. Des projets sont également en cours pour développer un podcast qui met en lumière, documente et contextualise les crimes israéliens, ainsi que pour la publication d'une lettre d'information hebdomadaire et mensuelle qui permettra d'élargir la portée de sa production.

**D'aucuns affirment depuis longtemps que les victimes palestiniennes ne se résument pas à des chiffres. Comment l'Observatoire compte-t-il exposer le crime sans passer par le canal des statistiques traditionnelles ?**

L'Observatoire ne se contente pas de passer en revue les statistiques et les chiffres ; il les met en scène sous forme d'animations telles que des scènes vidéo assorties d'effets appropriés qui reflètent la souffrance et la douleur. Il ajoute également les photos et les illustrations dans sa production générale et, dans ce contexte, les chiffres deviennent des éléments qui aident à imaginer l'ampleur de la catastrophe humanitaire que

l'occupation a laissée derrière elle dans la bande de Gaza, ou encore qu'elle provoque actuellement en Cisjordanie et dans la partie occupée de Jérusalem-Est.

**A quoi aspirez-vous, et dans quelle mesure l'Observatoire peut-il être lié aux seuls événements de la bande de Gaza ; ou peut-on considérer que le mandat légal qui lui est confié par le Sommet conjoint**

bande de Gaza qu'en Cisjordanie et à Al-Qods Al-Charif, ces crimes n'étant pas liés à un lieu ou une date spécifiques et qui ne datent pas du 7 octobre 2023 dans la seule bande de Gaza, mais qui remontent au début de l'occupation israélienne du territoire palestinien depuis 1967 et bien avant. Ils englobent la bande de Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem occupée, et bien que la bande de Gaza ait beaucoup plus souffert de ces crimes, cela ne réduit en rien l'ampleur des crimes sanglants commis par Israël dans les autres régions palestiniennes qui font l'objet de suivi et de documentation.

**Comment l'Observatoire peut-il servir la cause palestinienne en général, et ne pas se limiter à seulement une partie de ses souffrances ?**

L'Observatoire apporte un soutien moral important en exposant les crimes israéliens et en soulignant la dimension morale de la question palestinienne et ses aspects les plus sombres, marqués par les crimes de guerre, les crimes d'épuration, les génocides et les crimes contre l'humanité perpétrés par les forces d'occupation.

Toutes ces violations et tous ces crimes de guerre sont autant de facteurs clés pour soutenir la lutte du peuple palestinien qui réclame ses droits légitimes et son droit à l'autodétermination et à vivre dans un État palestinien indépendant et souverain, conformément aux résolutions et conventions de l'ONU.

**arabo-islamique est plus étendu que cela ?**

L'Observatoire, conformément à la résolution du Sommet conjoint arabo-islamique, appelle à dénoncer les crimes israéliens sur tout le territoire palestinien tant dans la





## Sur invitation de l'Arabie saoudite : L'OCI organise une conférence des donateurs pour soutenir les déplacés et les réfugiés au Sahel et au lac Tchad

La Conférence des donateurs pour le soutien aux déplacés et aux réfugiés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad s'est tenue au Secrétariat général de l'OCI, sur généreuse invitation du Royaume d'Arabie saoudite, le 26 octobre 2024, en application de la Résolution ICHAD-4/49 issue de la 49<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des affaires étrangères (CMAE) de l'OCI.

Il convient de souligner que la Conférence des donateurs pour soutenir les déplacés et les réfugiés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad a été organisée grâce aux efforts conjoints et à la coordination entre l'OCI, le Centre du Roi Salman pour le secours et l'action humanitaire (KSrelief), le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

S.E. Hussein Ibrahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que "Le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite, par son initiative louable d'accueillir cette conférence et sa généreuse contribution aux efforts de mobilisation des ressources pour répondre aux besoins des réfugiés et des personnes

déplacés dans les pays du Sahel et du bassin du lac Tchad, non seulement perpétue une longue tradition de soutien aux pays africains amis, mais démontre également son attachement aux valeurs de solidarité qui ont longtemps été à la base de son approche et ont caractérisé son action dans le cadre de l'OCI". Le Secrétaire général de l'OCI a ajouté que cette Conférence des donateurs est un signe de solidarité effective entre l'OCI et ses partenaires extérieurs qui se sont mobilisés pour apporter une réponse commune aux défis urgents liés à la crise aiguë à laquelle sont confrontés les personnes déplacées et les réfugiés dans une région gravement touchée par l'insécurité, le changement climatique et les troubles de toutes sortes.

Pour sa part, S.E. M. Waleed bin Abdulkarim Al-Khuraiji, Vice-ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, a déclaré que par son accueil de cette conférence, le Royaume d'Arabie saoudite exprime sa volonté de répondre à tout ce qui est de nature à servir les questions humanitaires et d'apporter une assistance aux personnes dans le besoin, conformément à la Charte de l'Organisation de la coopéra-

tion islamique (OCI) et à la résolution prise par les Ministres des Affaires étrangères de l'OCI.

La Conférence des donateurs pour le soutien aux déplacés et aux réfugiés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad visait à atteindre un certain nombre d'objectifs, notamment la sensibilisation à la crise des réfugiés et des déplacés dans la région en vue d'élaborer des stratégies permettant d'y faire face, et l'établissement de partenariats solides pour renforcer les méthodes de mise en réseau destinées à promouvoir des solutions à long terme aux problèmes de déplacement, de sécurité alimentaire et autres crises. Ces objectifs prévoient également l'intensification de l'action diplomatique afin de prévenir les crises dans la région, la promotion d'une réponse efficace, la réalisation d'objectifs à long terme et la mobilisation de ressources pour une réponse humanitaire immédiate. Les participants à la conférence ont convenu de la nécessité de mobiliser des ressources pour venir en aide à plus de 11 millions de déplacés et de réfugiés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad.



## Sept pays africains et 11 millions de bénéficiaires au Sahel et au lac Tchad

La session de haut niveau de la Conférence des donateurs pour le soutien aux déplacés et aux réfugiés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad a été marquée par l'interaction positive des participants à la conférence. La session a passé en revue les efforts déployés par le Centre Roi Salman et les agences internationales pour soutenir les réfugiés et les déplacés et faire face à la situation humanitaire, en particulier dans la région du Sahel et du lac Tchad.

Il convient de noter que le but de la conférence est d'atteindre un certain nombre d'objectifs, dont en particulier la sensibilisation à la crise des déplacés et des réfugiés dans la région du Sahel et du lac Tchad, et la mobilisation de ressources financières pour permettre une réponse humanitaire immédiate à cette crise et aux défis à venir dans cette partie importante du continent africain.

A noter également que les ministres des pays du Sahel et du bassin du lac Tchad (République fédérale du Nigeria, République

du Niger, République islamique de Mauritanie, République du Tchad, République du Cameroun, le Burkina Faso et la République du Mali) sont intervenus pour expliquer en détail la situation humanitaire dans leurs pays et les besoins nécessaires pour faire face à ces crises. Ils ont expliqué en détail la situation humanitaire dans leurs pays et les besoins nécessaires pour faire face à ces crises. Les représentants des États membres de l'OCI ont aussi pris la parole au cours de la session, exprimant leur soutien aux efforts destinés à mettre un terme à la crise des déplacements dans la région.

A l'issue de la conférence, le Secrétaire général de l'OCI a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Royaume d'Arabie saoudite, représenté par le Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et son Prince héritier et Premier ministre, S.A.R. le Prince Mohammed bin Salman, pour leur soutien et leur assistance à l'OCI afin d'atteindre ses objectifs. Sur un autre registre, et à l'occasion de la

conclusion de la Conférence des donateurs pour le soutien aux réfugiés et aux déplacés dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, marquée par une large participation et un succès sans précédent, le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a adressé des messages de remerciement et de gratitude au Gardien des deux Saintes Mosquées, le Roi Salman bin Abdulaziz Al Saoud, et à S.A.R. le Prince Mohammed bin Salman bin Abdulaziz, Prince héritier et Premier ministre du Royaume d'Arabie saoudite.

Le Secrétaire général a salué les efforts consentis par le Royaume d'Arabie saoudite, concrétisés par son accueil chaleureux et son hospitalité habituels, qui ont contribué au grand succès et aux résultats remarquables auxquels la conférence a abouti, salués par tous les participants qui ont bénéficié de l'auguste attention tout au long de leur séjour dans le Royaume d'Arabie saoudite.



## Un bâton lumineux terrorise les Palestiniens dans leur périple de déplacement forcé de Jabalia

«Ne le laissez pas tomber, sinon vous mourrez». C'est par ces mots qu'un enquêteur de l'armée d'occupation israélienne a mis en garde Khalil Taha, un jeune Palestinien du camp de réfugiés de Jabalia, dans le nord de la bande de Gaza, après des heures d'interrogatoire, avant de lui remettre un bâton lumineux coloré et lui ordonner de se rendre dans les zones du sud.

Taha et sa famille ont été déplacés de force du camp de réfugiés de Jabalia après des jours de siège, de faim et de bombardements israéliens intenses sur le nord de la bande de Gaza qui ont duré plus de 40 jours consécutifs.

«Nous avons essayé de rester dans notre maison malgré tous les bombardements, les destructions, la peur et la terreur, parce que nous ne voulions pas être sans abri et quitter notre propriété», a déclaré Taha, 39 ans, père de trois enfants, à l'agence DPA par téléphone. Nous avons l'espoir que nous passerions le reste de notre vie dans la maison qui nous abrite».

L'armée d'occupation a pris d'assaut leur quartier et a ordonné, sous la menace des armes, à tous les civils restés dans leurs mai-

sons de partir immédiatement sous peine d'être bombardés, ce qui a poussé Taha à finalement céder aux menaces.

Et Taha d'ajouter : «Nous sommes sortis les mains en l'air alors que l'armée d'occupation exigeait que nous nous déshabillions et que nous restions uniquement en sous-vêtements. Ils nous ont séparés de nos familles, leur disant de se diriger vers le sud, tandis qu'ils nous arrêtaient pour nous interroger sur le terrain». «Ma femme a été obligée de porter ma fille de neuf ans, qui souffre d'un handicap physique, et de fuir en direction de la ville de Gaza... Les cris de ma petite fille et les pleurs de ma femme et de mes enfants résonnent encore dans mes oreilles. De nombreuses personnes emmenées par l'armée pour être interrogées ont été soit exécutées de sang-froid, soit arrêtées et transférées en Israël.

«Nous sommes restés de longues heures sans savoir quel serait notre sort... Serions-nous arrêtés ou tués par les soldats israéliens ? J'ai ensuite été convoqué pour un interrogatoire dans une école de l'UNRWA, qui a été transformée en centre d'interrogatoire, où j'ai été battu et humilié», mais à chaque fois il leur

jurait qu'il était un civil et qu'il ne portait pas d'armes.

Heureusement pour Taha, l'un des officiers chargés de l'interrogatoire lui a dit qu'il serait relâché, mais à condition qu'il porte un bâton lumineux coloré, lui ordonnant d'un ton sec de ne pas le faire tomber ou de le casser, sinon «nous te bombarderons» (nous te prendrons pour cible et nous te tuerons).

A pas rapides, Taha s'est enfui de l'école en direction de la ville de Gaza pour rejoindre sa famille, dont il ne connaît pas le sort, portant le bâton dans sa main, s'efforçant de le préserver car, comme il le pensait, c'était «le seul outil de survie qu'il avait contre les bombardements de l'occupant».

Taha a poursuivi sa marche avec des dizaines d'autres personnes pendant de longues heures, jusqu'à la tombée de la nuit. En chemin, il a aperçu plusieurs bâtons gisant sur le sol et a eu l'impression de marcher sur les corps de personnes tuées. «J'étais terrifié en permanence, j'avais peur d'être pris pour cible et de laisser ma famille à l'abandon... Personne ne peut imaginer ce que c'est que de porter ce bâton qui contrôle notre destin».

## Le chemin le plus court entre l'information et son destinataire

Est-il concevable que les plateformes de médias sociaux, qui ont gagné leur popularité grâce à leur réalisme pur et à la spontanéité de leurs créateurs de contenu, qui ne comportent pas d'effets sonores ou visuels ni d'embellisseurs de langage, deviennent un environnement fertile pour l'improvisation, le mensonge et la falsification, voire même le réceptacle de tous les instruments de la fabrication et du façonnage ?

Il est ironique d'observer dans ce qui circule sur les médias sociaux le contraste frappant entre le réalisme absolu qui a mobilisé un large public pour ce type de média, le faisant passer d'un travail journalistique professionnel enseigné dans les universités et les instituts, à une simple scène spontanée capturée par un jeune homme curieux avec son téléphone portable sur un trottoir, avec tout ce que l'image peut avoir d'arbitraire et d'artificiel.

Cette forme improvisée de média attire des millions d'adeptes de sorte que son auteur se transforme en influenceur et obtient très vite le titre de journaliste auprès du public, et des trottoirs en général... Outre la fortune que le propriétaire d'un clip peut en tirer si le nombre de vues devient rentable grâce à la publicité et le parrainage de produits internationaux qu'il induit ! Il n'en reste pas moins que cette spontanéité de l'information, avec sa sincérité, son instinct et sa franchise, a attiré un public qui s'ennuyait des informations classiques, rédigées, révisées et peaufinées dans une cuisine journalistique, approuvées et couronnées d'un titre professionnel, et soumises aux normes du code d'honneur des médias. Or cette spontanéité de l'information a évolué au fil du temps vers ce que l'on peut considérer comme une fabrication ouverte, dont certaines sont caractérisées par la naïveté et la faiblesse, et ne durent pas plus de quelques heures dans le processus de recyclage qui caractérise les médias sociaux.

Avec le développement de l'intelligence artificielle dans l'industrie de l'image et sa capacité à créer de faux clips identiques à la réalité, associé à l'abondance d'une production médiatique qui ne permet pas de souffler et encore moins de distinguer le bon grain de l'ivraie, surtout avec l'entrée de tout un chacun dans le paysage médiatique, il devient impératif de déterminer quelle doit être la voie la plus courte entre l'événement et son destinataire. Désormais, il suffit d'un petit clip pris par hasard par un adolescent et mis directement sur son compte TikTok ou Snapchat pour qu'il devienne en quelques minutes un scoop médiatique, faisant en quelques heures du compte de ce jeune une plate-forme médiatique unique avec des millions de vues.

Nous contempons le récipiendaire dont l'esprit reçoit toutes sortes d'intrants sans suspicion ni plainte, mais qui vit plutôt dans un état d'addiction à cette exploration quotidienne monotone.

Mais alors que les médias étaient jadis le miroir de l'actualité, reflétant ce qui se passe dans la rue et censés rendre compte de l'événement avec exactitude, ce flux incessant de nouvelles est devenu un moteur social qui restreint encore davantage le désir de rechercher la vérité. Ce faisant il génère un état de léthargie sans précédent chez l'individu qui se fie désormais à ce que les pages des médias sociaux lui fournissent, et ce jusqu'à devenir l'otage quotidien du graphisme de ces nouvelles, qui montent et descendent en fonction de leur impact sans prendre la peine d'aller chercher plus loin l'information correcte dans ce tsunami incessant des médias.

Ce type de médias est devenu la manette qui gère l'humeur de la rue, façonne l'opinion publique en quelques minutes et oriente les intérêts des gens dans une direction très spécifique, au détriment de finalités sociétales plus vastes et plus importantes.

Et c'est ainsi qu'au fil du temps, la mentalité humaine est devenue captive d'un processus séquentiel en vertu duquel elle réagit, se réjouit, s'afflige, se calme et se rassure en fonction des messages implicites envoyés par ces clips, qui étudient attentivement ou peut-être instinctivement la réponse rapide et intuitive du destinataire et lui injectent une dose douce qui le calme, ou le fait réagir en fonction de la situation émotionnelle qu'il traverse et qui laisse présager une guerre civile - probablement - ou qui le pousse à isoler une idée de son environnement ou à stéréotyper un groupe humain tout entier.

Une fois encore, cette contradiction entre la réalité qui a attiré le public et l'a poussé à se rebeller contre les médias traditionnels avec toute leur sobriété et leur sérieux, et à graviter autour d'un clip brutal, cru et non traité, tout en reconnaissant parallèlement un clip qui est de toute évidence faux, ou en faisant confiance à son authenticité dans la même mesure, tout cela soulève la question de savoir comment les humains construisent leur imagination, et comment les faits leur sont révélés avant de devenir l'incarnation de leurs vœux les plus chers, ou encore comment les mythes deviennent des faits avérés.

Ce phénomène bizarre peut, en réalité, expliquer l'histoire logique de ce qu'est l'homme, lequel a dessiné pour sa première nouvelle "un homme chassant un éléphant", qui crée aussi ses propres mythes et empile ses désirs sur les faits qu'il dessine.

Mais la vérité est la brebis galeuse de l'être humain, car n'est-ce pas lui qui a construit les écoles, les universités et les centres de formation ? N'est-ce pas lui qui a écrit des livres, fait des recherches, réalisé des inventions et des explorations, mais qui n'a aucune difficulté à fabriquer des mensonges, les sanctifier, les adopter, les défendre, voire même mourir pour eux ?



**Aiman Abboushi**

Rédacteur en chef de la  
Revue de l'OCI

*Ce type de média est devenu le « joystick » qui contrôle l'humeur de la rue, façonne l'opinion publique en quelques minutes seulement et dirige l'attention des gens vers une question très spécifique, au détriment d'enjeux sociétaux plus larges et plus importants.*

## AUDIENCES



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu le 3 octobre 2024, S.E. M. l'Ambassadeur Turko Daudov, Observateur permanent de la Fédération de Russie auprès de l'OCI.



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu le 21 novembre 2024, S.E. M. Faruk Sharifzadeh, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République du Tadjikistan.



S.E. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a donné audience le 21 octobre 2024 au siège du Secrétariat général, à S.E. Mme Kjersti Tromsdal, nouvelle ambassadrice du Royaume de Norvège à Riyad.



Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 20 octobre 2024, S.E. M. Miah Muhammad Minul Kabir, Consul général et Représentant permanent suppléant du Bangladesh auprès de l'OCI.



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu le 21 novembre 2024, S.E. M. Hans Peter van der Woude, Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas à Riyad.



Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 24 novembre 2024, S.E. Mme Sabina Aliyeva, Commissaire aux droits de l'homme de la République d'Azerbaïdjan.

## AUDIENCES



Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 7 novembre 2024, l'Ambassadeur Shady El-Sharkawy, représentant permanent de la République arabe d'Égypte auprès de l'OCI



S.E.M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a reçu le 18 novembre 2024, S.E. M. l'Ambassadeur Cenk Uraz, Représentant permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, a reçu le 24/12/2024, le Représentant permanent de l'Etat de Palestine auprès de l'OCI, l'Amb. Maher Al-Karki, qui a rendu une visite d'adieu au Secrétaire général au terme de sa mission.



Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha a reçu le 27/10/2024 dans son cabinet S.E. l'Amb. Shahin Abdullayev, Représentant permanent de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'OCI.



Le SG a reçu le 24 novembre 2024 S.E. M. Nodirjon Turgunov, Ambassadeur de la République d'Ouzbékistan à Riyad, qui a présenté ses lettres de créance en qualité de représentant permanent de son pays auprès de l'OCI.



Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a reçu le 7 novembre 2024 S.E. M. Mohammed Samir Al-Naqshbandi, représentant permanent de la République d'Irak auprès de l'OCI.

## L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan tient des consultations au Pakistan



Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et familiales, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI pour l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a rendu une visite officielle à la Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, l'Ambassadrice Amna Baloch, à Islamabad, le 29 octobre 2024. Les deux parties ont échangé leurs points de vue sur les questions politiques, économiques et humanitaires liées à l'Afghanistan et sur les moyens de renforcer le mandat donné par les résolutions de l'OCI.

L'Ambassadeur Bakheet a remis à la Ministre des Affaires étrangères du Pakistan un message écrit officiel du Secrétaire général de l'OCI sur les derniers développements concernant l'action et les activités de l'OCI en Afghanistan en faveur du peuple afghan. Les deux parties ont insisté sur la poursuite de la coordination, de la consultation et de la coopération en vue d'assurer la stabilité et le progrès en Afghanistan.

Elles ont également discuté des efforts conjoints visant à poursuivre un dialogue constructif avec les autorités de facto sur diverses questions, notamment l'éducation des filles, la lutte contre le terrorisme et

les aspects humanitaires. L'Ambassadeur Bakheet a souligné, pour sa part, la nécessité de renforcer le Fonds d'affectation spéciale humanitaire pour l'Afghanistan, sous les auspices de la Banque islamique de développement (BID).

D'autre part, l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet a reçu, le 25 novembre 2024 dans son bureau au siège de l'OCI à Djeddah, M. Andy McCoubrey, représentant spécial du Royaume-Uni pour l'Afghanistan. La réunion a porté principalement sur la situation en Afghanistan, dans le cadre du suivi des questions clés discutées lors de la récente réunion des Envoyés spéciaux des Nations Unies en Afghanistan, tenue à Doha. Les deux parties ont souligné la nécessité de renforcer impérativement le dialogue constructif engagé avec les autorités afghanes de facto afin de faire face efficacement aux multiples défis auxquels l'Afghanistan est confronté, tant sur le plan des priorités économiques et humanitaires que sur celui des droits de l'homme.

Dans le contexte de la situation qui prévaut en Afghanistan, le Secrétariat général a publié le 5 décembre une déclaration affirmant que les femmes afghanes ont une fois de plus vu leurs droits fondamentaux à

l'éducation gravement compromis. En effet, des informations récentes circulant à Kaboul font état d'un décret empêchant les femmes de poursuivre leur formation dans le domaine des soins infirmiers et de la pratique de sage-femme. Face à cette évolution alarmante, et qui va à l'encontre des résolutions pertinentes de l'Organisation, l'OCI a exprimé sa profonde inquiétude quant au contenu de ce décret soudain et profondément décevant. Le Secrétariat a également regretté la publication de ce nouveau décret restrictif qui empêche les femmes de poursuivre des études de médecine, notant que cette décision constitue non seulement une violation frustrante des droits fondamentaux des femmes afghanes, mais risque aussi d'avoir un impact négatif sur le système de santé de l'Afghanistan, qui est d'ailleurs confronté à des difficultés de grande ampleur.

Cependant, et grâce à son engagement continu en faveur d'un dialogue constructif avec les autorités de facto de Kaboul, le Secrétariat général garde l'espoir que les autorités afghanes ne manqueront pas de prendre des mesures positives en vue de lever toute interdiction empêchant les filles et les jeunes femmes afghanes de poursuivre leur éducation, conformément aux résolutions de l'OCI et aux droits de la femme dans l'Islam. Le Secrétariat général exhorte les autorités de facto de Kaboul à reconsidérer ces dernières mesures.

Sur un autre registre, le Secrétariat général de l'OCI a fermement condamné l'explosion sanglante qui a eu lieu le 11 décembre 2024 à Kaboul, tuant le Ministre par intérim des réfugiés et des rapatriés ainsi que plusieurs autres victimes. Le Secrétariat général a exprimé sa profonde consternation face à cette attaque brutale et a demandé que les auteurs soient traduits en justice. Le Secrétariat général a noté que l'environnement sécuritaire en Afghanistan s'est remarquablement amélioré au cours des deux dernières années, mais que de tels attentats aberrants continuent de menacer la sécurité de la société afghane. Il est donc urgent d'intensifier les efforts pour éradiquer les groupes terroristes qui semblent déterminés à porter atteinte à la paix et à la sécurité de l'Afghanistan.

## Ouzbékistan et Afghanistan : Coopération pour stabiliser la région

La coopération entre la République d'Ouzbékistan et l'Afghanistan se caractérise par des racines historiques profondes et continue de se développer malgré les défis politiques et économiques actuels. La République d'Ouzbékistan a été l'un des premiers pays de la région à entamer un dialogue avec les autorités afghanes actuelles. Aujourd'hui, Tachkent et Kaboul développent leurs relations bilatérales, les deux parties ayant récemment augmenté la fréquence des visites de haut niveau axées sur la sécurité, le développement économique et les relations sociales et culturelles.

C'est dans ce cadre que les 12 et 13 mars 2024, une délégation de la République d'Ouzbékistan, dirigée par le ministre des Affaires étrangères Bakhtiyar Saidov, s'est rendue à Kaboul avec un ordre du jour couvrant un large éventail de questions relatives à la coopération bilatérale, notamment l'intensification des liens économiques. A Kaboul, les membres du Département de la politique étrangère de la République d'Ouzbékistan ont rencontré le Premier ministre par intérim, Mullah Mohammad Hassan Akhund, le vice-Premier ministre par intérim, Maulvi Abdul Salam Hanafi, le vice-Premier ministre par intérim chargé des affaires économiques, Mullah Abdul Ghani Baradar, le ministre des Affaires étrangères par intérim, Maulvi Amir Khan Mottaki, le ministre de l'Intérieur par intérim, Sirajuddin Haqqani, et le ministre du Commerce et de l'Industrie par intérim, Nuruddin Azizi.

Le 12 mai 2024, une délégation ouzbèke, comprenant le représentant spécial du Président en Afghanistan, Ismatulla Ergashev, des ingénieurs chargés d'élaborer une étude de faisabilité pour le projet ferroviaire Termez-Mazar-e-Sharif-Kaboul-Peshawar, et une équipe technique du secteur de la géologie et de l'exploitation minière, dirigée par le ministre des Transports, Ilham Mahkamov, s'est rendue en Afghanistan pour s'entretenir avec le ministre des Affaires étrangères par intérim, Amir Khan Mottaki. La partie ouzbèke s'est déclarée prête à aider l'Afghanistan à restaurer les sites du patrimoine culturel et les sanctuaires religieux. A Mazar-e-Sharif, les travaux de construction d'un complexe scolaire portant le nom de l'imam Bukhari ont commencé, avec la participation de spécialistes ouzbeks, sur une superficie de 0,6 hectare et pour un coût de 6 millions de dollars. L'établissement d'enseignement, conçu pour accueillir 1.000 étudiants, sera le plus grand d'Afghanistan et constituera un centre dédié à l'étude du patrimoine islamique.

Le Premier ministre ouzbek Abdulla Oripov est l'un des plus hauts responsables étrangers à s'être rendu à Kaboul depuis la prise du pouvoir par les Talibans. Le 17 août 2024, il a conduit une délégation pour participer à un forum d'affaires ainsi qu'à l'ouverture de l'exposition «Made in Uzbekistan» à Kaboul. Au cours de cette visite, les deux parties ont signé 35 accords d'investissement et de commerce pour un montant total de 2,5 milliards de dollars. On note une croissance régulière du commerce bilatéral, puisque le volume des échanges entre les deux pays a atteint 572 millions de dollars au cours du premier semestre de cette année, soit une augmentation de 18% par rapport à la même période de l'année précédente. La visite du Premier ministre Oripov reflète la consolidation des liens économiques entre les deux pays.

D'autre part, et d'après une déclaration faite par le Ministre des Affaires étrangères de l'Ouzbékistan, M. Bakhtiyar Saidov, le 25 septembre 2024, au cours de la 79ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Afghanistan fait partie intégrante de l'Asie centrale et regrette que la communauté internationale n'ait pas encore trouvé de solution à la situation complexe qui règne dans le pays. A cet égard, le Ministre a déclaré : «L'Ouzbékistan poursuit une politique pragmatique à l'égard de son voisin et continuera à contribuer au redressement économique de l'Afghanistan et au développement des infrastructures de transport et d'énergie».

Le Premier ministre ouzbek Abdulla Oripov est l'un des plus hauts responsables étrangers à se rendre à Kaboul depuis la prise du pouvoir par les Talibans. Il s'est rendu dans la capitale du pays le 17 août à la tête d'une délégation pour participer à un forum d'affaires et à l'inauguration de l'exposition «Made in Uzbekistan», au cours de laquelle les deux parties ont signé 35 accords commerciaux et d'investissement d'une valeur totale de 2,5 milliards de dollars, de même que l'annulation des droits de douane sur certaines marchandises.

En conclusion, il convient de souligner que la phase actuelle de coopération entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan est cruciale pour la stabilité et le développement de l'Asie centrale, d'autant que le renforcement des relations politiques, économiques et culturelles entre les deux pays ouvre de nouvelles perspectives aux deux parties et favorise la paix et la stabilité dans la région.

Il est évident, à la lumière de ce qui précède, que la coopération entre l'Ouzbékistan et l'Afghanistan fraye la voie à la coopération politique et économique, et que la mise en œuvre de projets d'infrastructure conjoints, tels que les chemins de fer et les installations énergétiques, favorisera le développement économique et permettra d'accéder à des voies d'infrastructure alternatives, en dehors des réseaux existants.



**Axmed Mamasudikov**

Chercheur indépendant et expert régional

*Une délégation ouzbèke, comprenant le représentant spécial du président pour l'Afghanistan Ismatulla Irgashev, ingénieurs développant une étude de faisabilité pour le « Termez-Mazar-i-Sharif-Kaboul-Peshawar » projet ferroviaire, a visité l'Afghanistan pour des discussions avec le ministre par intérim des Affaires étrangères, Amir Khan Muttaqi.*



## L'adoption des résolutions par l'AG des Nations Unies en Coopération avec l'OCI

La coopération entre l'OCI et l'ONU par résolution de l'Assemblée générale

Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 18 novembre 2024, de la résolution A/79/L.9/Rev.1 sur la «Coopération entre les Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique» et a exprimé sa gratitude aux pays qui ont adopté et soutenu la résolution, confirmant ainsi leur engagement en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale.

La résolution, qui a été adoptée à l'unanimité, souligne, entre autres, les objectifs communs et les efforts déployés par l'OCI et les Nations unies en matière de coopération pour relever les défis qui se posent au niveau international. Elle affirme également l'engagement des deux organisations en faveur de la prévention des conflits, de la consolidation et du maintien de la paix, de la réhabilitation en période d'après-conflit et de la promotion d'une culture de la paix. Elle porte également sur les questions intéressantes les communautés musulmanes au niveau international, l'accent étant mis sur le dialogue interconfessionnel et les initiatives de coopération. La résolution souligne en outre la volonté d'une coopération étroite entre l'OCI et l'ONU dans de nom-

breux domaines. Elle insiste notamment sur l'importance du partenariat OCI-ONU pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient, lutter contre l'intolérance et la discrimination fondées sur la religion et les convictions, et contrer l'extrémisme violent. Elle appelle également à la poursuite de la coopération sur des questions telles que la lutte contre le terrorisme et les efforts de médiation dans les conflits.

A cette occasion, l'OCI a réitéré son appel à la communauté internationale pour qu'elle mette tout en œuvre pour appliquer la résolution de l'ONU sur la question de la Palestine, appelant à la reconnaissance des droits du peuple palestinien à établir un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. Au regard des conflits internationaux actuels, l'OCI a souligné l'importance croissante que revêt le partenariat avec les Nations unies et a reconnu la valeur stratégique de ce partenariat pour traiter les crises émergentes ou qui perdurent.

Dans l'intervalle, le Secrétaire général, ainsi qu'un certain nombre de dirigeants mondiaux, ont assisté à l'ouverture de la 29ème Session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui s'est tenue le 12 novembre 2024 à Bakou, capitale de la République d'Azerbaïdjan.

La session d'ouverture, intitulée "Sommet des dirigeants mondiaux sur l'action climatique", s'est déroulée en présence du Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, et de plus de 70 chefs d'État et de gouvernement de quelque 190 pays.

Dans son allocution d'ouverture, le Président azerbaïdjanais a souligné qu'étant membre tout autant de l'OCI que d'autres organisations internationales et régionales, l'Azerbaïdjan est en mesure de servir de pont vital pour la négociation de l'action climatique.

Par ailleurs, le Secrétariat général de l'OCI a participé au 4ème Forum consultatif des organisations de coopération régionale dans la région de l'OCI, qui s'est tenu à Marrakech, au Royaume du Maroc, le 19 novembre 2024. Le Forum, organisé conjointement par le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) et le Groupe de la Banque islamique de développement (BID), a permis d'échanger des points de vue sur des questions d'intérêt commun, de faire connaître l'état d'avancement des activités en cours, notamment dans le domaine de la promotion du commerce et de l'investissement dans les États membres.

## L'OCI prend part à la conférence sur le "Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme".

Son Altesse le Prince héritier de l'Etat du Koweït, Cheikh Sabah Khalid Al-Hamad Al-Sabah, et S.E. le Président Emomali Rahmon de la République du Tadjikistan ont ouvert la conférence de haut niveau sur le «Renforcement de la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme et la mise en place de mécanismes souples de sécurisation des frontières - Phase koweïtienne du processus de Douchanbé», qui s'est tenue dans l'Etat du Koweït les 4 et 5 novembre 2024.

Une délégation du Secrétariat général, dirigée par S.E. M. Youssef Bin Mohammed Al-Dubaie, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'OCI, a participé à cette conférence internationale organisée par l'Etat du Koweït, en partenariat avec la République du Tadjikistan et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (UNCCT), à laquelle ont pris part un grand nombre de Ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur de pays arabes, africains et asiatiques, de hauts responsables de la sécurité, d'ambassadeurs et d'envoyés spéciaux, ainsi que de secrétaires généraux et



de représentants d'organisations internationales et régionales.

Dans le discours qu'il a prononcé au nom de S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, à la session ministérielle de cette conférence internationale, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a souligné que le terrorisme constitue une grave menace pour la paix, la sécurité, le développement et la stabilité, en particulier en raison de l'émergence de défis complexes et sans précédent qui exigent une réponse rapide et efficace pour renforcer la coordination et la coopération entre les pays et les organisations régionales et internationales. Dans son message, le Secrétaire général a souligné que la lutte contre le terrorisme en vue de renforcer les fondements de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde exige de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme qui l'induit, et de jeter les bases et les mécanismes nécessaires dans le cadre d'une approche globale à même de tarir les sources de ce phénomène.

## Le Vice-ministre indonésien des AE s'entretient avec la délégation de l'OCI



S.E. Muhammad Anis Mata, Vice-ministre des Affaires étrangères, a reçu le 16 décembre 2024 la délégation de l'OCI qui a visité l'Indonésie sur invitation de l'organisation Muhammadiyah. Un certain nombre de dirigeants de la Muhammadiyah et de membres d'institutions de recherche, d'ONG et d'organisations de la société civile actives dans les territoires palestiniens ont assisté à la réunion.

Au cours de la réunion, le Vice-Ministre a noté que c'est la première fois que la Répub-

lique d'Indonésie nomme un Vice-Ministre chargé des affaires du monde islamique, ce qui reflète l'engagement du gouvernement à renforcer ses relations avec tous les pays islamiques et son soutien continu aux causes de la Oummah islamique, en particulier la Palestine, qui subit le siège et les bombardements depuis plus d'un an.

Le Vice-ministre a évoqué, à cet égard, le rôle de l'organisation Muhammadiyah qui est l'une des principales institutions nationales active dans la conception et la mise en

œuvre indépendantes de programmes destinés à promouvoir l'éducation et la santé en tant que domaines prioritaires.

Il a également précisé que la visite de la délégation de l'OCI en Indonésie s'inscrit dans le cadre d'une coopération constructive et efficace entre les deux parties, fondée sur un programme bilatéral prometteur et multidimensionnel. La délégation de l'OCI en visite en Indonésie est composée du Dr Al-Hussein Ghazwe, Directeur des affaires culturelles, et de M. Adib Salim, fonctionnaire spécialisé dans le Département des affaires de la Palestine et d'Al-Qods. La délégation de l'OCI a rencontré un certain nombre de responsables de la Muhammadiyah et participé à un certain nombre de sessions et d'activités organisées par diverses institutions éducatives et culturelles se rapportant au dialogue multiculturel et au soutien de la cause palestinienne.

## Des délégations de l'OCI observent les élections dans cinq États membres



Sur invitation du Président de la Commission électorale centrale de la République d'Indonésie, une mission d'observateurs du Secrétariat général de l'OCI a été envoyée en Indonésie du 25 au 28 novembre 2024, dates qui coïncident avec les élections régionales qui se sont tenues le 27 novembre 2024. La délégation a rencontré le Président de la Commission électorale centrale et lui a transmis les salutations du Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, ainsi que ses vœux de succès pour le processus électoral. La délégation a été informée du processus électoral et a discuté du renforcement de la coopération entre la Commission et le Secrétariat général de l'OCI en matière d'élections.

La délégation de l'OCI a participé au programme de visite et a donné un aperçu général sur l'OCI et ses activités sur la scène internationale. L'accent a été mis sur les efforts déployés en matière d'observation des élections et sur l'engagement de l'OCI à améliorer les pratiques électorales à travers le renforcement des capacités et l'échange d'expertise entre les États membres.

En parallèle, la mission d'observation électorale de l'OCI, mandatée par le Secrétaire général pour observer les élections des conseils municipaux qui se sont tenues en Ré-

publique kirghize le 17 novembre 2024, a exprimé sa satisfaction quant au processus électoral pacifique et bien organisé qui s'est déroulé conformément aux lois électorales du Kirghizstan et aux normes internationales.

A cet égard, le Secrétaire général a félicité le peuple et le gouvernement du Kirghizstan pour le succès des élections, notant que ce succès contribuera au renforcement des pratiques démocratiques et institutionnelles et favorisera le développement et le progrès de l'Etat et du peuple.

D'autre part, et à l'invitation du gouvernement de la République d'Ouzbékistan, le Secrétariat général de l'OCI a dépêché une mission d'observateurs pour observer les élections législatives en République d'Ouzbékistan qui se sont déroulées le 27 octobre 2024. L'équipe de l'OCI a observé le processus électoral dans un certain nombre de centres de vote de la capitale Tachkent et de ses banlieues. L'équipe de l'OCI a été informée de l'organisation et du déroulement du processus électoral ainsi que des mesures prises pour en assurer le succès. L'équipe a salué le haut niveau d'organisation, qui constitue un important jalon dans le renforcement des institutions démocratiques.

Le Secrétariat général de l'OCI a exprimé

ses félicitations au peuple ouzbek pour l'organisation réussie des élections législatives et s'est déclaré convaincu que le parlement élu contribuera au développement socioéconomique du pays et à la prospérité de son peuple.

Par ailleurs, et à l'invitation de la Haute Commission électorale indépendante d'Irak, le Secrétariat général de l'OCI a dépêché une mission d'observateurs pour observer les élections législatives dans la région du Kurdistan irakien, qui se sont tenues le 20 octobre 2024. L'équipe de l'OCI a suivi le processus électoral dans un certain nombre de bureaux de vote à Erbil et dans sa banlieue. En outre, elle a tenu des réunions avec des fonctionnaires de la Haute Commission électorale indépendante qui lui ont fourni des informations sur l'organisation et le déroulement du processus électoral ainsi que sur les mesures prises pour en assurer le succès.

Dans ce même contexte, et répondant à une invitation du gouvernement de la République du Mozambique, le Secrétariat général de l'OCI a dépêché une mission pour observer les élections présidentielles, parlementaires et provinciales tenues le 9 octobre 2024. La mission a tenu une réunion avec le Président de la Commission électorale nationale du Mozambique, M. Carlos Simão Matsinhe, au cours de laquelle ils ont discuté des préparatifs des élections et des moyens de renforcer la coopération future entre l'OCI et la République du Mozambique dans ce domaine important.

D'autre part, le Secrétariat général de l'OCI a envoyé une mission d'observateurs pour observer les élections présidentielles en République tunisienne, qui se sont tenues le 6 octobre 2024. L'équipe de l'OCI a observé le processus électoral dans un certain nombre de centres de vote tant à Tunis que dans d'autres villes. Elle a rencontré le Président et les membres de la Haute Commission électorale et a été informée de l'organisation et du déroulement du processus électoral ainsi que des mesures prises pour en assurer le succès. A cet égard, le Secrétaire général de l'OCI a félicité le peuple tunisien pour l'organisation réussie des élections présidentielles.

## Dixième édition du programme Voyage vers les saintes émotions de la jeunesse arabe et islamique

Le Ministère des Sports du Royaume d'Arabie saoudite, en coordination avec le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes (LEA), a conclu avec succès la 10ème édition du programme «Voyage de la jeunesse des États arabes et islamiques vers les lieux saints de l'Islam». Cette édition a été couronné par une cérémonie officielle de clôture tenue à Jeddah le 7 décembre 2024, en présence de M. Abdulaziz bin Abdulrahman Al-Massad, Sous-secrétaire du Ministère des Affaires sportives, représentant S.A.R. le Prince Abdulaziz bin Turki Al Faisal, Ministre saoudien des sports et Président de la 5ème session de la Conférence islamique des Ministres de la jeunesse et des sports, ainsi que des fonctionnaires du Royaume d'Arabie saoudite et des représentants des Secrétariats généraux respectifs de l'OCI et de la Ligue des États arabes.

Dans son discours de clôture, le Sous-secrétaire aux affaires sportives du Royaume d'Arabie saoudite a remercié les États membres qui ont envoyé des participants, ainsi que le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes pour leur coordination avec le Ministère des sports afin d'assurer le succès du programme. Il a exhorté les participants, à leur retour dans leurs pays respectifs, à agir en tant qu'ambassadeurs pour transmettre ce dont ils ont été témoins sur le plan de la transformation remarquable qui a caractérisé les services fournis par le Royaume d'Arabie saoudite aux pèlerins. Il a également exprimé la volonté du Royaume d'Arabie saoudite de poursuivre cette initiative et d'organiser d'autres programmes et activités similaires au profit de la jeunesse des pays arabes et islamiques dans le cadre de l'action islamique commune.

L'ambassadeur Tarig Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales, a souligné, dans le discours qu'il a prononcé au nom du Secrétaire général de l'OCI, que ce programme représente un modèle de coopération entre les États membres et reflète l'engagement indéfectible du Royaume d'Arabie saoudite



à protéger les intérêts de la jeunesse du monde islamique.

L'ambassadeur Bakheet a souligné que le Secrétariat général de l'OCI prendra les mesures opportunes pour faire connaître les efforts dévoués que le Royaume d'Arabie saoudite a déployés aux plus hauts niveaux pour organiser ce programme de dix jours au profit des jeunes des pays arabes et islamiques, notamment au niveau de la Conférence islamique des Ministres de la jeunesse et des sports, du Conseil des Ministres des affaires étrangères et de la Conférence islamique au Sommet.

La cérémonie de clôture a également comporté une allocution prononcée par S.E. le Ministre plénipotentiaire Faisal Al Ghassal, représentant de la Ligue des États arabes. Elle comportait également une session de dialogue sur le rôle de la jeunesse dans la fourniture des services aux pèlerins, au cours de laquelle sont intervenus la Dr Shams Alsaby, Directrice générale des activités pour la jeunesse au Ministère des sports du Royaume d'Arabie saoudite, et M. Rakan Al Maddah, Vice-président exécutif du secteur

«Découverte du Royaume» dans le cadre du Pilgrim experience Programme (Programme de services aux pèlerins).

Des vidéos illustrant les différentes étapes du Programme 2024 et les expériences des participants ont été diffusées au cours de l'événement.

Le Programme a offert en outre aux participants un voyage transformateur comprenant l'accomplissement de l'Omra et la visite d'importants lieux saints islamiques à Djeddah, à La Mecque et à Médine. Les participants ont échangé des discussions culturelles et participé à des sessions interactives. Ils ont également eu l'occasion d'assister à un match de football très médiatisé à Djeddah entre Al-Nasr et Al-Ittihad.

D'autre part, la Directrice générale des activités pour la jeunesse au Ministère des Sports en Arabie saoudite, Dr Shams Alsaby, a prononcé un discours au début de l'événement au nom du Ministère, souhaitant la bienvenue aux participants au Programme, tout en soulignant qu'environ 144 jeunes hommes et femmes et 65 chefs de délégation prennent part à l'événement.

## L'OCI participe à deux conférences sur la langue arabe à Dubaï et N'Djamena



Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), représenté par le Département des affaires culturelles, a assisté en qualité d'invité d'honneur à la 10ème session de la Conférence internationale sur la langue arabe qui s'est tenue à Dubaï du 10 au 12 octobre 2024 sous le patronage de S.A. Sheikh Mohammed bin Rashid Al Maktoum, Vice-président et Premier ministre des Emirats arabes unis et Gouverneur de Dubaï. Cette conférence s'inscrit dans le cadre du Mémoire d'entente conclu entre le Secrétariat général et le Conseil international de la langue arabe le 29 mai 2024 et des efforts visant à soutenir et à renforcer la présence de la langue arabe dans les forums internationaux et de pérenniser son rayonnement et son prestige.

Plusieurs Etats membres, organisations régionales et internationales et organismes de la société civile concernés par la langue arabe ont pris part à la conférence, au cours de laquelle a été décerné le Prix Mohammed bin Rashid pour la langue arabe, considéré comme le plus important prix dans l'histoire de la langue arabe. Des centaines de recherches et d'études scientifiques et de terrain liées à la langue arabe, toutes disciplines et professions confondues, ont également été publiées, et de nombreuses initiatives créatives ont été présentées en matière de soutien à l'enseignement et à la diffusion de la langue arabe par des moyens innovants. Le Secrétariat général a également participé à la modération de la 9ème séance de la

conférence intitulée « Efforts des organisations et institutions nationales, arabes et internationales au service de la langue arabe », au cours de laquelle il a passé en revue les efforts et les activités de l'OCI en vue de renforcer le rôle des institutions concernées dans ce domaine.

L'objectif de cette conférence est de promouvoir la langue arabe et de préserver l'identité arabo-islamique, de contribuer à l'utilisation de la connaissance de la langue arabe et d'affirmer sa présence au sein des différentes civilisations à travers l'échange d'informations, de documents et de publications portant sur des questions d'intérêt commun, en particulier les politiques linguistiques, la promotion de l'enseignement de la langue arabe et la diffusion de cette langue dans le monde arabe et sur la scène internationale.

La participation du Secrétariat général à cette conférence s'inscrit dans le cadre des efforts qu'il déploie pour soutenir la présence, la diffusion et l'autonomisation de la langue arabe (la langue du Coran), et ce en application de la Résolution ministérielle 13/50W sur la langue arabe, adoptée par la 50ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue les 29 et 30 août 2024 à Yaoundé, en République du Cameroun. Cette résolution vise, en effet, à promouvoir et à soutenir la présence et l'utilisation de la langue arabe (la langue du Coran) au sein des forums régionaux et internationaux.

Sur un autre plan, le Secrétariat général de

l'OCI a participé à la Conférence scientifique internationale sur « les défis de la langue arabe en Afrique et les perspectives de la communication culturelle » qui s'est tenue du 18 au 20 décembre dernier dans la capitale tchadienne N'Djamena et a été organisée par le Conseil supérieur de la langue arabe en Afrique en coopération avec l'Union générale des institutions de soutien à la langue arabe en République du Tchad, l'Université du Roi Fayçal au Tchad et les institutions intéressées par la langue arabe en Afrique et à l'étranger sous le Haut Patronage de S.E. Mohamed Idriss Deby Itno, Chef de l'Etat de la République du Tchad et la présidence d'honneur du Grand Imam d'Al-Azhar, le Dr Ahmed El-Tayeb.

Le représentant du Secrétariat général, Dr Rami Mohamed Enchassi, a prononcé l'allocation du Secrétaire général dans laquelle il a salué les efforts consentis par les dirigeants de la République du Tchad pour parrainer cette importante conférence, qui traite de la langue arabe dans son concept global et ses connotations, ses implications religieuses et culturelles, son impact sur l'édification de la civilisation humaine, et en particulier sur le continent africain, ainsi que sa contribution à la formation de l'identité et de la personnalité culturelle des peuples du continent africain.

Dans cette allocution, le Secrétaire général a également salué l'action de l'Université du Roi Fayçal, véritable phare rayonnant au Tchad et sur l'ensemble du continent africain, qui a su, grâce à ses efforts, propager la langue arabe, la culture et la civilisation islamique. Il a salué les efforts entrepris par un groupe de bénévoles du continent intéressés par la langue arabe qui ont œuvré à la création du Conseil supérieur de la langue arabe en Afrique lors de leur conférence fondatrice en décembre 2022 dans la capitale tchadienne, N'Djamena, en tant qu'organe de coordination sur le continent africain pour les personnes intéressées par la langue arabe et concernées par les questions relatives à la diffusion de la langue arabe, à l'amélioration de son statut et à l'organisation d'études académiques liées à cette langue.



Katara

## Le tourisme culturel

Depuis que l'État du Qatar a lancé le Village culturel de Katara en tant que destination pour le tourisme culturel, il y a 13 ans, Katara a réussi à s'imposer sur la carte du tourisme qatari, reflétant ainsi le statut du pays en tant que creuset des cultures. Situé entre le quartier de West Bay et la ville branchée de Lusail, le district culturel de Katara se caractérise par les tours Katara en forme de croissant dans la marina de Lusail.

L'on peut dire désormais que Katara est une attraction touristique aux multiples facettes, ce qui en fait une destination idéale pour ceux qui cherchent à effectuer en un seul lieu un voyage touristique aux multiples facettes.

Le quartier abrite deux mosquées qui méritent d'être visitées, en particulier par les amateurs d'architecture islamique. La première, connue sous le nom de mosquée Katara, a été conçue par l'architecte turque Zeynep Fadillioglu et se distingue par ses carreaux persans et turcs. Le minaret, le dôme et la niche de prière sont inspirés de mosquées célèbres du monde islamique, et le décor s'inspire du palais de Dolmabahçe à Istanbul. A proximité de la mosquée, on peut admirer les tours de pigeons. La seconde mosquée est la Mosquée d'Or, située en face du théâtre en plein air, couverte de

tuiles dorées et représentant le style ottoman avec ses portes en bois teinté. La Fondation du District Culturel organise dans ce lieu de nombreux programmes religieux et conférences, dans le cadre desquels elle accueille d'éminents érudits, ainsi que la tenue de cours avancés de mémorisation du Saint Coran, qui sont très fréquentés par des groupes de tous âges.

Pour les amateurs de théâtre, il y a le théâtre en plein air. Ce théâtre de style grec classique s'étend sur une superficie de 3.275 mètres carrés et reflète des influences islamiques, notamment dans ses entrées voûtées. Il peut accueillir jusqu'à 5.000 spectateurs.

Grâce à ses nombreuses expositions, ateliers et espaces d'exposition, Katara contribue à faire du Qatar une destination régionale importante pour ceux qui s'intéressent aux arts visuels. La Qatar Museums Gallery (Al-Riwaq), par exemple, présente les œuvres d'artistes locaux et internationaux dont le travail porte sur des thèmes centrés sur l'être humain. Quant au centre d'art Katara, il s'agit d'une plate-forme indépendante dédiée à l'art contemporain et aux initiatives créatives pluridisciplinaires.

Pour les sorties familiales, il existe également une attraction importante, à savoir le Planétarium Thuraya, qui offre de superbes images

astronomiques aux familles et aux amateurs d'astronomie. Le planétarium est équipé d'un système numérique sur l'ensemble du dôme et peut accueillir jusqu'à 200 visiteurs pour un voyage à travers l'univers.

Le shopping étant un élément incontournable de la plupart des voyages touristiques, on trouve à Katara une rue commerçante, nommément la 21 High Street, suivie d'une voie réservée aux voitures haut de gamme, d'où les clients peuvent accéder au célèbre grand magasin français Les Galeries Lafayette. La High Street est la destination idéale pour le shopping en plein air, d'autant qu'elle offre un confort tout au long de l'année, grâce à un puissant système de refroidissement extérieur qui permet aux clients de dîner ou de s'asseoir dans les cafés en plein air tout au long de l'année sans être incommodé par la chaleur estivale.

Puis il y a les collines de Katara (ou Katara Hills), qui se caractérisent par des paysages pittoresques, des plans d'eau, et des sentiers de promenade pour les randonneurs et les piétons. A ne pas oublier non plus la plage publique de Katara, qui propose toutes sortes d'activités aquatiques, allant du speed-boat au ski nautique.

## Séminaire du Centre de recherche du Golfe sur le monde musulman et la question d'identité



Etats arabes sous le titre «Documentation du patrimoine culturel arabe». La réunion a porté sur le patrimoine culturel en voie de disparition dans les Etats membres, tant sur le plan matériel qu'immatériel, ainsi que sur les moyens de le protéger et de le préserver, et qui revêt un grand intérêt pour les Etats membres de l'OCI et témoigne de leur engagement à cet égard.

Passant en revue les efforts des organisations internationales régionales, le Dr Rami Inshasi, représentant du Secrétariat général, a évoqué les efforts entrepris par l'OCI et ses institutions connexes en faveur de la préservation du patrimoine. Quant à M. Adeeb Salim, du Département de Palestine, il a parlé dans son intervention de la situation catastrophique du patrimoine culturel palestinien, en particulier dans le contexte des événements tragiques qui se déroulent actuellement en Palestine.

Sur un autre plan, et sur invitation du Président de l'Institut Amadeus, fondateur du Forum MEDays au Maroc, M. Ibrahim Fassi Fihri, adressée au Secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, le Secrétariat général de l'Organisation a participé aux dialogues du Forum qui se sont tenus à Tanger, au Maroc, du 27 au 30 novembre 2024.

Dans son intervention au nom du Secrétaire général de l'OCI, M. Houssein Brahim Taha, lors d'une session de dialogue intitulée «Renforcement de la souveraineté, de la sécurité, de la gouvernance et de la résilience économique» en Afrique, le Directeur général des affaires politiques du Secrétariat général, l'Ambassadeur Mohammed Salah Tekaya, a souligné l'intérêt particulier que porte l'OCI au continent africain et aux questions de paix, de sécurité et de développement qui s'y posent ainsi qu'aux multiples défis auxquels la région du Sahel et du Lac Tchad est confrontée, rappelant à cet égard les résolutions du Sommet islamique et du Conseil des Ministres des affaires étrangères.

Dans le cadre de la coopération et de la coordination du Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) avec les institutions et organes culturels des États membres, le Secrétariat général de l'OCI, en coopération avec le Gulf Research Center (Centre de recherche du Golfe) du Royaume d'Arabie saoudite, a organisé le 25 novembre 2024 un séminaire culturel virtuel intitulé «Le monde islamique et la question d'identité inclusive».

Le but du séminaire était d'aboutir à des recommandations concernant la formulation de politiques culturelles, tant au niveau national qu'au niveau des institutions internationales présentes, qui contribueront à renforcer l'identité collective dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et partant, de consolider la coopération entre les États membres dans les différents domaines politique, social et économique.

Le séminaire a abordé plusieurs thèmes visant à concilier l'appartenance aux identités nationales et l'appartenance à l'identité universelle islamique, tenant compte des

points communs historiques et culturels entre les peuples et les pays du monde islamique.

A noter que la coopération actuelle entre le Secrétariat général et le Centre de recherche du Golfe du Royaume d'Arabie saoudite s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions ministérielles relatives aux affaires culturelles mais aussi en application des termes du Mémoire d'entente signé entre les deux parties le 27 mars 2024 qui prévoit, entre autres, la mise en place d'un certain nombre d'activités, de programmes et de séminaires culturels conjointement entre les deux parties.

Ont participé à ce séminaire des représentants des États membres, des États observateurs, d'un certain nombre d'institutions et d'organes concernés de l'OCI, ainsi qu'un certain nombre de penseurs et d'intellectuels du monde islamique.

D'autre part, le Secrétariat général de l'OCI a participé à la 8ème réunion du Comité international pour la préservation du patrimoine historique humain, qui s'est tenue le 4 décembre 2024 au siège de la Ligue des

## Patrimoine sacré d'Ouzbékistan : Le manuscrit coranique de Katta Langar

Le manuscrit coranique Katta Langar, conservé à la bibliothèque du Conseil des Musulmans d'Ouzbékistan, est l'un des plus anciens et des plus beaux manuscrits au monde. Il tire son nom de la Mausolée de Langar Ota, dans la région de Kashkadarya en Ouzbékistan, où ses pages ont été conservées pendant des générations par les représentants de l'ordre Ishqiya, connus sous le nom de «Cheikhs de Katta Langar». Les spécialistes datent le manuscrit du dernier quart du huitième siècle, qui coïncide avec la période de formation des bases (grammaire) de la langue arabe. Il existe actuellement 81 pages conservées à l'Institut des manuscrits orientaux de l'Académie des sciences de Russie, à Saint-Petersbourg. Selon le livre «Sur les manuscrits arabes» d'Ignati Kratchkovsky, ce manuscrit a été acquis de façon mystérieuse en 1936 auprès d'une femme âgée. L'importance internationale du manuscrit est apparue



**Par : Cheikh Nureddin Khuli Nazar**  
Chef de la Direction religieuse des Musulmans d'Ouzbékistan, Mufti

en 1998 lorsque le professeur russe Efim Radwan a publié son ouvrage *The Qur'an and its World* (Le Coran et son monde), mettant en lumière un manuscrit stocké sous le numéro E 20 à l'Institut des manuscrits orientaux. Peu après, l'orientaliste français François Deroche a envoyé une lettre à Saint-Petersbourg, partageant des reproductions photographiques des pages du Coran qui avaient été découvertes dans le village de Katta Langar en Ouzbékistan. Ces pages présentaient une calligraphie et un style identiques à ceux du manuscrit E20. Efim Radwan a appris par la suite que des parties de ce manuscrit étaient également conservées à Katta Langar, à Tachkent et à Boukhara. En 1999, un voyage académique a été organisé en Ouzbékistan, réunissant un groupe de chercheurs orientalistes. L'équipe a examiné le Coran de Othman et une page du Coran de Langar dans la bibliothèque du Conseil des Musulmans d'Ouzbékistan à Tachkent, ainsi qu'une page à l'Institut des Manuscrits Orientaux, et douze autres pages dans les mosquées de Langar et d'Ota. Un film documentaire intitulé «Sur les traces du Coran de Othman» a été produit pour documenter cette importante entreprise. Des analyses scientifiques récentes ont fourni des preuves irréfutables quant à l'ancienneté du manuscrit. En 2000, des scientifiques russes et néerlandais du Centre de recherche isotopique de l'Université de Groningue ont daté

le parchemin au radiocarbone, confirmant ainsi la datation des chercheurs à la fin du huitième siècle.

Aujourd'hui, 16 pages de ce remarquable manuscrit ont survécu en Ouzbékistan. Une page contenant les versets 26 à 61 de la sourate al-Baqarah est conservée à l'Institut des manuscrits orientaux Abu Rayhan al-Biruni. Deux autres pages se trouvent à Boukhara, l'une à la bibliothèque régionale Ibn Sina et l'autre au musée des manuscrits de l'Arche, comportant des textes allant de la sourate al-Mujadala à la sourate al-Hashr. La bibliothèque du Conseil des Musulmans d'Ouzbékistan possède 13 pages, dont 12 ont été apportées de la mosquée Langar Ota en 2003.

Les caractéristiques physiques du manuscrit sont remarquables : écrit sur un parchemin brillant, chaque page mesure environ 53 x 35 cm. Le texte est écrit en coufique hijazi, l'une des plus anciennes formes de calligraphie arabe. Sa reliure en cuir, qui date du quatorzième siècle et restaurée au dix-septième siècle, a été renforcée par du papier portant un texte en arabe.

Au fil des siècles, le manuscrit a fait l'objet de divers travaux de conservation, y compris des réparations et des ajouts décoratifs. Les coins endommagés ont été rapiécés avec des versets réécrits en écriture naskh, et des éléments décoratifs ont été ajoutés entre les sourates. Les pages qui subsistent contiennent deux parties du Coran, ce qui laisse supposer que le manuscrit complet comprenait à l'origine 190 à 200 pages. Aujourd'hui, il ne reste que 97 pages, soit 47% du total estimatif.

Les efforts récents de conservation ont redonné vie à ce trésor ancien. A l'initiative du Président de l'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, le manuscrit a fait l'objet d'une restauration intensive entre 2019 et 2021. Ce processus méticuleux, mené par des conservateurs français du Louvre aux côtés d'experts locaux, a permis d'éliminer un cumul de dommages et de détériorations datant de plusieurs siècles. En 2022, deux pages ont été présentées dans le cadre d'une exposition parisienne célébrant le patrimoine culturel de l'Ouzbékistan.

Le Coran de Katta Langar est plus qu'un manuscrit ancien ; c'est un témoignage des études islamiques et de la préservation de



## 4ème réunion pour discuter de la «Convention de Djeddah» sur les droits de l'enfant



La 4ème Réunion du Groupe Intergouvernemental d'Experts s'est tenue au Secrétariat général de l'OCI à Djeddah le 5 novembre 2024 pour poursuivre l'examen du projet de «Convention de Djeddah sur les Droits de l'Enfant de l'OCI».

La Directrice générale du Département des affaires culturelles et familiales, Dr Amina Obaid Al-Hajri, a prononcé un discours à la réunion dans lequel elle a souligné que celle-ci se tenait dans des circonstances difficiles et pénibles dont le monde islamique était témoin en raison de l'agression israélienne flagrante et sans précédent dans le Territoire palestinien occupé et des massacres odieux commis par les forces d'occupation israéliennes contre les civils dans la bande de Gaza, qui ont entraîné la mort de centaines de martyrs civils innocents et blessé des milliers de personnes, principalement des enfants, des femmes et des personnes âgées. Dr Al-Hajri a réitéré la condamnation par l'OCI et les États membres de l'agression brutale et continue des forces d'occupation, appelant la communauté internationale à accélérer la fourniture urgente de l'aide humanitaire, médicale et de secours, à fournir de l'eau et de l'électricité et à ouvrir immédiatement des couloirs humanitaires sûrs pour acheminer l'aide d'urgence dans la bande de Gaza.

Dr Al-Hajri a déclaré que la religion islamique accorde une grande attention aux droits des enfants, car ils sont l'avenir de la nation et la jeunesse de demain. Elle a appelé à l'adoption de la "Convention de Djeddah sur les droits de l'enfant de l'OCI" en tant que charte internationale qui s'inspire des chartes internationales des droits de l'homme et qui est conforme aux enseignements de l'Islam ainsi qu'aux lois et chartes internationales.

Mme Al-Hajri avait auparavant remercié le Royaume d'Arabie saoudite, pays du siège, pour son soutien constant à l'Organisation, ainsi que la République du Cameroun, présidente de la 50ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, ainsi que la République arabe d'Égypte, présidente de la 2ème session de la Conférence ministérielle sur le développement social, pour leurs efforts et leur soutien continu à l'OCI.

D'autre part, et à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, célébrée par la communauté internationale le 3 décembre de chaque année, en vertu d'une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1992, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a souligné l'importance de

l'insertion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle et économique et de la promotion de leur leadership afin de leur assurer un avenir meilleur et durable et d'assurer le bien-être des sociétés.

Le Secrétaire général a souligné que les résolutions adoptées par le 15ème Sommet islamique, tenu en mai 2024 à Banjul, en République de Gambie, ainsi que les résolutions adoptées par la 50ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères en août 2024 à Yaoundé, en République du Cameroun, de même que les résolutions adoptées par la 2ème session de la Conférence ministérielle sur le développement social tenue en juin 2023 au Caire, en République arabe d'Égypte, et la Stratégie de l'OCI sur les personnes handicapées adoptée à la 2ème session de la Conférence ministérielle sur le développement social du Caire (2023), comptent parmi leurs principaux objectifs notamment l'amélioration de la qualité des services et activités fournis aux personnes handicapées, appelant à cet égard les États membres à échanger les expériences et les meilleures pratiques en matière d'insertion et de réhabilitation des personnes handicapées.

Il convient de noter que le thème choisi par les Nations unies pour célébrer la Journée internationale des personnes handicapées en 2024 s'intitule : "Amplifier le leadership des personnes handicapées pour un avenir inclusif et durable". Renforcer le leadership des personnes handicapées pour un avenir inclusif et durable".

Dans ce contexte, M. Hissein Brahim Taha a appelé les États membres et la communauté internationale à conjuguer leurs efforts pour intégrer les personnes handicapées, les inclure dans la vie sociale et renforcer leurs capacités à faire face aux différents défis, et ce dans le but d'édifier des sociétés où l'égalité des chances prévaut pour toutes les générations. Le Secrétaire général a également exhorté les organes et institutions compétents de l'Organisation et les institutions partenaires à mettre tout en œuvre pour soutenir les efforts des États membres dans ce domaine.

## Mémorandum d'entente entre l'OCI et le Bureau du Département américain des Affaires étrangères pour les affaires mondiales de la femme



Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a publié une déclaration à l'intention de la communauté internationale à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre). Dans sa déclaration, l'OCI rappelle le sort des femmes et des filles confrontées à la violence et à l'exploitation dans le monde entier, en particulier dans les zones de conflit, où les femmes et les filles restent parmi les membres les plus vulnérables de la société. Et d'ajouter que le thème de cette année, «Investir pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles ! #PasDExcuse», met l'accent sur le besoin urgent de financement et de mesures proactives pour prévenir la violence et protéger les femmes et les filles dans le monde.

S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a réitéré l'engagement de l'OCI à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à autonomiser les femmes dans tous les États membres. Le Secrétaire général a déclaré que cette Journée met en lumière les efforts continus de l'OCI pour soutenir les gouvernements, les organisations internationales et les organismes de la société civile dans l'élaboration de politiques

et de stratégies visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes de façon résolue et globale.

La déclaration indique, en outre, que la célébration de cette journée intervient alors que le monde est témoin de la violation et de l'exploitation continues des droits des femmes ainsi que des différentes formes de violence à leur encontre, en particulier dans les zones de conflit. En effet, les femmes vivant dans des régions touchées par des conflits comme la Palestine, le Liban, le Sahel, l'Afghanistan et les camps de Rohingyas sont confrontées à une violence extrême qui comprend notamment l'exploitation, le mariage forcé et la restriction de leurs droits. La déclaration ajoute que l'inégalité des sexes, profondément enracinée, et l'instabilité alimentent ces violations, entraînant un traumatisme permanent et l'exclusion sociale. Le sort de ces femmes souligne la nécessité d'une action urgente tant au niveau local que mondial pour mettre fin à la violence fondée sur le genre. A l'occasion de cette journée, le Secrétaire général, M. Hissein Brahim Taha, a réitéré la condamnation la plus ferme par l'OCI de la violence basée sur le genre contre les femmes dans le monde entier.

L'engagement de l'OCI en faveur de

l'autonomisation des femmes se manifeste à travers un nombre d'initiatives telles que le Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme, la création de l'Organisation pour le développement de la femme dans les États membres dont le siège est au Caire, la formation du Comité consultatif des femmes de l'OCI, organe consultatif de la Conférence ministérielle sur la femme de l'OCI, et la mise en œuvre des résolutions pertinentes adoptées respectivement par les Conférences islamiques au Sommet, le Conseil des ministres des affaires étrangères et la Conférence ministérielle sur la femme. Dans cette même veine, l'OCI et le Bureau des questions féminines du Secrétariat d'État américain ont signé le 1er octobre 2024, à Washington DC, un Mémorandum d'entente sur l'autonomisation des femmes. Le mémorandum a été signé par l'ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint pour les affaires humanitaires, culturelles et sociales au Secrétariat général de l'OCI, et par Mme Geeta Rao Gupta, Ambassadrice itinérante des États-Unis pour les questions mondiales relatives aux femmes au Département d'État américain.

## L'OCI se penche sur le nouveau système de fonds humanitaires



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, s'est adressé à la Réunion du groupe ouvert d'experts gouvernementaux pour discuter du projet des nouveaux Statuts des fonds humanitaires, relevant de l'OCI, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, le 14 novembre 2024.

Le Secrétaire général de l'OCI a déclaré que certains États membres de l'OCI ont souffert, en particulier au cours des dernières décennies, des répercussions des conflits armés, du changement climatique, des catastrophes naturelles et des épidémies, ces fléaux étant le principal moteur de la souffrance humaine à long terme, en particulier pour les réfugiés et les personnes déplacées, et détruisant les moyens de subsistance des pauvres et des vulnérables. Il a souligné que les gains cumulés produits par le développement tout au long des années risquent de disparaître car ces crises humanitaires débouchent sur des niveaux sans précédent de déplacement et d'asile, en l'absence de solutions durables. Certains États membres de l'OCI, a-t-il précisé, produisent plus de la moitié

des réfugiés dans le monde et accueillent en même temps plus de la moitié des réfugiés et des personnes déplacées, ce qui accentue les besoins fondamentaux et les exigences en matière de réhabilitation, de reconstruction et de redressement, alors que les ressources disponibles pour les interventions humanitaires ne font que se raréfier.

Il a ajouté que la réunion se tenait à la lumière de la situation humanitaire difficile et cruelle, exigeant des efforts concertés et une action commune pour adopter tout ce qui pourrait aider à contenir ces crises et épreuves humanitaires.

M. Hissein Brahim Taha a déclaré qu'il était important de déployer tous les efforts possibles pour finaliser les Statuts de ces fonds, apporter les réformes nécessaires à leur mécanisme de fonctionnement et les soutenir avec les ressources financières nécessaires afin qu'ils puissent jouer pleinement le rôle qui leur incombe de servir les causes de l'agenda humanitaire de l'Organisation.

Le Secrétaire général a rappelé que conformément à sa Charte et aux décisions du Conseil des ministres des Affaires étrangères des États membres, l'Organisation a institué

les trois fonds humanitaires en tant que mécanismes d'action humanitaire (Fonds pour la Bosnie-Herzégovine en 2001, Fonds pour l'Afghanistan en 2001, Fonds pour la Sierra Leone en 2001 et Fenêtre d'urgence) en fonction des contextes historiques, humanitaires et politiques de chacun de ces fonds, afin de fournir un soutien humanitaire et de secours aux États membres victimes de longues guerres, de conflits internes et de catastrophes, ainsi que pour aider au retour des réfugiés dans leurs pays d'origine et à la reconstruction.

Il convient de noter que le Conseil des ministres des Affaires étrangères a émis plusieurs résolutions portant sur la consolidation des fonds, notamment la Résolution 1/42-ICHAD, adoptée par le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI au Koweït à sa 42ème session en 2015, dont le paragraphe 22 stipule : «Se félicite de l'accord entre l'OCI et le ministère des Affaires étrangères du Qatar pour accueillir le siège des fonds opérant en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine, et en Sierra Leone.

## L'OCI s'active à mobiliser les efforts humanitaires islamiques et internationaux



Dans le cadre de la série d'activités entreprises sur le plan humanitaire, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales de l'OCI, et S.E. M. Elmaddin Mehdiyev, Directeur de l'Agence internationale de développement de l'Azerbaïdjan, ont signé le 8 décembre 2024, au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, un Mémoire d'entente sur les projets de développement et d'assistance humanitaire dans les Etats membres de l'OCI.

Ce Mémoire d'entente marque une nouvelle étape dans les efforts visant à renforcer la coopération bilatérale active et fructueuse existant entre l'OCI et la République d'Azerbaïdjan.

En vertu de ce mémorandum, d'importants programmes conjoints seront mis en œuvre sous forme d'activités d'assistance humanitaire aux pays de l'OCI dans le besoin et de stages de renforcement des capacités, entre autres.

En marge de la signature, le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour les affaires humanitaires et le Directeur de l'Agence ont abordé un large éventail de questions d'intérêt mutuel et ont échangé leurs points de vue sur les meilleurs moyens d'assurer la

mise en œuvre harmonieuse et diligente du dit Mémoire.

La délégation, dirigée par l'Ambassadeur Ali Bakheet, a tenu des consultations bilatérales avec des représentants de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), sous la direction de Sonali Korde, Directrice générale adjointe de l'USAID, en octobre 2024 au siège de l'Agence dans la capitale américaine Washington.

Les deux parties ont échangé leurs points de vue sur la manière de renforcer leur partenariat bilatéral dans le cadre du Mémoire d'entente et de coopération signé en 2012 et 2016, qui prévoit des consultations conjointes et un dialogue stratégique, l'échange d'informations, la participation à la réponse aux catastrophes, la formation et le soutien opérationnel. Les deux parties ont également renouvelé leur engagement à renforcer la coopération dans le domaine de l'aide humanitaire et l'attachement aux principes humanitaires.

Il est à noter que plusieurs résolutions émises par le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI, dont la récente résolution sur les affaires humanitaires issue de la 50ème session tenue à Yaoundé, en République du Cameroun, les 29 et 30 août 2024,

appellent le Secrétariat général à poursuivre ses efforts pour développer les capacités des organismes humanitaires de la société civile dans les États membres de l'OCI par le biais de son Programme conjoint avec l'USAID.

D'autre part, l'Ambassadeur Ali Bakheet a rencontré le ministre de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale du Burkina Faso, S.E. M. Nandi Somé/Diallo, et la ministre déléguée à la Coopération régionale au ministère des Affaires étrangères du Burkina Faso, Mme Bèbgnasgnan Stella Eldine Kabré/Kaboré, le 26 octobre 2024, en marge de la Conférence des donateurs de l'OCI pour le soutien aux personnes déplacées et aux réfugiés dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad, qui s'est tenue au siège du Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Les deux parties ont passé en revue les efforts déployés par le Burkina Faso dans le domaine de l'action humanitaire et ont discuté des voies et moyens de renforcer le soutien de l'OCI et de ses institutions pertinentes aux pays du Sahel dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'appui aux personnes déplacées et aux réfugiés.



## Doha accueille la «deuxième réunion ministérielle» pour la mise en œuvre des lois anti-corruption dans les Etats membres de l’OCI

La 2ème Réunion ministérielle des Organismes chargés de l’application de la loi anti-corruption dans les Etats membres de l’OCI s’est tenue à Doha, au Qatar, le 27 novembre 2024, en présence des Ministres et des Chefs des Organismes chargés de l’application de la loi anti-corruption dans les Etats membres de l’OCI.

Dans son discours, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l’OCI, a évoqué les résultats de la 50ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Yaoundé, au Cameroun, qui a appelé les Etats membres à participer aux efforts menés au niveau international pour lutter contre la corruption en signant et en ratifiant la Convention de Makkah Al-Mukarramah. Il a ajouté que l’adoption de la tenue bisannuelle du Conseil ministériel pour la lutte contre la corruption reflète la solidarité et la volonté des Etats de renforcer la coopération, de même qu’elle traduit l’engagement des Etats membres à lutter contre la corruption, les phénomènes dangereux et les délits de même nature. Le Secrétaire général a renouvelé son appel aux Etats membres pour qu’ils accélèrent la signature et la ratification de la Convention de Makkah Al-Mukarramah, qui constitue un mécanisme important pour renforcer la coopération, la transparence et l’intégrité.

Le Président de la Commission de contrôle et de lutte contre la corruption du Royaume d’Arabie saoudite, S.E. M. Mazen bin Ibrahim Al-Kahmous, Président de la première réunion ministérielle des organismes chargés de l’application des lois anti-corruption dans les Etats membres de l’OCI, a exprimé, dans le discours qu’il a prononcé, ses remerciements et son appréciation à l’Etat du Qatar pour son initiative d’abriter la 2ème Réunion ministérielle des organismes chargés de l’application des lois anti-corruption dans les Etats membres de l’OCI et pour les efforts déployés dans ce sens.

Il a évoqué l’accueil accordé par le Royaume d’Arabie saoudite à bon nombre de sommets conjoints et d’initiatives internationales portant sur les agressions et les violations commises à l’encontre des Etats de Palestine et du Liban, de même qu’il a souligné les efforts déployés par le Royaume d’Arabie saoudite durant sa présidence du Premier Conseil ministériel des organismes chargés de l’application des lois anti-corruption, lequel a abouti à l’adoption de la Convention de Makkah Al-Mukarramah en faveur des Etats membres de l’OCI.

Abordant les défis auxquels sont confrontés les Etats membres dans la lutte contre la corruption et l’évaluation de ses niveaux, M. Al-Kahmous a estimé que cette réunion offre

aux Etats membres l’occasion de renforcer la coopération entre eux et de confirmer leur engagement à l’égard des conclusions de la Première réunion ministérielle, notamment la Convention de Makkah Al-Mukarramah, qui constitue la pierre angulaire dans l’édification du système de lutte contre la corruption. Il a fait également référence à la résolution ministérielle adoptée par la 50ème session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l’OCI, tenue les 29 et 30 août 2024 à Yaoundé, au Cameroun, qui exhorte les Etats membres à accélérer la signature de la Convention de Makkah Al-Mukarramah, qui représente une étape historique dans le renforcement de la coopération, de la transparence et de l’intégrité. M. Al-Kahmous a salué l’initiative présentée par le Royaume d’Arabie saoudite et la République des Maldives d’organiser un forum international sur le thème «Promouvoir l’intégrité dans le secteur du tourisme», qui se tiendra en 2025 dans la République des Maldives, et dont le but est d’aborder les méthodes modernes et les failles exploitées par les auteurs de délits de corruption dans l’industrie du tourisme, et a exhorté les Etats membres à participer activement à ce forum afin d’intensifier la coopération entre eux.



## 21 États membres de l'OCI signent la Convention de Makkah Al-Mukarramah

La 2ème Réunion Ministérielle des Organismes chargés de l'application des lois anti-corruption des Etats membres de l'OCI, tenue à Doha, au Qatar, le 27 novembre 2024, a été marquée par la cérémonie de signature de la Convention de Makkah Al-Mukarramah par 21 Etats membres participant à ladite Réunion, reflétant ainsi l'engagement des Etats membres à coopérer en matière de lutte anti-corruption.

Ce nombre de signatures réunies le même jour constitue un événement historique et contribuera à accélérer la ratification et l'entrée en vigueur de la Convention. Il reflète en même temps le sentiment qu'éprouvent les États membres face au danger de la corruption et des crimes qui lui sont liés, ainsi que leur volonté de renforcer la coopération dans le domaine de la lutte contre ce fléau.

A cet égard, le Secrétariat général de l'OCI a exhorté les autres Etats membres à signer et à ratifier la Convention de Makkah sur la coopération en matière d'application des lois anti-corruption compte tenu de l'importance qu'elle revêt dans la mise en place d'un cadre de coopération pour faire face à ce grave fléau. Il les a également invités à signer et à ratifier les autres conven-

tions et règlements afin que l'OCI puisse élargir le champ de coopération pour inclure tous les États membres, dans tous les domaines.

C'est ainsi que s'est tenue le 26 novembre 2024 la réunion des hauts fonctionnaires, préparatoire à la Réunion ministérielle des organismes chargés de l'application de la loi anti-corruption dans les Etats membres de l'OCI. M. Nasser Aba Al-Khail, chef de la coopération internationale à la Direction saoudienne de lutte contre la corruption, a ouvert la réunion en sa qualité de représentant du précédent Président de la Première réunion ministérielle tenue à Djeddah. Il a souligné les efforts déployés par le Royaume d'Arabie saoudite au cours de sa présidence du premier Conseil ministériel des organismes chargés de l'application des lois anticorruption, qui a abouti à l'adoption de la Convention de Makkah Al-Mukarramah par les Etats membres de l'OCI.

Mme Amal Al-Kuwari, représentant l'Etat du Qatar et Présidente de la Conférence, a souhaité la bienvenue aux participants, notant que cette réunion constitue une importante étape pour renforcer la coopération entre les pays de l'OCI et soutenir les efforts conjoints visant à la mise en vigueur

de la Convention de Makkah, compte tenu de son importance pour la promotion de l'intégrité et de la lutte anti-corruption aux niveaux régional et international. Elle a souligné que l'État du Qatar attache une grande importance à la lutte contre la corruption et à sa prévention en adoptant des initiatives, des législations et des programmes avancés dont, en particulier, le Prix international de lutte contre la corruption de Son Altesse le Cheikh Tamim bin Hamad Al Thani, qui est une initiative mondiale visant à récompenser les efforts exceptionnels dans ce domaine.

Prenant la parole à son tour, M. Youssef Al- Dubaïe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, représentant S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a exprimé ses remerciements au Royaume d'Arabie saoudite pour les efforts qu'il a déployés en présidant la Première réunion ministérielle qui a abouti à l'adoption de la Convention, et à l'Etat du Qatar pour avoir abrité la 2ème Conférence ministérielle. Il a passé en revue les efforts déployés par le Secrétariat général pour inciter les Etats à signer et à ratifier ladite Convention, ainsi que l'appui technique fourni par le Secrétariat général pour faciliter l'entrée en vigueur et la mise en application de la Convention.

## Le Secrétaire général du COMCEC appelle à une coopération agricole accrue entre les Etats membres de l'OCI



S.E. M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Türkiye, en sa qualité de Président du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la coopération islamique (COMCEC), a ouvert la 40ème session ministérielle du Comité, qui s'est tenue du 2 au 5 novembre 2024 à Istanbul.

A cette occasion, S.E. M. Recep Tayyip Erdogan, Président de la République de Türkiye, a prononcé une allocution dans laquelle il a attiré l'attention sur le génocide en cours en Palestine et au Liban, soulignant que l'une des réponses les plus fortes à l'agression israélienne contre la bande de Gaza et la République du Liban réside dans la reconnaissance formelle de l'Etat de Palestine par un plus grand nombre de pays. Dans ce contexte, le président turc a appelé à un cessez-le-feu immédiat et à un accès humanitaire au peuple palestinien dans la bande de Gaza. S.E. M. Recep Tayyip Erdogan a également souligné qu'il est important que le monde musulman mette de côté ses différences et s'unisse pour soutenir les peuples palestinien et libanais dans leur lutte légitime contre l'occupation israélienne. Abordant la situation économique mondiale, le Président Erdogan a appelé au

renforcement et à l'intensification de la coopération et de la coordination entre les Etats membres de l'OCI, soulignant qu'une coopération plus étroite et le partage de solutions innovantes permettraient aux Etats membres de l'OCI de faire face aux défis communs, favorisant ainsi la résilience économique et la croissance durable dans tous les Etats membres de l'OCI.

S.E. M. Hissein Brahim, Secrétaire général de l'OCI, a prononcé à son tour un discours à la cérémonie d'ouverture de la 40ème session ministérielle du COMCEC, dans lequel il a souligné le rôle vital du Comité dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI. Abordant la crise humanitaire à Gaza, le Secrétaire général de l'OCI a condamné avec la plus grande fermeté l'agression et le génocide israéliens en cours contre le peuple palestinien et a appelé à une intervention internationale urgente pour protéger les civils et rétablir la paix.

Le Secrétaire général a également passé en revue les diverses initiatives de l'OCI destinées à renforcer la coopération socio-économique entre les Etats membres face aux défis inhérents au développement, mettant l'accent à cet égard sur les progrès

significatifs réalisés dans le domaine du commerce intra-OCI, tout en soulignant l'importance d'une mise en œuvre efficace des programmes et projets commerciaux permettant d'atteindre l'objectif de 25% d'échanges commerciaux intra-OCI d'ici 2025.

Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a également souligné la nécessité de renforcer encore davantage la coopération intra-OCI dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, notamment pour soutenir les populations rurales dans les pays les moins avancés de l'OCI. Il a également insisté sur la nécessité d'une coopération et d'une collaboration accrues entre tous les Etats membres de l'OCI et les institutions de l'OCI afin d'atteindre les nobles objectifs pour lesquels l'OCI a été créée. Il convient de noter que l'ordre du jour de la 40ème Session ministérielle du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) de l'OCI comprend, entre autres, l'état de la mise en œuvre des divers projets de l'OCI dans les domaines du commerce et de l'investissement, de l'agriculture, du tourisme, des finances, du secteur privé et de l'allègement de la pauvreté.

## Hissein Taha affirme que la normalisation des normes halal stimule le commerce islamique

La 19e session de l'Assemblée générale de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (SMIIC) s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, le 13 novembre 2024. M. Nagi Jabbarov, Directeur général du Département des affaires économiques, a prononcé l'allocation de S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, à la cérémonie d'ouverture de la réunion dans laquelle il a exprimé son appréciation pour l'engagement continu du SMIIC en faveur de la normalisation et de la métrologie dans les pays islamiques.

Dans son message, le Secrétaire général a reconnu que le SMIIC joue un rôle majeur en fournissant une plate-forme de stockage d'une base de données de normes halal à laquelle les États membres peuvent se référer grâce au système d'information du SMIIC et à son site web. Il a également appelé tous les membres de l'Assemblée générale à diffuser le concept de halal vert dans les États membres de l'OCI.

La 19ème Assemblée générale a élu de nouveaux membres au Conseil d'administration pour la période 2025-2027, et a réélu S.E. M. Ihsan Ovut au poste de Secrétaire général de l'Institut pour les trois prochaines années (2025-2027). La Réunion a également examiné le rapport de l'Institut sur la mise en œuvre de diverses résolutions et programmes d'activités pour 2024, et a approuvé le Programme d'action et le budget de l'Institut pour 2025.

Dans ce même contexte, la Dixième édition du Sommet mondial du halal et de l'Expo

Halal 2024 s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, du 27 au 30 novembre 2024. Elle comprenait des activités de promotion commerciale pour les produits et services répondant aux règles de la Charia islamique en matière de production halal.

Dans son message à

travers les normes halal, l'harmonisation halal au sein des États membres de l'OCI ainsi que l'organisation de diverses expositions et événements halal. Le message du Secrétaire général a été suivi du discours de Mme Farha Ramadan, spécialiste au Département des affaires économiques de l'OCI.

Le Secrétaire général a précisé que l'industrie halal a produit un impact durable, en ce sens qu'elle a favorisé la coopération internationale, mis en valeur l'innovation et stimulé la croissance économique au sein des États membres de l'OCI. Le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a également appelé tous les États membres de l'OCI à intégrer le concept de halal vert dans leurs pays respectifs et à donner la priorité aux stratégies en se fondant sur la coopération et l'inclusivité.

A rappeler que le Sommet et Exposition Halal offre une vitrine complète présentant une variété de produits certifiés halal. Il s'agit d'une plate-forme annuelle pour les experts de l'industrie halal, les commerçants et les entrepreneurs tant des États membres que non-membres de l'OCI. Les expositions couvrent un large éventail allant de la production alimentaire aux cosmétiques, en passant par la mode, les services financiers et les établissements d'enseignement. L'un des points forts de la 10ème édition du Sommet mondial du halal a été la tenue de tables rondes au cours desquelles des experts de l'industrie ont discuté des dernières tendances et échangé des connaissances sur les divers aspects de l'industrie du halal.



la séance d'ouverture de ce Sommet, le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a félicité les organisateurs pour leur performance remarquable dans l'organisation réussie de cet événement annuel prestigieux, qui se tient depuis une décennie. Il a félicité l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (SMIIC) et le CIDC pour leur engagement continu à promouvoir les activités commerciales halal à

## Hissein Taha prend part au 11ème Sommet des huit pays en développement pour la coopération économique (D-8)



S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a participé au 11ème Sommet des huit pays en développement pour la coopération économique (D-8), où il a prononcé un discours dans lequel il a remercié S.E. M. Abdel Fattah Al-Sisi, Président de la République arabe d'Égypte, d'avoir convié l'OCI à cette importante réunion, notant que ce Sommet intervient à un moment très complexe où le monde est confronté à de nombreux défis à divers niveaux ; d'où la nécessité d'une coopération économique à tous les niveaux entre les Etats, en particulier en matière d'économie et de développement. Il a souligné, en outre, que les défis et les changements accélérés exigent un renforcement de la coopération et de la coordination entre le Groupe D-8 et l'OCI et ses divers organes.

Lors de la séance consacrée à la situation en Palestine et au Liban, le Secrétaire général a réaffirmé la solidarité de l'OCI avec la Palestine et le Liban et a appelé à la cessation de l'agression israélienne contre Gaza et le Liban, à la cessation des attaques israéliennes contre le personnel et les installations de l'UNRWA et à la fourniture d'un soutien à cette dernière pour lui permettre d'apporter l'aide nécessaire aux Palestiniens déplacés.

M. Hissein Taha a insisté sur la nécessité de renforcer la solidarité et le soutien de la communauté internationale face à l'aggravation des défis humanitaires auxquels la bande

de Gaza est confrontée, réitérant l'appel de l'OCI en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, permanent et global dans la bande de Gaza et de la fin de toutes les violations israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al-Qods Al-Charif. Il a appelé la communauté internationale à mettre un terme à l'agression israélienne en cours, à faire cesser la colonisation et l'occupation des terres palestiniennes et à créer un État palestinien indépendant sur les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Sur un autre registre, le Secrétaire général a souligné, dans le discours qu'il a prononcé à la séance d'ouverture de la 13ème session de la Commission statistique de l'OCI, tenue à Ankara, en République de Türkiye, que les statistiques jouent un rôle vital dans la prise de décisions éclairées sur les questions politiques et dans l'évaluation de l'impact des politiques sociales et économiques. Il a également salué les efforts que la Commission a déployés pour réunir les principaux statisticiens des Etats membres de l'OCI en vue d'élaborer un plan d'action visant à améliorer la production et la diffusion de statistiques vitales et fiables sur les Etats membres. Le discours a été prononcé au nom du Secrétaire général par le Dr Ahmad Kawesa Sengendo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques.

Au cours de sa 13ème session, la Commission statistique de l'OCI a passé en revue les

activités qu'elle a initiées depuis la dernière session tenue à Djeddah en octobre dernier. Elle a également examiné la mise en œuvre du Programme de travail de la Commission pour la période 2021-2025 et les questions relatives à la collecte de données complètes en matière de protection sociale, à l'éthique des sources de données et aux nouvelles technologies, ainsi qu'au suivi et à l'établissement de rapports sur les indicateurs de l'ODD 2 (Faim zéro), de même qu'à l'utilisation de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle dans les statistiques officielles, et au cycle 2020 du Programme mondial de recensement de la population et de l'habitat.

D'autre part, le Groupe d'experts chargé d'étudier la création d'un mécanisme permanent pour le règlement des différends découlant de la Convention de l'OCI sur la promotion, la protection et la garantie des investissements a tenu, le 8 octobre 2024, sa 3ème Réunion à Istanbul. Au cours de la séance d'ouverture de la réunion, l'Ambassadeur Dr Hassan Ali, Directeur des affaires juridiques, a prononcé un discours au nom du Secrétaire général dans lequel il a passé en revue les développements accélérés survenus dans le domaine de l'investissement international et la nécessité de suivre le rythme de ces développements dans le cadre de l'OCI.

## Ecrivains et intellectuels à Sharjah pour «le mot à lire»



Chaque année, en novembre, la ville de Sharjah, aux Émirats arabes unis, devient une destination pour des centaines de milliers d'amateurs de livres, d'écrivains et d'intellectuels du monde entier. Le Salon international du livre de Sharjah, qui en est à sa 43<sup>ème</sup> édition, célèbre sa quatrième année consécutive en tant que première Foire du livre au monde pour la vente et l'achat de droits d'auteurs.

Depuis quatre décennies, Le Salon est devenu une plate-forme de premier plan pour les échanges culturels et intellectuels à l'échelle mondiale, avec des ventes dépassant les 50 millions de dollars à chaque édition. Il s'agit d'une célébration culturelle et littéraire qui permet aux amateurs de livres de découvrir et d'acheter des millions de livres à des prix spéciaux.

Le Salon offre un environnement dynamique qui rassemble diverses productions littéraires provenant du monde entier. Mais il organise aussi des événements spéciaux tels que des séances de dédicaces, des tables rondes, des ateliers, ainsi que de vastes espaces pour présenter les nouvelles publications.

L'événement représente une occasion pour les auteurs et les éditeurs du monde entier de se rencontrer et d'organiser des séances pour débattre des tendances actuelles dans l'industrie de l'édition et des possibilités de

coopération conjointe.

Le Salon propose bon nombre d'initiatives importantes pour soutenir les lecteurs, notamment des initiatives éducatives, une conférence des éditeurs, des prix pour les écrivains émiratis, le prix du meilleur roman arabe, des prix pour les meilleurs livres internationaux, le prix du livre de Sharjah et le prix du meilleur éditeur, autant de prix dont l'objectif est d'encourager l'innovation dans le domaine de l'édition.

Par ailleurs, Le Salon rend hommage aux écrivains, aux auteurs et aux éditeurs qui ont contribué de manière significative à l'enrichissement de la littérature et de la culture.

Depuis sa création par le Sheikh Dr Sultan bin Mohammed Al Qasimi, souverain de Sharjah, en 1982, Le Salon international du livre de Sharjah a considérablement évolué, allant de l'extension de la surface d'exposition à celle de l'accroissement du nombre d'exposants et d'éditeurs participants, en passant par le lancement de nombreuses initiatives culturelles et l'attribution de prix, sans oublier l'augmentation du nombre de visiteurs, qui atteint plus d'un million de personnes à chaque édition.

A l'heure où la culture mondiale s'oriente vers les médias numériques, le Salon revêt une grande importance pour la promotion de

la lecture et la diffusion de la connaissance parmi tous les groupes d'âge.

En proposant des centaines de milliers de titres, toutes catégories confondues, Le Salon répond aux besoins des lecteurs en matière de littérature, de pensée, de science, de technologie et d'art. Il encourage également les échanges culturels entre les pays, contribuant ainsi à la réalisation de la vision de Sharjah de devenir une capitale de la culture et de la connaissance.

Les ateliers interactifs et les conférences organisés par le Salon couvrent de nombreux sujets tels que la littérature, l'écriture, le stylisme et l'innovation. Des auteurs et des romanciers de renom participent à ces événements, offrant au public la possibilité de tirer parti de leur expertise.

Par ailleurs, Le Salon donne aux auteurs et aux écrivains l'occasion de rencontrer leurs lecteurs et de dédicacer leurs livres, ce qui favorise la communication directe entre l'écrivain et le lecteur.

Le Salon consacre une grande partie de ses activités aux enfants, en organisant des ateliers éducatifs et des activités récréatives qui encouragent les enfants à lire et à développer leurs compétences intellectuelles et créatives, d'autant que ce programme contribue à instiller l'amour de la lecture dans le cœur de la nouvelle génération.

## Le Nigeria lance un projet pour améliorer l'infrastructure internet



La société WIOCC, entreprise publique de la République fédérale du Nigeria, a annoncé son partenariat avec Galaxy Backbone Limited (GBB), fournisseur de services TIC de la République fédérale du Nigeria, en vue d'améliorer l'infrastructure à haut débit du pays.

Ce partenariat vise à combiner le réseau de fibre de gros et l'expertise de WIOCC avec l'empreinte nationale de fibre optique de GBB afin d'améliorer l'évolutivité, l'efficacité et la prestation de services pour les entreprises et les organismes gouvernementaux. La société GBB possède et exploite actuellement un réseau de fibre optique de 1.482 km partant d'Abuja et traversant 13 États de la République fédérale du Nigeria.

La WIOCC et la GBB prévoient également d'étendre l'accès au haut débit aux zones mal desservies et d'établir des partenariats avec les opérateurs de réseaux mobiles.

Le WIOCC et la GBB présentent ce partenariat comme un moyen de stimuler la croissance de l'écosystème numérique en République fédérale du Nigeria et de promouvoir l'inclusion numérique dans le pays.

Le partenariat vise à consolider l'engagement des parties prenantes en réexaminant et en améliorant conjointement la politique nationale en matière de télécommunications

afin de répondre aux besoins de l'économie numérique. Le groupe WIOCC s'est engagé à investir dans l'infrastructure numérique du Nigeria et à déployer une plate-forme numérique ouverte à grande échelle pour les fournisseurs d'accès à Internet, assortie d'installations de fibre optique de pointe et de sites de co-localisation. Ce partenariat vise à améliorer la qualité et l'accessibilité du haut débit. A cet effet, la WIOCC compte étendre son infrastructure de fibre optique et s'associer aux fournisseurs d'accès à Internet pour connecter davantage de foyers et d'entreprises. Le partenariat prévoit également que la WIOCC assure la formation en matière d'infrastructure numérique et le soutien à la création d'emplois pour les jeunes Nigériens.

Le Mémoire d'entente avec le Ministère des communications met l'accent sur l'engagement à soutenir la transformation numérique du Nigeria, par le biais d'une action conjointe, le but étant de créer un écosystème numérique robuste qui profite à toutes les parties prenantes et stimule la croissance économique durable.

Le Professeur Ibrahim A. Adeyanju, membre délégué et Président exécutif de GBB, a déclaré à cet égard : "La mission de la société est de fournir une infrastructure

numérique solide qui soutient l'économie numérique de la République fédérale du Nigeria". Et d'ajouter que ce partenariat avec la WIOCC témoigne de l'engagement de son entreprise à favoriser l'inclusion numérique et à fournir une plate-forme de collaboration qui transforme le mode de fonctionnement des entreprises, des gouvernements et des communautés dans le monde d'aujourd'hui. Selon le rapport du GSMA sur l'état de la connectivité de l'Internet mobile en 2024, on dénombre quelque 120 millions de personnes au Nigeria qui ne sont toujours pas connectées à l'Internet.

Le Plan national haut débit du gouvernement nigérian, lancé en 2020, vise à atteindre un taux de pénétration du haut débit d'au moins 70% d'ici 2025. Cependant, selon les derniers chiffres de la Commission nigériane des communications (NCC), le nombre d'abonnés au haut débit au Nigeria a d'ores et déjà chuté cette année, passant de 94,3 millions en mars 2024 à 90,1 millions à la fin du mois de septembre de cette année, soit un taux de pénétration de 41,5%.

Nonobstant, le mois d'octobre 2024 a enregistré une légère reprise du nombre de connexions à haut débit, pour s'élever à 91,57 millions (42,2%).



## “Bagerhat” ville islamique du Bangladesh

Le Musée régional de Bagerhat, créé en 1994 par le Département d'archéologie du gouvernement de la République populaire du Bangladesh, joue un rôle clé en tant que musée en raison de son emplacement unique près de la célèbre mosquée à 60 dômes (Mosquée de Shait-Gumbad) à Bagerhat, un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le musée ne se contente pas de préserver les objets et les vestiges architecturaux de la cité médiévale de Khalifatabad, il offre également aux visiteurs un aperçu immersif du patrimoine culturel et historique de la région. Le musée de Bagerhat a été construit pour préserver, exposer et faire connaître le patrimoine historique et culturel de la ville médiévale de Khalifatabad, intégrée aujourd'hui dans la ville moderne de Bagerhat. La mosquée à soixante dômes, pièce maîtresse de cette ancienne cité, est le point central autour duquel s'articule le musée. Ledit musée abrite les objets et les matériaux découverts lors des fouilles archéologiques dans les collines environnantes, notamment la résidence de Khan-I-Jahan, ainsi que dans les chemins, cuisines et salles à manger, autant d'artefacts qui ont permis de mieux comprendre la vie quotidienne et l'aménagement urbain des premiers habitants de la région. L'importance archéologique de Bagerhat est liée à la figure historique d'Ulugh Khan-I-Ja-

han, un important souverain musulman qui aurait été un gouverneur provincial du sultanat de Delhi. Arrivé dans la région en provenance de Jessore, Khan-I-Jahan s'est installé sur les rives de la rivière Bhairab, essentielle pour le commerce et la communication. Arrivé pour la première fois à Barobazar, l'actuel district de Jhinaidah, c'est là qu'il commença sa mission de propagation de l'Islam et d'établissement de la présence musulmane dans la région méridionale du Bengale.

Khan-I-Jahan et ses disciples se sont ensuite installés dans la région de Bagerhat, où ils ont construit un grand nombre de structures religieuses et d'autres installations utiles à la vie. Des sources historiques indiquent que 360 mosquées, un pont, une route, un réservoir d'eau, un mausolée et d'autres bâtiments publics ont été construits à Bagerhat, ce qui en fait de cette ville un centre important et prometteur de l'Islam dans le Bengale médiéval. Des structures clés telles que la mosquée Bibi Begani, la mosquée Singar, la mosquée Chunakhola et le mausolée de Khan-I-Jahan demeurent des symboles durables de sa vision architecturale.

Le musée de Bagerhat est un bâtiment d'un étage soigneusement conçu, d'une superficie de 520 mètres carrés. Situé au sud-est de la mosquée à soixante dômes, le musée est accessible par la porte sud de la mosquée. Le

bâtiment comporte un hall central entouré de galeries octogonales, conçues pour être en harmonie avec l'architecture de la mosquée et l'esthétique régionale des dômes du sultanat.

Les galeries du musée abritent une variété d'artefacts et d'objets exposés, tous soigneusement sélectionnés pour refléter l'histoire et la culture matérielle de Khalifatabad. L'exposition présente une carte du Bangladesh, mettant en évidence les sites archéologiques, en particulier ceux de la région de Bagerhat et de Khalifatabad. Des panneaux en bengali et en anglais fournissent aux visiteurs des informations contextuelles, notamment sur la disposition et le contenu des expositions.

Une maquette de l'ancienne ville de Khalifatabad indique l'emplacement des mosquées, des tombes et d'autres structures importantes, et permet aux visiteurs d'avoir une vision tridimensionnelle du paysage urbain médiéval de la ville. La première exposition présente également des objets tels que des plaques de poterie, des pots en pierre et en argile, des tuiles vernissées et des ossements d'animaux. Ces objets, disposés dans des vitrines, mettent en lumière la vie quotidienne, l'artisanat et l'expression artistique des habitants de Khalifatabad.



## Finance islamique : Actif de près de 3.000 milliards en 2026

Le secteur de la finance islamique représente aujourd'hui 3.900 milliards de dollars dans plus de 80 pays, la majeure partie étant concentrée sur un très petit nombre de marchés. La finance islamique se développe dans le monde entier sous l'impulsion d'un certain nombre de pays du monde islamique, qui fixent les normes du secteur et stimulent l'innovation. Au cours de la dernière décennie, la finance islamique s'est développée à un rythme annuel phénoménal d'environ 10%. Selon le rapport sur « L'état de l'économie islamique mondiale 2023 », le total des actifs conformes à la Charia devrait atteindre 5.950 milliards de dollars d'ici 2026. Mais en tout état de cause, cela dépendra de la santé économique de ces marchés dans les pays concernés.

Il va sans dire que la principale zone d'influence de la finance islamique demeure le monde arabe, avec sa population à majorité musulmane et son abondante richesse pétrolière. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) compte 190 banques réparties dans l'ensemble de ces pays, à l'exception de la République islamique d'Iran.

La part des services bancaires islamiques par rapport au total des actifs bancaires varie selon les pays arabes. Par exemple, le Soudan, l'Arabie saoudite, le Koweït, le Qatar, Djibouti, les Émirats arabes unis, la Jordanie, la Palestine, le Sultanat d'Oman et le Bahreïn enregistrent des pourcentages variables.

La finance islamique est concentrée dans les États membres du Conseil de coopération

du Golfe (CCG), où elle représente plus de 97% des actifs des 50 plus grandes banques islamiques arabes.

Les 15 plus grandes banques islamiques de la région se trouvent dans le CCG, avec des actifs totalisant environ 770 milliards de dollars en 2022. Ces banques ont parfois des branches à l'étranger. A titre d'exemple, la banque Al Baraka de Bahreïn a des succursales dans plus de 15 pays. L'acquisition de la Ahli United Bank de Bahreïn par la Kuwait Finance House à la fin de l'année 2022 constitue une étape importante pour la région. Cette acquisition, d'un montant de 8,8 milliards de dollars, donna naissance à la deuxième plus grande banque islamique du monde, avec des actifs combinés dépassant les 120 milliards de dollars.

La part de marché des prêteurs islamiques était de 5,1% en Tunisie et de 2,4% en Algérie, où les banques islamiques sont présentes. L'Égypte, le plus grand marché d'Afrique du Nord, a émis sa première obligation islamique en 2023. Selon l'Association égyptienne de la finance islamique, la finance conforme à la Charia a augmenté de 22% entre 2022 et 2023 et représente environ 4% du secteur bancaire local.

Quant à la région Asie-Pacifique, elle représente aujourd'hui près de 25% du marché mondial de la finance islamique. En Malaisie, les institutions conformes à la Charia représentent près d'un quart du secteur financier. Kuala Lumpur est l'un des principaux moteurs du marché mondial des Sukuk et joue un rôle prépondérant dans

la conformité internationale du Conseil des services financiers islamiques (IFSB), l'un des deux principaux organismes de réglementation de la finance islamique dans le monde.

Parmi les autres marchés asiatiques matures de la finance islamique figurent le Bangladesh, Brunei et le Pakistan, où les actifs conformes à la Charia représentent plus de 15% du total des actifs des banques.

Plus à l'ouest, l'Australie a suscité l'espoir d'être le prochain marché à s'ouvrir à la finance islamique. Mais après que le premier prêteur conforme à la Charia ait reçu sa licence en 2022, il a demandé à en être retiré en 2024 en raison d'un manque de capitaux. Les Philippines ont également exprimé leur intérêt pour l'ouverture à la finance islamique.

Dans d'autres régions du monde, telle que l'Afrique subsaharienne, la finance islamique commence tout juste à émerger. C'est ainsi qu'en mars 2024, l'Ouganda a ouvert sa première banque conforme à la Charia, qui est une succursale du groupe Salam, basé à Djibouti.

A ce stade, la finance islamique en Afrique tend à se répandre par le biais d'obligations privées ou souveraines plutôt que par le biais des services bancaires traditionnels. En effet, les gouvernements africains considèrent la finance islamique comme un outil permettant de lever des fonds de développement sur les marchés internationaux et de diversifier les groupes d'investisseurs, mais les résultats ont été limités jusqu'à présent.

## World Hijab Day

February 1st



## Expérience féministe du port du hijab qui repousse la discrimination et la haine

Les gens se sont rassemblés à Des Moines, dans l'Iowa, pour célébrer la Journée mondiale du hijab et en apprendre davantage sur les rituels islamiques et l'histoire du hijab. Les femmes musulmanes célèbrent le 1er février la Journée mondiale du hijab, qui leur permet de se couvrir les cheveux en portant le voile. La Journée mondiale du hijab a été créée le 1er février 2013 par Nazma Khan et vise à sensibiliser les gens à la pratique du port du hijab et à l'importance qu'il revêt.

L'événement s'est tenu à la bibliothèque de West Des Moines et les organisateurs ont déclaré qu'il contribuait à lutter contre la discrimination religieuse et à dissiper les idées fausses entourant le foulard.

Alors que les cyclistes bravaient le froid pour cette 48ème édition du festival, divers stands ont partagé des informations et fait des exposés à l'intention de ceux qui souhaitaient en savoir plus sur le hijab.

Mays Hamdan, représentante de la mosquée Sahaba, est fière de partager ses traditions religieuses avec d'autres personnes et affirme que cela la rend heureuse : «J'aime quand les gens me posent des questions et c'est formidable de connaître les opinions des autres sur ce qu'ils savent de l'Islam», dit-elle. «C'est bon de rencontrer les gens et d'avoir avec eux des discussions enrichissantes».

D'autant que cette célébration précède le mois sacré du Ramadan.

Pour Shirin Mahmood, du Royaume-Uni, l'élargissement du débat sur le port du hijab ne devrait pas tarder encore plus longtemps, compte tenu de la discrimination et de la haine dont elle a fait l'objet en raison de son port.

«Quelqu'un a commenté l'un de mes posts sur les réseaux sociaux en disant que je devrais suffoquer dans mon hijab, cela m'a vraiment choquée et a bouleversé mes filles», a-t-elle déclaré.

Mme Mahmood utilise désormais son expérience pour lancer un nouveau podcast dont le but est de créer un espace de discussion, de soutien et d'éducation. Selon elle, ce projet aurait dû voir le jour il y a longtemps, malgré les conversations en ligne de plus en plus nombreuses sur l'identité et le choix de porter un vêtement religieux.

Mme Mahmood a déclaré que le podcast était essentiel et qu'il constituait un espace sûr pour les femmes et leur permettait de parler des difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles portent le hijab, notamment la discrimination et les idées fausses. Cette initiative intervient alors que les militants célèbrent la Journée mondiale du hijab afin de promouvoir l'acceptation du foulard is-

lamique.

Selon le recensement de 2021, 9,6% des habitants des West Midlands se considèrent comme Musulmans, alors qu'ils n'étaient que 6,7% en 2011. Bien que toutes les femmes musulmanes ne portent pas le hijab, les militants affirment que ces échanges sont importants pour lutter contre les stéréotypes.

L'une des participantes au projet est la cheffe de cuisine Mia Dia, qui présente une émission culinaire sur Al-Islam TV. Elle a raconté comment elle a été ridiculisée et moquée parce qu'elle portait le hijab. «Je me souviens d'une occasion où j'ai partagé mes clips de cuisine sur mon compte Instagram et où quelqu'un a dit que lorsque je porte le hijab, il ne peut rien apprendre de moi».

Barbara, qui a fait l'expérience de porter un hijab par sympathie pour celles qui le portent alors qu'elle faisait du shopping avec une amie, a déclaré : «Je n'ai jamais porté de hijab auparavant, c'est un peu bizarre, mais je ne pense pas que je le porte correctement». Elle a ajouté ensuite : «Je le trouve sympa et il ne devrait pas être réservé à une seule communauté, mais à tout le monde». Mme Mahmood a déclaré que la réaction du public était encourageante, mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour dissiper les préjugés.



## Création d'opportunités d'emploi pour la jeunesse africaine

L'Afrique subsaharienne connaît un changement démographique d'ampleur mondiale. En effet, d'ici 2050 la population de la région devrait passer de 1,5 milliard en 2024 à 2,5 milliards de personnes, dont plus de 600 millions rejoindront le marché du travail. A cette époque, une personne sur trois âgée de 15 à 34 ans dans le monde sera africaine. Il s'agit là d'une formidable opportunité pour le continent de récolter le dividende démographique d'une croissance économique plus forte, induite par la croissance de la population. Toutefois, cet objectif ne sera atteint que si cette croissance démographique se traduit par la création d'emplois productifs.

Mais alors que l'Afrique subsaharienne doit créer 15 millions d'emplois chaque année pour suivre le rythme de la croissance, ses économies créent beaucoup moins d'emplois et, qui plus est, sont souvent mal payés. Aujourd'hui, de nombreux jeunes chômeurs de cette région n'ont pas accès à l'éducation, à l'emploi ou à la formation.

Il est évident que pour relever ce défi en Afrique, il faut une stratégie à multiples facettes, comme l'augmentation de l'emploi salarié dans le secteur privé. Des programmes de gestion des migrations peuvent également favoriser la mobilité de la main-d'œuvre productive entre États et à l'échelle mondiale, y compris vers des économies en plein essor.

Pour que les jeunes gravissent l'échelle des opportunités, il convient d'abord d'en faire

l'ascension. L'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire empêchent souvent de franchir cette première étape. Les programmes de protection sociale se sont avérés efficaces dans toute l'Afrique pour aider les pauvres à gravir l'échelle dès lors qu'ils ont de la nourriture sur la table, qu'ils permettent aux enfants d'accéder à l'éducation et aux services de santé - ce qui est essentiel pour constituer une main-d'œuvre solide pour l'avenir - et qu'ils permettent aux familles d'investir dans des actifs productifs tels que le bétail ou les étals dans les rues. La protection sociale constitue également un filet de sécurité pour retenir ceux qui tombent de l'échelle quand ils subissent des chocs tels que la pandémie de la COVID-19 ou des événements climatiques, de plus en plus fréquents et extrêmes.

Au cours des deux dernières décennies, l'Afrique a été la première à mettre en place des programmes de protection sociale "productifs".

Ces initiatives vont désormais au-delà du soutien au revenu et comprennent, notamment, la réalisation de travaux publics qui favorisent l'atténuation du changement climatique et la résilience, l'engagement des bénéficiaires dans l'entrepreneuriat et la formation aux compétences de la vie courante, l'ouverture de comptes bancaires et la promotion de plans d'épargne collectifs, en plus du soutien au revenu.

Mais pour soutenir des millions de travailleurs ambitieux, les gouvernements doivent investir dans des systèmes solides. Les reg-

istres sociaux numériques pour les ménages pauvres et vulnérables, soutenus par des systèmes d'identification, constituent une plate-forme qui permettra de cibler l'aide à ceux qui en ont le plus besoin.

La réalisation d'un dividende démographique pour l'Afrique d'ici 2050 exige un développement dynamique du secteur privé aux fins de création d'emplois productifs. Cependant, pour que le secteur privé soit en mesure d'investir et de créer des emplois, il faut donner la priorité aux réformes visant à renforcer l'environnement des entreprises, à améliorer l'accès aux marchés, à attirer les investissements, à améliorer les échanges commerciaux, ainsi que les performances des secteurs et des entreprises. Dans le même temps, les systèmes d'éducation et de développement des compétences doivent préparer la main-d'œuvre aux exigences d'un secteur privé formel en expansion. Si les résultats de certaines de ces réformes prennent du temps à se faire sentir, l'intensification des programmes d'emploi des jeunes donnerait des résultats immédiats, ce qui permettrait à des millions de personnes de gravir l'échelle des opportunités. Le besoin est réel, mais l'opportunité l'est tout autant. Avec les investissements et les partenariats adéquats, la jeunesse africaine peut gravir l'échelle des opportunités - et propulser le Continent vers un avenir plus radieux.



## Le Sénégal redouble d'efforts pour électrifier l'ensemble du pays

Dans sa chambre à Ndong Serere, un village situé à 100 kilomètres de la capitale sénégalaise Dakar, Khadi étudie un manuel de sciences naturelles à la lueur d'une ampoule électrique. Son rêve est de devenir médecin, et les circonstances qui l'entourent sont aujourd'hui à la hauteur de ses aspirations. Quelques semaines auparavant, cependant, la situation était bien différente : elle devait rationner soigneusement les piles de sa lampe de poche, limitant son temps d'étude chaque soir et luttant souvent pour terminer ses devoirs avant que les piles ne s'épuisent complètement.

«Je peux désormais étudier mes cours dans de meilleures conditions le soir». Khadi attribue ses récents progrès scolaires non seulement à ses enseignants et à leur engagement, mais aussi à l'arrivée de l'éclairage permanent : «L'année dernière, à la même époque, j'ai obtenu une note de 10 en sciences naturelles. Cette année, j'ai obtenu une note de 17».

L'histoire de Khadi reflète le parcours plus large du Sénégal vers l'accès généralisé à l'électricité. Selon des sources gouvernementales, le pays a fait de grands progrès, avec un taux d'accès à l'électricité de 84%. Mais le voyage est loin d'être terminé. Si les zones urbaines bénéficient d'un accès quasi global au réseau électrique, plus de 30% des communautés rurales ne sont toujours pas raccordées au réseau.

Pour Ndong Serere, l'arrivée de l'électricité

a été un véritable catalyseur de transformation.

Djaraf, charpentier de métier, est l'un de ceux qui ont profité de cette nouvelle opportunité. «J'ai appris et pratiqué la menuiserie à 10 kilomètres de Ndong Serere, mais lorsque l'électricité est arrivée dans cette région, je n'ai pas hésité à revenir et à ouvrir mon premier atelier de menuiserie».

Outre les opportunités économiques, l'électricité a restauré la dignité et amélioré la qualité de vie.

Cheikh Diouf, le doyen du village, se souvient des conflits passés : «Lorsque quelqu'un mourait, les habitants devaient parcourir 10 kilomètres pour trouver de la glace afin de conserver le corps en attendant l'arrivée de la famille du défunt». Aujourd'hui, ces difficultés basiques appartiennent au passé, car l'accès à l'énergie a radicalement modifié la réalité quotidienne de la communauté.

L'engagement du Sénégal à fournir un accès pour tous à l'électricité est soutenu par des financements innovants et des partenariats stratégiques, notamment le projet d'expansion de l'accès à l'énergie au Sénégal, financé à hauteur de 150 millions de dollars par l'Association internationale de développement (IDA). Le projet vise à construire et à réhabiliter près de 4.000 kilomètres de lignes électriques. Il permettra de fournir de l'électricité à 200.000 foyers, d'électrifier 600 dispensaires et 200 écoles, et de s'assurer que 100% de l'infrastructure

de distribution est en mesure de résister aux événements liés au climat. Un plan d'électrification géospatial à faible coût permettant d'optimiser les efforts est également en cours d'élaboration. La stratégie énergétique du Sénégal prévoit en priorité la mobilisation de 2 milliards de dollars d'investissements privés. Il est vrai que la réalisation de l'accès universel ne peut reposer uniquement sur les ressources publiques ; aussi l'approche mise en œuvre s'appuie-t-elle sur l'innovation et l'efficacité du secteur privé pour atteindre des objectifs ambitieux. A souligner que la vision du gouvernement pour le secteur va au-delà de sa pérennité. Grâce à l'exploitation de ses réserves de gaz, le Sénégal s'est lancé dans un plan ambitieux visant à convertir sa production de combustibles lourds en gaz et à augmenter sa part d'énergie renouvelable à 40% de son mix de production d'ici 2030, tout en augmentant sa capacité de production totale de 70%. Cet effort s'inscrit dans le cadre du Partenariat pour une transition énergétique équitable, une initiative de financement mondiale par laquelle le Sénégal collabore avec la France, l'Allemagne, l'Union européenne, le Royaume-Uni et le Canada pour concrétiser le principe de l'accès de tous à l'énergie et développer un système énergétique durable et à faible émission de carbone en favorisant les technologies d'énergie renouvelable.

## L'OCI participe au symposium du Koweït sur la Cour islamique de justice



Appel du Secrétaire général à la coopération pour la promotion des droits de l'homme lors de la session de la Commission des droits de l'homme

Le Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, a prononcé une allocution à la séance d'ouverture de la 24<sup>ème</sup> session de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah le 24 novembre 2024, dans laquelle il a souhaité la bienvenue aux participants à la session et exprimé ses remerciements à l'Ambassadeur Talal Al-Mutairi, Président de la CPIDH, et à la Professeuse Noura Al-Rashoud, Directrice exécutive de la Commission, pour leur engagement et leur esprit d'initiative. Il a souligné le rôle clé

de la CPIDH dans la promotion des droits de l'homme en conformité avec les valeurs islamiques.

Le Secrétaire général s'est également félicité de la finalisation de la Convention de Djeddah sur les droits de l'enfant, de l'OCI, et a souligné l'importance du thème de la session de cette année intitulée "L'accès aux soins médicaux". Il s'est dit préoccupé par les souffrances des Palestiniens dans la bande de Gaza et a appelé à une mobilisation internationale pour mettre fin à cette crise humanitaire.

Pour conclure, il a exprimé sa confiance dans les résultats fructueux des délibérations de cette session, soulignant que les recommandations seront prises en considération par

les départements concernés de l'OCI et des Etats membres.

Sur un autre plan, l'Institut diplomatique koweïtien Saoud Al-Nasser Al-Sabah, relevant du Ministère des Affaires étrangères de l'État du Koweït a organisé le 23 octobre 2024 un symposium intitulé : "La Cour islamique internationale de justice : Création et statut", avec la participation du Ministère des Affaires étrangères de l'État du Koweït et du Secrétariat général de l'OCI.

Le symposium a abordé l'idée de création de la Cour, qui s'est profilée au cours du 3<sup>ème</sup> Sommet de l'OCI, tenu à Makkah Al-Mukarramah en janvier 1981, ainsi qu'au 5<sup>ème</sup> Sommet islamique, tenu dans l'Etat du Koweït en janvier 1987, qui a été désigné siège de la Cour. Les résolutions se sont ensuite succédées pour exhorter les Etats membres à accélérer la signature et la ratification du Statut de la Cour afin qu'il puisse entrer en vigueur.

Le symposium a discuté de l'importance de la Cour, qui constitue une étape stratégique pour la promotion de l'unité et de la coopération juridique et judiciaire entre les États membres de l'OCI. Le symposium a passé en revue certains articles du statut de la Cour, qui requiert la signature et la ratification de 38 pays, soit les deux tiers des Etats membres de l'OCI, afin que la Cour puisse démarrer ses travaux, alors que jusqu'à ce jour, seuls 14 pays ont ratifié le statut.

## Le Directeur général de l'UNA en visite à l'OCI

S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a reçu le 24 novembre 2024 dans son cabinet au siège du Secrétariat général de l'OCI à Djeddah, S.E. M. Muhammad Abdul Rabbuh Al-Yami, Directeur général de l'Union des agences de presse des pays de l'OCI (UNA).

M. Al-Yami a remercié le Secrétaire général de l'OCI pour son soutien continu à l'UNA, puis a fait une brève présentation sur l'action de l'UNA en faveur du développement des médias et sur les projets médiatiques et culturels que l'UNA envisage de mettre en œuvre au cours de la période à venir. Il a souligné que cet organe spécialisé continuera à soutenir l'action de l'Organisation et de toutes ses institutions sur le plan médiatique.

Pour sa part, le Secrétaire général a exprimé ses remerciements au Directeur général de l'UNA et l'a félicité pour sa reconduction dans ses fonctions.



## Efforts de la CPIDH pour lutter contre les orientations sexuelles déviantes

La famille constitue l'une des institutions fondamentales les plus anciennes et les plus importantes. Elle a toujours été l'institution sociale de base chargée de remplir des fonctions sociales, spirituelles, culturelles, éducatives et économiques.

Ainsi, "une famille forte fondée sur le mariage entre un homme et une femme représente l'institution sociale de base chargée de transmettre aux générations futures la morale, les traditions et les valeurs sur lesquelles la civilisation s'érige".

Les cultures et les religions accordent de plus en plus d'attention à la nature fondamentale du mariage, entre un homme et une femme, en tant que facteur essentiel pour assurer le bon fonctionnement de la famille et de la société. Toutefois, une petite partie de certaines sociétés continue à remettre en question les notions traditionnelles et bien ancrées des institutions de la famille et du mariage. Cette remise en question s'est faite sous prétexte de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, en redéfinissant le mariage à l'envers pour y inclure les "relations entre personnes de même sexe", ce qui constitue une vision pervertie du mariage, dans ce que l'on appelle les "formes alternatives de la famille".

Le débat en cours sur la possibilité pour les minorités sexuelles et de genre (LGBT) de vivre leur mode de vie comme des familles normales en tant que l'un des droits de l'homme n'est pas tenable sur le plan juridique. Cette situation reste la plus controversée et doit être abordée dans le cadre des paradigmes existants en matière de droits de l'homme, qui sont devenus le théâtre de manœuvres visant à redéfinir le mariage. Si nous ne nous opposons pas à la tendance à redéfinir le concept de mariage traditionnel (mariage hétérosexuel) et si nous restons silencieux sur les sophismes de «l'orientation sexuelle», il est probable que d'autres, sous prétexte de prédisposition génétique, exigeront que l'inceste, la bestialité et d'autres modèles de comportement sexuel et de choix personnels déviantes soient légitimés comme faisant partie intégrante des «droits de l'homme». Ces dernières années, les partisans du SOGI ont intensifié leurs efforts, en collaboration avec d'autres partenaires activistes des droits sexuels, pour cibler les jeunes, en particulier les enfants, en exploitant des contenus déviantes sous le couvert d'une éducation sexuelle complète, dans le but d'attirer la prochaine génération vers le piège de l'orientation sexuelle et d'enseigner aux enfants «des idéologies sexuelles radicales et la nécessité de défendre ces questions en tant que droit garanti par la loi». Aussi faut-il s'y opposer en priorité.

L'émergence de la perspective SOGI et le préjudice qu'elle cause obligent les pays de l'OCI à intensifier leurs efforts en matière de coopération avec d'autres pays, communautés et entités partageant les mêmes idées afin d'identifier les réponses possibles du point de vue religieux, juridique et des droits de l'homme, contribuant ainsi à combattre ce défi et à créer un environnement favorable au développement de politiques visant à protéger les valeurs familiales traditionnelles. Pour relever ces défis, il faut une bonne dose d'autoréflexion qui permettrait de formuler une stratégie politique, juridique et sociale susceptible de guider les jeunes des pays de l'OCI. Dans l'Islam, le "mariage", fondé sur le "nikah", est un contrat religieux sacré entre un homme et une femme, qui implique des droits et des responsabilités. Ce lien va au-delà des relations sexuelles et inclut l'accomplissement du bonheur psychologique et spirituel. Les religions monothéistes partagent le même concept de mariage naturel.

Dans ce contexte, l'Article 16 (3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme décrit la famille comme l'élément naturel et fondamental de la société, qui a droit à la protection de la société et de l'État. Les hommes et les femmes adultes ont le droit de se marier et de fonder une famille. De nombreux instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme imposent également à tous les États l'obligation explicite de fournir la protection et le soutien nécessaires à la famille. Il va sans dire que le champ d'application de l'éducation sexuelle complète, promue par les programmes pro-SOGI et les publications de diverses agences des Nations unies, nuit à la stabilité physiologique et au développement harmonieux des enfants, et est préjudiciable à leur intérêt supérieur. Bien qu'elles aient souligné l'importance de protéger la forme traditionnelle de la famille, les Nations unies ont succombé à la forte campagne de lobbying menée par les activistes SUJI pour redéfinir et promouvoir la légalisation du «mariage homosexuel», qui menace de déconstruire le caractère institutionnel du mariage traditionnel et de dénaturer les valeurs incarnées par la famille. Or malgré la forte opposition de l'OCI et d'autres pays partageant les mêmes idées, les Nations unies ont établi un mandat controversé pour «l'expert indépendant des Nations unies chargé de la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre», comme tentative destinée à imposer des normes controversées aux principes des droits de l'homme, tout en incluant des concepts nouveaux et inédits relatifs aux droits de l'homme qui sont, en tout état de cause, liés aux préférences personnelles des individus.



**Dr Noura bint Zaid bin Mubarak Al-Rashoud**

Directeur exécutif de  
OCI-CPIDH

*Le débat en cours sur la possibilité pour les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT) de pratiquer leur mode de vie comme des « familles normales », considérées comme un droit humain, s'avère juridiquement indéfendable.*

## La 8ème Réunion de coordination des institutions de l'OCI



S.E. M. Houssein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a prononcé une allocution à l'occasion de la 8ème Réunion annuelle de coordination des institutions de l'OCI, qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah les 4 et 5 décembre 2024.

Au cours de la réunion, S.E. M. Houssein Brahim Taha a évoqué le contexte critique provoqué par l'agression israélienne sur la bande de Gaza, qui a fait plus de 44.000 morts, pour la plupart des enfants et des femmes, et détruit les infrastructures. Il a également souligné l'aggravation de la crise humanitaire au Liban. En outre, il a invité les institutions de l'OCI à intensifier leurs efforts pour soutenir le peuple palestinien et atténuer la crise humanitaire en transformant la solidarité en actions concrètes. Il a également insisté sur la nécessité de mieux coordonner les efforts des institutions de l'OCI afin d'éviter la duplication des ressources, en se fondant sur les résultats positifs des Sommes islamiques et des sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères. Il a également souligné la nécessité de préparer un rapport final et un plan de mise en œuvre pour le prochain Programme d'action décennal (2026-2035).

Par ailleurs, le Secrétaire général a tenu une réunion constructive avec les chefs de délégations des institutions de l'OCI. La réunion a

également été témoin de la signature de plusieurs Mémoires d'entente entre le Secréariat général de l'OCI et diverses institutions de l'OCI, à savoir entre le Secréariat général de l'OCI et l'Union des agences de presse des pays de l'OCI (UNA) ; entre le SESRIC et l'UNA ; entre le SESRIC et la Commission permanente indépendante des droits de l'homme (CPIDH) ; et entre le SESRIC et l'Organisation pour le développement de la femme (ODM).

La 8ème session de la Réunion annuelle de coordination des Institutions de l'OCI, tenue au siège de l'OCI, est une plate-forme importante pour les institutions de l'OCI et permet de discuter de la mise en œuvre conjointe des résolutions de la Conférence au Sommet, du Conseil des ministres des Affaires étrangères ainsi que des autres réunions ministérielles.

A la session d'ouverture de la 8ème Session tenue le 4 décembre 2024, le Secrétaire général adjoint pour les affaires économiques, S.E. Dr Ahmad Kawesa Sengendo, a souhaité au nom du Secrétaire général la bienvenue à tous les chefs d'institutions de l'OCI et aux délégations qui les accompagnent. Il a indiqué que la majorité des activités approuvées au cours de la dernière 7ème session de la Réunion annuelle de coordination, tenue au siège de l'OCI en janvier 2024, ont été mises en œuvre.

Il a ajouté que l'analyse des diverses notes et

rapports soumis par les institutions de l'OCI au Secréariat général permet de se rendre compte de ce résultat.

Au cours de la réunion, le Dr Sengendo a souligné que l'année 2024 était riche en événements importants pour l'OCI, comportant notamment la 15ème session de la Conférence islamique au Sommet, la 50ème session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, le jubilé d'or de la Banque islamique de développement, et la 40ème session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), entre autres.

Il a ajouté que ces événements ont débouché sur l'adoption d'un éventail de résolutions visant à orienter les travaux de l'Organisation et à inciter les participants à promouvoir la paix et la sécurité internationales et à parvenir à un développement durable dans les États membres.

Le Secrétaire général adjoint a également abordé plusieurs défis qui se posent à l'action de l'Organisation et à ses institutions, tout en évoquant l'agression et le génocide israéliens contre les Palestiniens de la bande de Gaza, qui ont entraîné le déplacement forcé de plus de deux millions de Palestiniens et les destructions massives subies par les civils.



## Les Autorités de réglementation des médicaments de l'OCI adoptent la Déclaration de Riyad

La 3<sup>ème</sup> réunion des Autorités nationales de réglementation des médicaments des États membres de l'OCI, qui s'est clôturée à Riyad le 18 décembre 2024, a adopté la Déclaration de Riyad et le Plan d'action 2025-2027. Dans sa Déclaration, la réunion a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération et le travail en réseau entre les Autorités nationales de réglementation des médicaments. Il s'agit également d'adopter des stratégies et d'entreprendre des actions visant à promouvoir, comme convenu, le transfert de technologies pertinentes, l'échange de connaissances techniques et le renforcement des capacités humaines pour le développement et la fabrication de médicaments par des fabricants locaux dans les États membres de l'OCI.

La Déclaration appelle les Autorités nationales de réglementation des médicaments des États membres de l'OCI (ANR) à coopérer en vue d'établir des systèmes efficaces de contrôle de la qualité afin de prévenir les risques pour la santé publique et de renforcer les capacités des États membres à contrôler et à surveiller les produits importés. La Déclaration a souligné la nécessité pour lesdites Autorités de renforcer leurs capacités de numérisation au moyen de systèmes d'intelligence artificielle efficaces et sûrs, mais aussi de développer des partenariats avec des fournisseurs de technologie afin de

promouvoir et d'utiliser des innovations médicales basées sur l'intelligence artificielle. La Déclaration recommande également de poursuivre la transformation technologique afin de moderniser les systèmes et les capacités des Autorités nationales de réglementation des médicaments.

Le Plan d'action 2025-2027 mettra l'accent sur le renforcement de la coopération entre les autorités nationales de réglementation des médicaments dans les États membres de l'OCI aux fins d'amélioration de la réglementation et des systèmes de recherche et de développement. Le Plan d'action comprend cinq objectifs : (a) promouvoir la coopération et le réseautage entre les ANR dans les États membres, (b) promouvoir l'accès à des médicaments et vaccins abordables et de qualité, (c) développer des ressources pour les systèmes R&D (recherche et développement), (d) assurer un système de financement adéquat et durable pour les ANR, et (e) améliorer la maturité réglementaire des ANR et parvenir à de bonnes pratiques réglementaires/outils d'étalonnage. La réunion a invité les ANR des États membres à former des groupes de travail pour élaborer des mécanismes de mise en œuvre du Plan d'action 2025-2027 afin d'assurer la réalisation de ses objectifs.

Au cours de cette réunion, d'une durée de

deux jours, les participants ont fait des présentations et ont tenu des discussions dans cinq sessions de travail. La première session de travail, qui avait pour thème : Stratégies pour le renforcement de la coopération et de l'harmonisation réglementaire entre les autorités nationales de réglementation des médicaments de l'OCI, s'intitulait : Situation actuelle, défis et opportunités. Les intervenants venaient du Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique de l'OCI (COMSTECH) et de l'Autorité saoudienne des aliments et des médicaments du Royaume d'Arabie saoudite.

La deuxième session était consacrée au thème sur : «La réglementation et la localisation de la biotechnologie dans les pays de l'OCI». Les présentations ont été faites par les cinq pays membres suivants : Arabie saoudite, Türkiye, Jordanie, Oman, et Maroc.

La troisième portait sur le thème : Développer des systèmes de recherche et de développement, avec des présentations des cinq pays membres suivants : Gabon, Indonésie, Bangladesh, Sénégal et Émirats arabes unis.

## 2ème Réunion de coordination des universités islamiques à Kuala Lumpur en association avec l'OCI

La 2ème Réunion de Coordination des universités islamiques de l'OCI s'est tenue le 27 novembre 2024 à l'Université islamique internationale de Malaisie à Kuala Lumpur. Organisée conjointement par l'OCI et l'Université islamique internationale de Malaisie sur le thème "L'université de la société", la Réunion a rassemblé les présidents, les doyens et les représentants des universités islamiques de l'OCI, notamment l'Université islamique de technologie de Dacca, au Bangladesh, l'Université islamique internationale de Malaisie, l'Université islamique d'Ouganda, l'Université islamique du Niger et l'Université du Roi Fayçal au Tchad. Des représentants d'institutions de l'OCI telles que le COMSTECH, la BID, le SESRIC, le Fonds de solidarité islamique, l'IRCICA, le Forum de la jeunesse de la coopération islamique et l'Académie internationale du Fiqh islamique ont également participé à la réunion pour discuter des stratégies de développement de l'éducation afin qu'elle réponde aux besoins de la société.

La réunion a été ouverte par le Président de l'Université islamique internationale de Malaisie, M. Tan Sri Samsudin Osman, en présence d'éminents membres du Conseil des gouverneurs de l'Université, ainsi que les ambassadeurs du Bangladesh, de la Libye, du Pakistan et de Türkiye.

L'Ambassadeur Aftab Ahmed Khokhar, Secrétaire général adjoint pour la science et la tech-



nologie, a prononcé le discours d'ouverture au nom de S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), dans lequel il a souligné le rôle important des universités islamiques dans le soutien au développement sociétal et la nécessité d'harmoniser les initiatives universitaires avec les défis mondiaux les plus pressants.

L'Ambassadeur Khokhar a mis en exergue les contributions des universités de l'OCI à la transformation de la société par le biais d'une éducation basée sur les valeurs islamiques. A cet égard, il a souligné un certain nombre de priorités telles que l'augmentation des bourses pour les étudiants des pays les moins développés, l'intégration de l'éducation environnementale pour faire face au changement climatique, et la dotation des étudiants en compétences numériques et technologiques leur permettant de faire face aux développements globaux selon

leurs spécificités. Il a aussi insisté sur la nécessité de réaliser des progrès en matière d'égalité des sexes, de promouvoir la paix et le dialogue interreligieux et de soutenir les partenariats avec l'industrie et le gouvernement. Il a exhorté les participants à donner la priorité à la création de collèges agricoles pour renforcer la sécurité alimentaire et mettre en œuvre les recommandations de la Première session de la Réunion de coordination, qui s'est tenue à Djeddah le 16 janvier 2024.

Les participants se sont engagés ensuite dans des discussions constructives au cours desquelles ils ont présenté les activités des universités, mettant l'accent sur l'impact positif de ces activités sur les communautés. Ils ont également discuté des défis auxquels les universités sont confrontées dans la réalisation de leurs objectifs.

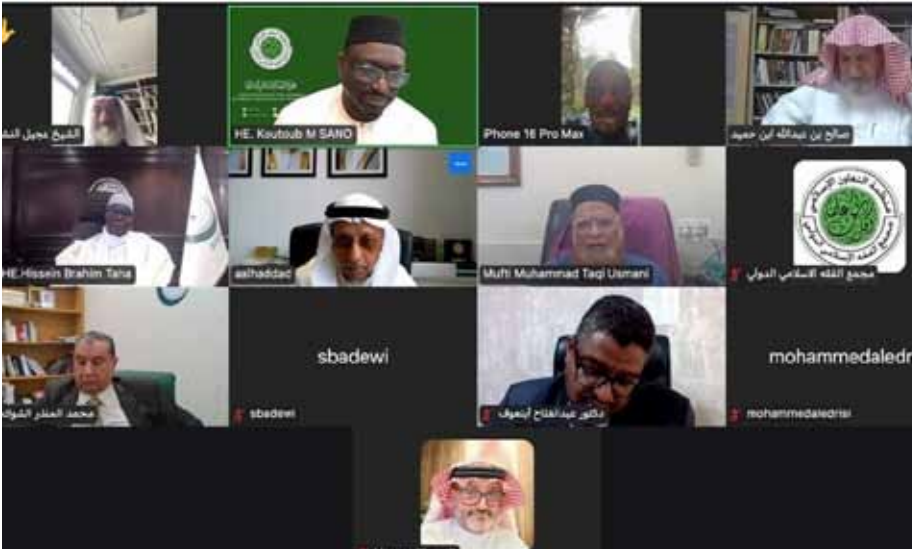
### M. Hissein Taha reçoit le coordinateur de COMSTECH



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a reçu dans son Cabinet au siège de l'OCI, le 4 décembre 2024, M. Iqbal Chowdhury, Coordinateur général du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH), en marge de la 8ème Conférence annuelle de coordination des institutions de l'OCI, tenue au Secrétariat général de l'OCI, les 4 et 5 décembre 2024.

Au cours de la réunion, les deux parties ont discuté des moyens de renforcer la coopération institutionnelle entre le Secrétariat général et le COMSTECH en vue de soutenir les projets scientifiques et technologiques encadrés par ladite Commission au profit des Etats membres de l'OCI.

## Hissein Taha préside la réunion de l'Académie islamique de Fiqh



Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Ibrahim Taha, a présidé le 26 décembre 2024, la 2ème réunion du Bureau de l'Académie Internationale du Fiqh Islamique (AIFI). Ont pris part à cette réunion S.E. Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid, Président de l'Académie, le Professeur Dr Qutb Mustafa Sano, Secrétaire général de l'Académie, et les membres du Bu-

reau.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général de l'OCI a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et a félicité l'Académie pour le rôle éminent et central qu'elle joue et qui consiste à fournir des réponses éclairées aux défis complexes de l'ère actuelle découlant des avancées technologiques et scientifiques, fondées sur les principes et des enseignements

de notre foi. Il a souligné que l'Académie n'est pas seulement un symbole de modération, mais aussi une plate-forme essentielle pour le développement d'une compréhension approfondie et modérée de l'Islam au profit de l'humanité tout entière.

Le Secrétaire général a également exprimé ses remerciements à tous les Etats membres, en particulier au Royaume d'Arabie Saoudite, qui abrite à la fois le siège du Secrétariat général et celui de l'Académie du Fiqh, pour son soutien constant. Pour conclure, le Secrétaire général a remercié le Président de l'Académie, Dr Saleh bin Abdullah bin Humaid, le Secrétaire général de l'Académie, Prof Qutb Mustafa Sano, et tous les membres du Bureau, en souhaitant à l'Académie plein succès dans l'accomplissement de sa noble mission.

L'ordre du jour comprenait un examen des activités de l'Académie, ainsi que des questions administratives et financières. La réunion s'est également penchée sur les préparatifs en cours pour la 26ème session du Conseil de l'Académie internationale du Fiqh islamique, qui se tiendra à Doha, capitale du Qatar, au mois de mai 2025.

## Le Secrétaire général participe à la réunion du Conseil d'administration de l'Université islamique d'Islamabad

Le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Ibrahim Taha, a participé avec d'autres hautes personnalités à la 16ème réunion du Conseil d'administration de l'Université islamique internationale (IIU) d'Islamabad. La réunion a été accueillie par l'Université islamique Imam Muhammad Bin Saoud à Riyad le 23 décembre 2024.

Le Vice-président de l'Université islamique internationale d'Islamabad, Dr Ahmed bin Salim Al Ameri, Président de l'Université islamique Imam Muhammad bin Saoud, a assuré la présidence de la réunion au nom de S.E. M. Asif Ali Zardari, Président de la République islamique du Pakistan, qui est également le Président du Conseil d'administration de l'Université is-

lamique internationale d'Islamabad. Les membres du Conseil d'administration, représentant diverses régions et institutions à travers le monde, ont pris part à la réunion, qui s'est tenue à la fois en présentiel et en virtuel.

Le Conseil s'est penché au cours de sa réunion sur un certain nombre de points clés de l'ordre du jour portant sur l'amélioration du développement académique et de l'infrastructure de l'Université islamique internationale d'Islamabad. Les décisions et résolutions adoptées reflètent l'engagement commun de renforcer le rôle de l'université en tant que centre d'excellence en matière d'éducation et de recherche, au service des intérêts de la Oumma islamique.

A rappeler que l'Université islamique inter-

nationale d'Islamabad a été créée le 11 novembre 1980 pour former des érudits et des professionnels issus des sources de la civilisation islamique. La mission de l'université est de former des individus dont la personnalité et les valeurs sont conformes aux enseignements de l'Islam et qui sont en mesure de relever les défis économiques, sociaux, politiques, technologiques et intellectuels auxquels la Oumma islamique est confrontée.

L'université comprend plusieurs instituts de premier plan au sein de son vaste campus, notamment l'Institut de recherche islamique, l'Institut international Iqbal pour la recherche et le dialogue, l'Académie de la Da'wa, l'Académie de la Charia et l'Institut de développement professionnel.



## Le Secrétariat général se joint au Forum de la jeunesse de l'OCI qui célèbre son 20ème anniversaire

En application des résolutions adoptées par la 5ème session de la Conférence Islamique des Ministres de la jeunesse et des sports et la 50ème session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, une session de formation sur «L'intégration de la stratégie de la jeunesse de l'OCI dans les programmes nationaux et les plans d'action des Etats membres de l'OCI» s'est tenue à Ankara, en République de Turquie. La session a été organisée conjointement par le Secrétariat général de l'OCI et le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), en collaboration avec le Ministère des sports du Royaume d'Arabie saoudite, Président de la Conférence islamique des ministres de la jeunesse et des sports.

La séance d'ouverture s'est tenue le 25 novembre 2024 au siège du SESRIC sous la présidence de S.E. M. Abdulaziz Abdulrahman Al-Masaad, sous-secrétaire du ministère saoudien des affaires sportives et de la jeunesse. Des discours ont été prononcés à cette occasion respectivement par S.E. Dr Safa Koçoglu, vice-ministre turc de la jeunesse et des sports, Mme Zehra Zümrüt Selçuk, Directrice générale du

SESRIC, M. Taha Ayhan, Président du Forum de la jeunesse de la coopération islamique, et M. Nasser Majali, Secrétaire général de la Fédération sportive de la solidarité islamique (FSSI). Tous les intervenants ont souligné l'importance de cette session.

L'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales, a délivré, au nom du Secrétaire général de l'OCI, S.E. M. Hissein Brahim Taha, un message vidéo dans lequel il a souhaité la bienvenue aux participants à la session de formation et a exprimé son appréciation au gouvernement de la République de Turquie pour son soutien continu aux activités de l'OCI et du SESRIC. Il a également souligné l'importance primordiale que l'OCI accorde à l'autonomisation des jeunes et au renforcement de leurs capacités, comme en témoignent les résolutions adoptées par la Conférence islamique au Sommet, le Conseil des Ministres des affaires étrangères et les Conférences ministérielles sectorielles.

Les 66 participants de 34 États membres, ainsi que les représentants des institutions pertinentes de l'OCI, dont la Banque islamique de

développement, le Forum de la jeunesse de la coopération islamique et la Fédération sportive de la solidarité islamique, ont partagé les meilleures pratiques et expériences sur l'intégration des politiques et objectifs de l'OCI relatifs à la jeunesse dans les programmes nationaux et les plans d'action des États membres de l'OCI.

D'autre part, et à l'invitation de S.E. M. Taha Ayhan, Président du Forum de la jeunesse de la coopération islamique, le Secrétariat général de l'OCI a pris part à la célébration du 20ème anniversaire du Forum de la jeunesse, qui s'est tenue au siège du Forum à Istanbul le 18 décembre 2024.

La cérémonie s'est déroulée en présence de hauts fonctionnaires de Turquie, dont le Vice-ministre de la jeunesse et des sports, des Vice-ministres de la République d'Azerbaïdjan et de la République islamique d'Iran, des représentants du Ministère des sports du Royaume d'Arabie saoudite, qui assure la présidence de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de l'OCI, et des Directeurs généraux du Centre de recherche sur l'histoire, les arts et la culture islamiques (IRCICA), du SESRIC et du COMCEC.

## Le Secrétariat général visite le pavillon de la BID à la COP 29



Dans le cadre d'une série de rencontres de haut niveau en marge de la COP 29, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), S.E. M. Hissein Brahim Taha, a visité le pavillon du groupe de la Banque islamique de développement (BID). Cette visite importante a mis en évidence le partenariat solide existant entre l'OCI et la BID en vue de relever les défis cruciaux auxquels les Etats membres de l'OCI sont confrontés en matière de climat et de développement.

S.E. Dr Mohammed Al Jasser, Président du Groupe de la BID, a accueilli chaleureusement le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, et lui a donné un aperçu des activités et initiatives de la BID à la COP29. A noter que le Pavillon de la BID a présenté une série de contributions et d'événements parallèles, mettant en valeur les efforts continus de la Banque pour soutenir les Etats membres de l'OCI dans leur réponse aux impacts du changement climatique, avec un accent particulier sur les communautés les plus vulnérables.

Dans ce contexte, la BID propose, parmi les initiatives mises en avant, des produits de financement islamiques innovants conçus pour soutenir les projets verts et les investissements durables. La BID vise à tirer parti de ces solu-

tions pour mobiliser des financements permettant de soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et de contribuer ainsi à un avenir résilient et durable pour les Etats membres de l'OCI.

Dans son discours, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a salué la BID pour son rôle proactif dans la fourniture de solutions de financement personnalisées qui répondent aux besoins spécifiques des Etats membres de l'OCI. Il a salué l'engagement de la Banque à promouvoir le développement durable et a souligné la nécessité de coordonner les efforts dans la lutte contre les effets désastreux du changement climatique.

D'autre part, la 40ème réunion de l'Assemblée générale de la Chambre islamique de commerce et de développement (CIDC) s'est tenue à Istanbul, République de Türkiye, le 17 octobre 2024.

Dans son allocution lors de la cérémonie d'ouverture, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a déclaré que la CIDC, en tant que porte-parole du secteur privé dans les 57 Etats membres de l'OCI, joue un rôle prépondérant dans la promotion d'une culture de l'entrepreneuriat, ainsi que dans

l'autonomisation des PME et le renforcement de la coopération entre le secteur privé, le gouvernement et la société civile. S.E. le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a également appelé l'Assemblée générale à focaliser l'attention sur des programmes spécifiques que la CIDC devrait inclure dans son programme d'action pour 2025 et 2026, notamment les projets prioritaires pour les PME et les MPME, les micro-, moyens et petits projets, la transformation numérique, les projets d'investissement, d'agriculture et de tourisme. La priorité devrait également être donnée, dans le cadre de ces activités, au rôle des jeunes et des femmes, ainsi qu'à l'intégration des avantages de la transformation numérique afin qu'elle reflète les besoins des tendances économiques.

La réunion de l'Assemblée générale a examiné le rapport sur la mise en œuvre des programmes et projets de la CIDC pour l'année écoulée, ainsi que son rapport financier pour 2024. A cet égard, la 40ème réunion de l'Assemblée générale de la CIDC a approuvé la recommandation de la 37ème réunion du Conseil d'administration de la CIDC relative aux activités et programmes de la CIDC pour l'année 2025.



## Le Secrétariat général visite le pavillon de l'ICESCO et fait l'éloge de sa participation innovante

En marge de la COP 29, S.E. le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Hissein Brahim Taha, a visité le pavillon de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ICESCO) où il a été accueilli par S.E. Dr. Salim bin Mohammed AlMalik, Directeur général de l'ICESCO, qui lui a donné un aperçu des initiatives et programmes innovants de l'ICESCO conçus spécifiquement pour la COP 29.

Au cours de cette visite, Dr AlMalik a mis l'accent sur les diverses activités et actions stratégiques que l'ICESCO prévoit d'entreprendre durant la conférence dont, notamment, des réunions ministérielles de haut niveau et des tables rondes. Ces sessions traitent de domaines importants tels que le rôle de la science spatiale dans la promotion de l'action climatique et l'impact significatif du patrimoine culturel dans la promotion de la durabilité environnementale.

Le Secrétaire général a félicité l'ICESCO pour son approche proactive dans la présentation des contributions faites par le monde islamique dans la lutte contre le changement climatique. Il a souligné l'importance des initiatives qui intègrent les dimensions scientifiques, éducatives et culturelles, et a salué les

efforts que déploie l'ICESCO pour promouvoir des solutions innovantes dans ses domaines d'activité. Le Secrétaire général a également réaffirmé le soutien du Secrétariat général de l'OCI à l'ICESCO, d'autant que les programmes de cette dernière s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de l'OCI, à savoir la promotion de la résilience et la réalisation du développement humain durable dans l'ensemble du monde islamique.

Le Secrétaire général a également mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre les Etats membres de l'OCI, tout en soulignant la responsabilité partagée dans la lutte contre la crise climatique mondiale. Il a salué l'engagement de l'ICESCO à promouvoir une approche holistique qui intègre la science, la technologie, l'éducation et la préservation de la culture en tant qu'outils clés dans la lutte contre le changement climatique au niveau mondial.

Le Pavillon de l'ICESCO à la COP 29 a servi de plate-forme pour mettre en exergue les diverses initiatives du monde islamique dans le domaine de l'action climatique, confortant ainsi le rôle prépondérant de l'Organisation dans le partage des connaissances et le renforcement des capacités en faveur du développement durable, et soulignant ses contributions nova-

trices dans le domaine de l'action climatique. D'autre part, et à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, l'ICESCO a organisé, en partenariat avec le Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication du Royaume du Maroc et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), une Table ronde sur le thème «Ensemble pour la santé mentale et le bien-être des jeunes». Le but de cette Table ronde était de susciter une prise de conscience sur la nécessité de déployer des efforts concertés à tous les niveaux pour faire face aux problèmes de santé mentale et soutenir les personnes souffrant de troubles mentaux.

Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la Table ronde, le 9 octobre 2024, au siège du Ministère de la jeunesse et de la culture à Rabat, Dr Abdelilah Benarfa, Directeur général adjoint de l'ICESCO, a mis en exergue la relation entre la santé mentale et la culture, dans la mesure où les activités culturelles contribuent à la réduction des maladies et des troubles mentaux. Dans cette veine, il a donné un aperçu du programme de l'ICESCO destiné à mettre fin au harcèlement, qui comprend des ateliers, des conférences éducatives et des concours divers.

## L'OCI examine le "Statut des fonds humanitaires"



Le Secrétariat général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) a tenu le 13 novembre 2024, à son siège de Djeddah, une réunion du Groupe d'experts gouvernementaux à composition non limitée pour discuter du projet de Statut des Fonds humanitaires, en application de la résolution adoptée à cet égard par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères.

S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a déclaré que la réunion se tient dans un contexte de situations humanitaires difficiles et dures qui exigent des efforts concertés et une action collective pour adopter toutes les mesures susceptibles d'aider à contenir ces crises et ces épreuves humanitaires.

Dans son allocution, le Secrétaire général a précisé qu'il est important de déployer tous les efforts requis pour finaliser le Statut de ces fonds, apporter les réformes nécessaires à son mécanisme de fonctionnement et le soutenir avec les ressources financières nécessaires afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle. L'allocution prononcée au nom du Secrétaire général de l'OCI par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, culturelles et sociales, l'Ambassadeur Tarig Ali Bakheet, a passé en revue les grands défis auxquels sont confrontés les Etats membres sur le plan humanitaire.

Le Secrétaire général a exprimé ses remerciements et son appréciation au pays du siège, le Royaume d'Arabie saoudite, pour son soutien et son parrainage de l'OCI. De même qu'il a remercié la République du Cameroun, présidente du Conseil des Ministres qui a assuré la présidence des fonds, et l'Etat du Qatar pour son rôle pionnier dans l'action humanitaire, son initiative dans l'établissement des fonds humanitaires et son élaboration d'un nouveau projet de Statut.

Dans un autre contexte, le Secrétaire général de l'OCI, M. Hissein Brahim Taha, a prononcé un discours à la 10ème réunion de l'Assemblée générale de l'Union des Radios et Télévisions des Etats de l'OCI, qui s'est tenue virtuellement le 2 octobre 2024. Le Secrétaire général a déclaré que l'Union joue un rôle essentiel dans l'élaboration d'un message médiatique objectif pour la Oummah islamique en diffusant un discours religieux équilibré sur l'Islam et ses nobles valeurs, en contribuant efficacement à réfuter l'islamophobie et en contrant les campagnes de diffamation visant les symboles de la noble religion islamique.

M. Hissein Brahim Taha a souligné que l'Union a un rôle clé dans la défense de la cause palestinienne, qui passe par une étape très sensible et dangereuse suite au ciblage continu par les forces d'occupation israéliennes du peuple

palestinien dans les villes palestiniennes, en particulier dans la bande de Gaza, où on a enregistré plus de 42.147 martyrs depuis le 7 octobre 2023 et au moins 101.568 Palestiniens blessés, selon les statistiques de l'Observatoire des médias de l'OCI sur les crimes israéliens contre les Palestiniens, publiées le 24 septembre 2024.

Dans l'intervalle, le Secrétaire général a exprimé ses remerciements et son appréciation à S.E. le Ministre de l'Information du Royaume d'Arabie saoudite, M. Salman bin Yousef Al Dosari, Président du Conseil exécutif et de l'Assemblée générale de l'Union, pour son soutien continu qui permet à l'Union de surmonter les difficultés. Il a également salué les efforts considérables déployés par le Royaume d'Arabie saoudite en termes de soutien matériel et moral et de facilités accordées à cette institution pour lui permettre de contribuer au développement de l'action des médias en matière de radiodiffusion et de télévision. Il a également salué le leadership du Président de l'Union, S.E. Dr Amr Al-Leithi, qui, avec le soutien de son équipe, s'efforce de mettre en place des programmes et des projets que l'Union peut entreprendre dans les domaines de la radiodiffusion et de la télévision.

## Le Secrétaire général reçoit la Directrice exécutive de l'Organisation pour le développement de la femme

S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a reçu dans son cabinet au siège de l'OCI, le 4 décembre 2024, S.E. Dr Afnan Al-Shuaibi, Directrice exécutive de l'Organisation pour le développe-

ment de la femme (ODF), et ce, en marge de la 8ème Conférence annuelle de coordination des Institutions de l'OCI, tenue au Secrétariat général de l'OCI, les 4 et 5 décembre 2024.

Au cours de cette rencontre, les deux par-

ties ont discuté des moyens de renforcer la coopération et la coordination institutionnelle entre le Secrétariat général et l'ODF, en particulier dans le domaine du soutien et du renforcement du rôle de la femme dans la société.

## Monuments et patrimoine architectural des anciennes mosquées du Koweït

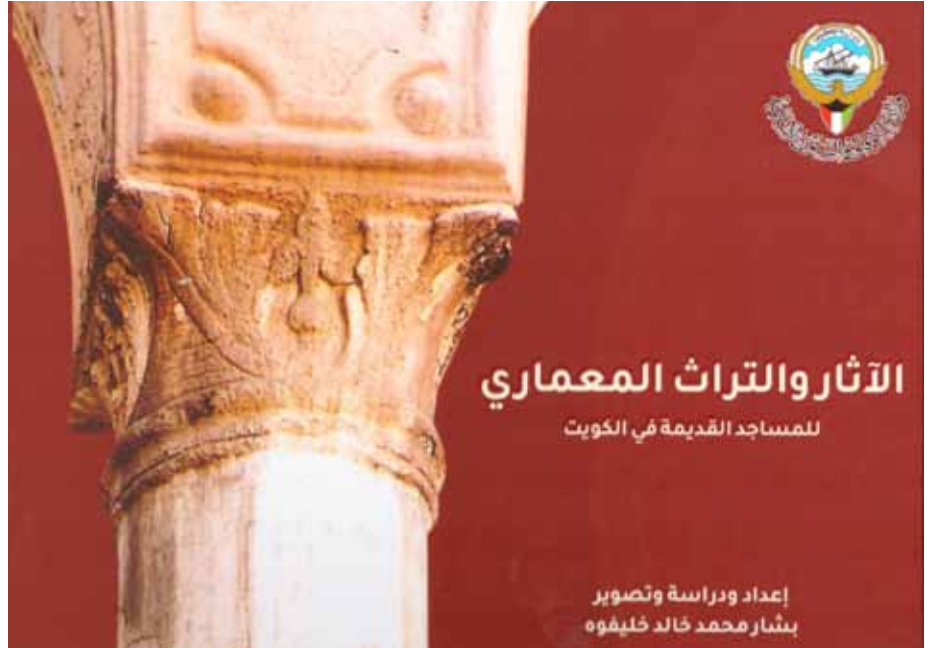
**Koweït - Hajjaj Salama - dpa :** L'architecture koweïtienne a été influencée par de multiples cultures. La culture ottomane, par exemple, est le résultat de la présence pendant des siècles du califat ottoman dans de nombreux pays du monde islamique. Quant à l'influence de la culture indienne, elle s'est exercée à travers le contact des marchands et des scientifiques koweïtiens avec les navires marchands qui passaient par les régions indiennes pour les besoins du commerce et du transport des marchandises. C'est ainsi qu'ils ont été initiés à la civilisation indienne dans tous ses aspects, y compris sur le plan de l'architecture, des arts, de la gastronomie et des marchés, à travers leurs expériences quotidiennes, leurs déambulations dans ces régions et leur accès aux marchés indiens.

Les mosquées comptent parmi les éléments les plus importants de l'architecture koweïtienne et constituent l'un des témoins du patrimoine et de la civilisation du Koweït et des Koweïtiens en termes d'architecture, ainsi qu'une preuve vivante de l'attention accordée aux mosquées par les dirigeants et le peuple koweïtiens.

L'ouvrage «Monuments et patrimoine architectural des anciennes mosquées du Koweït» de Bashar Mohammed Khalid Khalifuh, publié par le Ministère des Awqaf et des affaires islamiques du Koweït, illustre l'intérêt des Koweïtiens pour les mosquées avant et après la révolution pétrolière, et décrit la richesse des monuments et du patrimoine architectural de ces mosquées.

Le livre nous fait découvrir l'émergence et le développement du style architectural dans les mosquées du patrimoine, et les premières mosquées du Koweït, et nous présente une étude artistique et historique de l'architecture des mosquées, traitant des conceptions architecturales des minarets, de l'éclairage des dômes, de l'évolution de l'architecture et des arts du mihrab et du minbar, des colonnes et des arts décoratifs, ainsi que des portes et de leur décoration à travers le patrimoine.

Dans cet ouvrage, Bashar Mohammed Khalid Khalifuh, auteur du livre «Monuments et patrimoine architectural des anciennes mosquées du Koweït», aborde l'évolution remarquable de l'architecture des mosquées au Koweït et le rôle joué par le Département des Awqaf koweïtiennes dans ce domaine. Il se concentre sur l'étude des vestiges architecturaux trouvés dans les anciennes mosquées, depuis l'émergence des mosquées dans l'État du Koweït jusqu'au style patrimonial ancien que le Département



des Awqaf koweïtiennes s'est efforcé de faire revivre après 1949.

L'ouvrage traite de l'architectonique, de l'évolution du style architectural des mosquées et du rôle du Département des Awqaf du Koweït dans la définition de ce type d'architecture islamique.

Une autre étude, intitulée «Le développement pratique des monuments architecturaux du Département des Awqaf du Koweït», aborde les activités du Département et le développement remarquable des monuments architecturaux des vieilles mosquées.

L'auteur présente une étude technique historique des monuments architecturaux des mosquées koweïtiennes, et s'arrête sur les caractéristiques techniques et esthétiques sur le plan architectural. Il fournit une étude approfondie de tous les types de décoration et de gravures, ainsi que du modèle des colonnes, des portes et de leurs types, des fenêtres et de leurs formes, en plus de l'étude technique des minarets, des dômes, des chaires, des mihrabs et autres. L'étude comprend également une analyse des motifs et des gravures et les rattache aux écoles islamiques auxquelles ils appartiennent.

Les pages et les chapitres de l'ouvrage soulignent que les Koweïtiens ont toujours eu un goût esthétique, tant dans le passé que dans le présent, comme en témoignent les aspects esthétiques des mosquées des années 1950,

qui reflètent une architecture qui confère une dimension spirituelle et morale à la construction et qui mettent en évidence les caractéristiques de l'identité koweïtienne.

Selon l'ouvrage, l'année 1949 a été marquée par un changement qualitatif évident dans l'architecture des anciennes mosquées du Koweït, le Département des Awqaf ayant joué un rôle efficace dans l'introduction de cette nouvelle architectonique dans le style architectural des mosquées du patrimoine, en agrandissant les mosquées et en construisant de grands minarets. Le Département des Awqaf s'est ensuite transformé en un Ministère moderne au début des années 1960, dirigeant divers travaux et activités islamiques, alors qu'il n'était qu'un petit département au début de sa création, en 1949.

Comme le souligne l'auteur, le Département des Awqaf a fait appel à un groupe d'ingénieurs et d'architectes ainsi qu'à l'expertise des constructeurs koweïtiens qui ont partagé leurs expériences et leur savoir-faire afin d'insuffler un nouvel esprit aux vieilles mosquées du Koweït.

Dans cet ouvrage, l'auteur apporte un éclairage nouveau sur l'histoire architecturale des mosquées koweïtiennes, en examinant les anciens modèles de conception et en les évaluant d'un point de vue esthétique et artistique, et en les reliant à leurs écoles artistiques respectives.

## Ô Gaza, qu'as-tu fait ?

L'une des questions existentielles qui accompagnent le projet sioniste depuis sa création à la fin du XIXe siècle est la nature de l'État ou de l'entité que le mouvement sioniste cherche à établir. Les historiens et les chercheurs sont bien conscients de l'intense conflit entre le courant libéral séculier et le courant religieux biblique sur la nature de la société et de l'État souhaité. Or ce conflit, qui s'est transformé en une lutte sanglante dans les rues et les ruelles d'Europe, s'est traduit par la déportation, volontaire ou forcée, de Juifs dans des bateaux de transport surchargés vers les territoires palestiniens pacifiques. Les tensions au sein de cette entité se sont poursuivies avec une nette prédominance du courant ashkénaze, laïc et progressiste, tout au long de la période d'établissement et de construction, jusqu'au milieu des années 1990, lorsqu'Israël a connu le début d'un glissement progressif vers la droite. Il est évident que les facteurs politiques et économiques ont joué un rôle prépondérant dans le renforcement de la droite israélienne.

Cependant, la principale raison réside dans le blocage de la perspective du projet israélien dans son ensemble qui, depuis sa création, n'a pas été en mesure de garantir la géographie nécessaire à sa stabilité, ni la démographie lui permettant d'assurer sa souveraineté sur les territoires dont il s'est emparé et sur ceux qui figurent dans ses plans. Ce handicap stratégique a été aggravé par la résistance du peuple palestinien qui s'est accroché à sa terre, et la promesse sur laquelle le sionisme a fondé toute sa propagande médiatique pendant des décennies, à savoir l'établissement d'une patrie où les juifs seraient en sécurité, s'en trouve donc compromise.

Mais l'obsession de la continuité qui a accompagné ce projet, même dans ses plus grands triomphes, s'est manifestée, si bien que la droite israélienne s'en est trouvée renforcée dans toutes les couches de la société israélienne, faisant ainsi basculer l'ensemble de la société vers la droite. La lutte politique en Israël est devenue ainsi une lutte entre la droite et l'extrême droite, c'est-à-dire entre les extrémistes et les plus extrémistes, de sorte que crise existentielle qui a surgi avec l'entité s'est encore aggravée, en ce sens que discours religieux imprégné de théologie biblique a refait surface et a même dominé les domaines politique, social et culturel.

Les prophéties religieuses sont devenues le principe directeur de la politique, et le concept de conflit politique sur le terrain avec les Palestiniens est devenu un sujet purement religieux. Ainsi, parler de la solution à deux États qu'Israël promet au monde depuis des décennies est-il devenu un tabou politique et religieux.

Face au sentiment religieux croissant que la prophétie était sur le point de se réaliser, les événements du 7 octobre 2023 ont été un choc tout autant pour Israël que pour le peuple israélien. En effet, Israël s'est trouvé abattu par son ennemi le plus faible, se retrouvant humilié dans sa dignité ; mais son obsession de la continuité s'est accentuée, surtout après la résistance des Palestiniens de la bande de Gaza pendant les quatorze mois où il a exercé sur eux la cruauté la plus sanguinaire dans la folie la plus pure. Cette patience stratégique palestinienne a mis Israël face à ses pires rêves, à savoir son incapacité à briser la volonté des Palestiniens et à les forcer à quitter leur terre, associé à son échec militaire à soumettre la Bande de Gaza. Cela explique l'intensité de la rhétorique des dirigeants israéliens, chargée de tous les termes de détermination, d'anéantissement, de déportation, de tuerie, de destruction, etc. etc... Ces expressions reflètent les complexes psychologiques des dirigeants de cette entité, ainsi que la frustration interne qu'ils éprouvent en raison des promesses bibliques non tenues sur lesquelles ils ont été élevés depuis leur naissance. Ce sentiment est devenu au fil du temps le principal moteur de la politique israélienne, ce qui explique la confusion dans laquelle elle se trouve ces jours-ci en acceptant le cessez-le-feu et en s'engageant rapidement dans la mise en œuvre des termes de l'accord y afférent. Puis sa fascination devant l'offre du Président américain de déporter la population de Gaza et de préparer l'armée à amorcer cette déportation, sa précipitation à enchérir sur les conditions de la seconde phase de l'accord, puis son annonce de la préparation de l'armée à une nouvelle opération militaire, suivie par son relâchement de la corde sur les conditions de la seconde phase, et ainsi de suite. Autant de déclarations et de décisions dont la cadence se mesure désormais en heures, et non plus en semaines ou en mois, comme c'est le cas dans les politiques des pays caractérisés par la sobriété et la pondération. Il ne fait aucun doute que la position arabe unifiée et la position islamique qui la sous-tend ont contribué à l'échec du plan de déplacement de Gaza, compliquant davantage la crise du projet sioniste, dont ni lui ni ses partisans n'ont encore compris que le pouvoir absolu n'a jamais apporté la sécurité et la stabilité dans notre région, et que la seule conséquence de la violence est la mise en évidence du projet sioniste, qui aboutit à une plus grande rupture de la solidarité des peuples et des nations avec ce projet. Ainsi, la crise existentielle de l'entité israélienne ne fera que s'aggraver, son aliénation passant d'une aliénation régionale à une aliénation mondiale, associée à une aversion encore plus grande des Arabes à son égard et, par voie de conséquence, à l'éclosion des initiatives d'aversion mondiale. L'histoire nous a appris que la politique au Moyen-Orient ne peut être résolue par la force, et que plus la force est grande, plus son échec est profond. Le sort de l'ancien régime syrien est encore vivace dans les mémoires, et tout comme Gaza nous a appris tout au long de l'histoire qu'elle est un rocher sur lequel se brisent tous les rêves des conquérants, ce même rocher qui a brisé le prestige de Hulagu tout comme Hattin (bataille de Tibériade), finira par briser l'euphorie de Netanyahu et la folie de Ben-Gvir



par Tarek Laajal  
Spécialiste au Cabinet du  
Secrétaire général

*Le conflit politique en Israël est ainsi devenu un conflit entre la droite et l'extrême droite, entre le radical et le plus radical.*

## Temples de Karnak : Des gravures qui racontent l'histoire de l'Égypte

**Louxor (dpa)** - «Karnak est un monde dans lequel on se perd totalement»... C'est ainsi que les égyptologues et les livres d'histoire décrivent le complexe de temples de Karnak, qui s'étend sur de vastes zones à l'est de la ville historique de Louxor, en Haute-Égypte. Le site comprend notamment des portes et des colonnes imposantes, des monuments datant de l'ancienne Thèbes (aujourd'hui Louxor), qui est restée la capitale de l'Égypte antique pendant des siècles, et raconte aussi l'histoire des grands rois qui ont régné sur le pays et ont contribué à la construction de ces temples gigantesques. Quant aux inscriptions, dessins et peintures murales réalisés par les artistes de l'Égypte ancienne sur les colonnes, les murs et les plafonds des temples et palais de Karnak, ils relatent de nombreux détails de la vie quotidienne dans l'Égypte antique.

Selon les archéologues et les égyptologues, le complexe de Karnak est l'un des plus grands temples égyptiens anciens, non seulement en Égypte, mais dans le monde entier. D'après les sources historiques, le visiteur doit monter au sommet du premier pylône construit à cet endroit pour avoir une vue d'ensemble de tous ces édifices monumentaux. On peut ainsi voir, au premier plan, la grande cour des Éthiopiens, la porte de Sheshonq, derrière elle la grande salle couverte à colonnes, puis

l'obélisque d'Hatchepsout, le temple de granit, la salle des fêtes de Thoutmosis III, à l'horizon lointain la porte orientale, et à droite au sud le lac sacré et les vestiges de la tombe d'Osiris, puis la série des pylônes méridionaux ; au-devant l'édifice d'Evergète, le temple d'Edfou et d'autres monuments. Autant de bâtiments et de monuments qui ont attiré l'attention des explorateurs et des égyptologues étrangers, ainsi que des archéologues égyptiens, qui se sont efforcés de découvrir davantage de vestiges archéologiques et de secrets dans la région à travers les recherches, les études et les fouilles qui se poursuivent encore aujourd'hui. C'est dans le contexte de ces recherches, études et fouilles archéologiques en cours dans et autour du complexe des temples de Karnak, que vient le livre intitulé «Les temples de Karnak : La Cour Ouest, de l'époque pharaonique à l'époque byzantine», écrit par l'archéologue égyptien Dr Mansour Boraik, qui a supervisé une série de fouilles menées par une mission archéologique égyptienne sur la Place Ouest des temples de Karnak sur une période de huit ans.

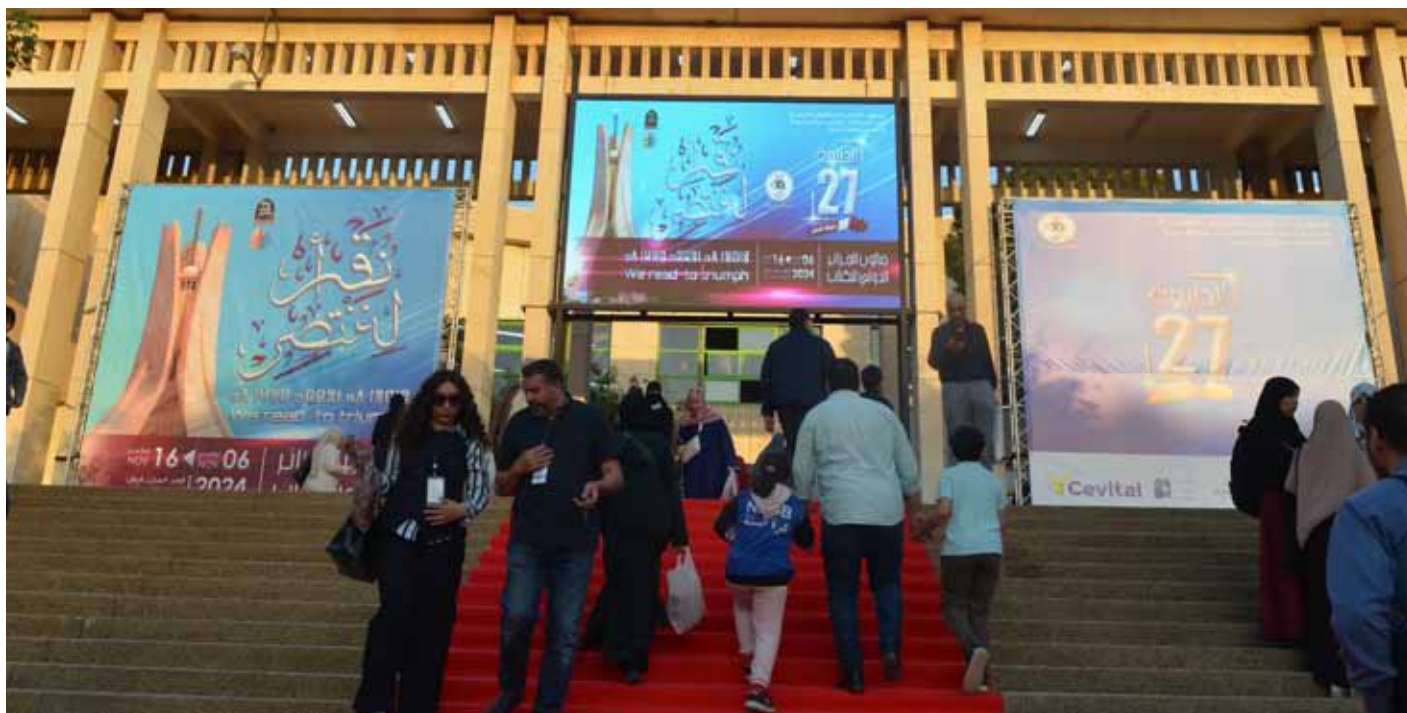
L'ouvrage, publié par le Conseil supérieur des antiquités égyptiennes, présente les résultats des travaux de la mission archéologique égyptienne qui a travaillé dans la Cour Ouest des temples de Karnak et qui a mis au jour

des monuments et des objets, ainsi que des preuves et des secrets qui révèlent des aspects importants de l'histoire de ces temples, qui conservent encore aujourd'hui une grande partie de leurs mystères.

Le livre résume les résultats scientifiques des fouilles supervisées par l'archéologue égyptien Dr. Mansour Boraik, qui ont changé la vision scientifique de la zone (la Cour Ouest des temples de Karnak), qui ont apporté de nouvelles informations historiques et archéologiques à l'histoire des temples de Karnak ainsi que des informations géologiques et géographiques, qui s'ajoutent à l'histoire de l'ancienne Thèbes (aujourd'hui Louxor) à travers les âges. A noter que la plupart de ce qui a été découvert concerne des monuments architecturaux et des reliques qui apparaissent pour la première fois et que l'on ne trouve pas dans les autres temples de Thèbes.

Le premier chapitre de l'ouvrage traite des monuments situés devant les temples de Karnak tout au long des âges à travers les anciennes inscriptions et scènes égyptiennes et leur évolution selon les époques, ainsi que certaines peintures et blocs de pierre qui les ornent, et qui illustrent les événements historiques, ainsi que les ajouts architecturaux qui y ont été introduits.





## La lecture en Algérie en plein essor

Alger, dpa : Ceux qui ont visité le Salon international du livre d'Algérie garderont de nombreuses questions en suspens. Entre la bousculade provoquée par la vente d'un livre cadeau d'un auteur arabe, qui a nécessité l'intervention des forces de l'ordre, et la forte demande pour les publications de la maison d'édition égyptienne «Asir al-Kutub», ou les livres religieux, ou encore la demande sans précédent pour les livres et la littérature écrits en anglais, il y a des tendances qui se dégagent chez les lecteurs algériens et qui méritent examen et réflexion.

Un journaliste, Ahmed, s'est dit impressionné par la grande affluence au Salon du livre, notamment par les jeunes, estimant qu'il s'agit là d'un phénomène sain et optimiste. Or, de telles scènes, a-t-il reconnu, auraient semblé irréalistes et relever du rêve il y a seulement quelques années.

Le journaliste Ahmed a poursuivi sa visite du Salon, se déplaçant de pavillon en pavillon tout en portant un sac sur le dos pour ranger les livres qu'il a achetés auprès de différentes maisons d'édition, avant de conclure que les Algériens sont devenus de plus en plus friands de livres et d'écrits en différentes langues.

Nisreen, une jeune Algérienne d'une vingtaine d'années qui travaille comme hôtesse à la mai-

son d'édition égyptienne "Asir al-Kutub", souligne la demande record pour les différentes publications exposées, qui vont des livres religieux aux livres psychologiques en particulier, où l'écrivain palestinien Adham Al-Sharqawi occupe une place significative.

Nisreen n'a pas été en mesure de déterminer les raisons qui sous-tendent cette affluence mais s'est félicitée de la grande polarisation dont la maison d'édition avec laquelle elle travaille a bénéficié, comme si sa langue voulait dire qu'elle a accompli sa mission avec succès et que les Algériens aiment vraiment lire, qu'ils sont avides de lecture contrairement à ce que l'on prétend çà et là.

Quant à l'imam de la mosquée Anas Ibn Malik, dans une colline de la capitale Alger, n'a pas manqué d'annoncer, avant de monter en chaire pour prononcer le sermon du vendredi, qu'il avait réussi à doter la bibliothèque de la mosquée de plus de 150 titres portant sur différents domaines religieux. Il a remercié les fidèles qui ont répondu à l'appel qu'il avait lancé il y a quelques jours pour profiter du Salon du livre et contribuer à l'achat de livres et de publications, opération qu'il avait personnellement supervisée afin qu'ils ne soient pas en contradiction avec les références religieuses authentiques, a expliqué l'imam.

D'aucuns se sont efforcés d'expliquer la très forte demande dont font l'objet certains auteurs et leurs œuvres, la liant à la révolution apportée par les technologies numériques et l'impact évident qu'elles ont sur les modes de communication.

L'un des écrivains algériens, qui a préféré garder l'anonymat, a lié «le Prix du plus populaire», à la forte présence du lauréat sur les plateformes des médias sociaux, abstraction faite de son style d'écriture particulier, en soulignant à cet égard que le nombre de fans dudit auteur dépasse les 10 millions sur TikTok et Instagram. Cela lui a ainsi permis d'atteindre plus facilement un grand nombre de jeunes qui sont attirés par les histoires et les romans qu'il écrit et publie, dont un grand nombre de lecteurs algériens, comme on a pu le constater lors de la dernière édition du Salon international du livre.

Certains ont tenté de mettre en cause le changement de mentalité de la jeunesse algérienne et l'impact du conflit idéologique interne et son emprise d'une manière ou d'une autre sur leur psyché. Cependant, il semblerait évident que cet état de chose exige des études approfondies de la part de spécialistes chevronnés pour une compréhension correcte et précise.

## Le Soudan

**Capitale :** Khartoum

**Superficie :** 1.861.484 kilomètres carrés

**Population :** 47.958,856

**Langues nationales :** Arabe et anglais

**Monnaie :** Livre soudanaise



Le Soudan désignait autrefois la partie de l'Afrique située au sud du Sahara, soit le désert qui s'étend de l'océan Atlantique à l'ouest à la mer Rouge et à l'océan Indien à l'est. Ce nom désigne aujourd'hui la région située au sud de l'Égypte, et plus précisément la partie centrale du bassin du Nil.

Le Soudan, ou la République du Soudan, est un pays islamique, arabe et africain qui représente un tissu social unique avec des cultures, des ethnies et des apparences différentes que l'on trouve rarement ailleurs dans le monde.

La Conférence des anciens élèves a été créée en 1938 pour servir d'interface socioculturelle aux diplômés des écoles supérieures du Soudan, mais ce mouvement a tôt fait de réclamer la décolonisation du Soudan et de revendiquer le droit à l'autodétermination pour les Soudanais. Les efforts se sont poursuivis jusqu'à ce que le Parlement soudanais se réunisse le 19 décembre 1955, déclare l'indépendance du Soudan et demande que les deux pays à gouvernance bilatérale reconnaissent le Soudan en tant qu'État indépendant. Les forces étrangères ont fini par quitter le pays et le drapeau soudanais a été hissé le 1er janvier 1956.

Au début de l'année 2011, la population du Soudan était estimée à 33.419.625 habitants. La population du Soudan est composée de tribus d'origine arabe, africaine et nubienne.

Le Soudan a un climat tropical caractérisé par des températures élevées pendant la majeure

partie de l'année, allant d'un climat très sec dans l'extrême nord à un climat semi-humide dans le sud. Désertique et semi-désertique dans le nord (État du Nord, Kordofan du Nord et Darfour du Nord) et pluvieux dans le centre et le sud, la majeure partie du territoire soudanais se compose de plaines plates, de hauts plateaux à l'est et de la chaîne des monts Nouba et des monts Marrah à l'ouest.

Le pays est situé entre 8,45° et 23,8° de latitude nord et 21,49° et 38,24° de longitude est. Les précipitations annuelles ne varient pratiquement pas dans l'extrême nord mais oscillent entre 500 mm et 1000 mm dans le sud du pays. Le Nil et ses différents affluents jouent un rôle essentiel dans la vie économique, sociale et culturelle du Soudan, ainsi que dans ses relations avec l'étranger.

Les eaux du Nil et de ses affluents sont utilisées pour la production d'électricité à partir des barrages-réservoirs de Roseires, Sennar, Khashm al-Qarba, Djebel Aulia et Merowe, ainsi que pour la navigation et la pêche. Les réserves d'eau souterraine sont estimées à 900 milliards de mètres cubes d'eau utilisable pour l'irrigation et les besoins civils.

Les religions locales au Soudan sont l'Islam, le Christianisme et les croyances locales, tandis que les langues sont l'arabe, les langues locales et les dialectes.

Le système de gouvernement est décentralisé et les niveaux de gouvernement se présentent

comme suit : Le niveau national du gouvernement, qui exerce le pouvoir pour protéger la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale du Soudan et promouvoir le bien-être de son peuple. Puis le niveau de gouvernement provincial, qui exerce le pouvoir au niveau de la province et fournit des services publics aux citoyens. Vient ensuite les gouvernements locaux, qui sont présents dans toutes les régions du Soudan. Le Soudan compte 18 provinces.

Khartoum est la capitale du Soudan, et est appelée la triple capitale, car elle se compose de trois villes : Khartoum (la capitale politique), Omdurman (la capitale nationale), et Khartoum Bahri (la capitale industrielle).

Les industries les plus importantes sont le textile, le ciment, les huiles comestibles, le sucre, le savon, les produits du cuir, les denrées alimentaires, l'exploitation minière et l'industrie manufacturière.

Khartoum est la capitale du Soudan, et est appelée la triple capitale, car elle se compose de trois villes : Khartoum (la capitale politique), Omdurman (la capitale nationale), et Khartoum Bahri (la capitale industrielle).

Les industries les plus importantes sont le textile, le ciment, les huiles comestibles, le sucre, le savon, les produits du cuir, les denrées alimentaires, l'exploitation minière et l'industrie manufacturière.



# A propos

L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est la deuxième plus grande organisation intergouvernementale après les Nations unies avec 57 Etats membres éparpillés dans 4 continents. L'Organisation est le porte-voix du monde musulman dont elle assure la sauvegarde et la protection des intérêts dans l'esprit de promouvoir la paix internationale et l'harmonie entre les différents peuples du monde. L'Organisation a été créée sur décision du Sommet historique qui a eu lieu à Rabat, Royaume du Maroc, le 12 rajab 1389 H (25 septembre 1969), à la suite de l'incendie criminel de la Mosquée d'Al-Aqsa d'Al-Qods occupé.

En 1970, la première réunion de l'histoire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères (CIMAE) a été tenue à Djeddah et a décidé de mettre sur pied un secrétariat permanent basé à cette ville et dirigé par le Secrétaire général de l'Organisation. M. Hissein Brahim Taha est le Douzième Secrétaire général à être investi de cette fonction qu'il assume depuis novembre 2021.

La présente Charte de l'Organisation a été adoptée par la 3<sup>ème</sup> Conférence des Ministres des Affaires étrangères tenue en 1972. La Charte a fixé les objectifs et principes de l'Organisation et les moyens fondamentaux de renforcer la solidarité et la coopération entre les Etats membres. Au cours des quatre dernières décennies, le nombre des Etats membres est passé de 30 Etats membres fondateurs à 57 Etats. La Charte a été mise à jour lors du 11<sup>ème</sup> Sommet Islamique tenu à Dakar au Sénégal en 2008 pour s'adapter à l'évolution du monde islamique et répondre adéquatement aux exigences du 21<sup>ème</sup> siècle.

L'Organisation a l'insigne honneur de galvaniser la Oummah dans une parfaite unité et de représenter dignement le monde musulman en épousant les causes qui tiennent à cœur à plus de 1,5 milliard des musulmans à travers le monde. L'Organisation entretient des relations de concertation et de coopération avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales, pour protéger les intérêts vitaux des musulmans et œuvrer pour le règlement des conflits dans lesquels des Etats membres se trouvent impliqués. En sauvegardant les valeurs cardinales de l'Islam et des musulmans, l'Organisation a beaucoup fait pour dissiper les préjugés et a fortement prôné l'élimination de la discrimination à l'encontre des musulmans, dans toutes ses formes et manifestations.

Les Etats membres de l'OCI se trouvent confrontés à plusieurs défis du 21<sup>ème</sup> siècle et afin d'y faire face, la 3<sup>ème</sup> Session extraordinaire du Sommet Islamique, tenue à Makkah en décembre 2005, a conçu un projet appelé Programme d'action décennal, qui prévoit une action commune des Etats membres Le Programme d'Action Décennal de l'OCI (PAD) a été mis en œuvre avec succès et a été entièrement bouclé avec la fin de l'année 2015.

L'Organisation a élaboré un programme successeur pour la prochaine décennie (2016-2025). Le nouveau Programme d'action OCI-2025 s'appuie sur les dispositions de la Charte de l'OCI et se décline en 18 domaines prioritaires et 107 objectifs. Les domaines prioritaires incluent les problématiques de la paix et de la sécurité, la Palestine et Al-Qods, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le terrorisme, l'investissement et les finances, la sécurité alimentaire, la science et la technologie, les changements climatiques et le développement durable, la modération, la culture et l'harmonie interconfessionnelle, l'autonomisation des femmes, l'action humanitaire islamique commune, les droits de l'homme et la bonne gouvernance, pour n'en citer que ceux-là.

Le Sommet Islamique, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères et le Secrétariat Général constituent les principaux organes de l'OCI. L'Organisation compte également trois comités thématiques permanents qui sont le comité de la science et de la technologie, le comité de l'économie et du commerce, le comité de la communication et de la culture ainsi que le Comité Al-Qods. En outre, l'Organisation possède des institutions spécialisées opérant sous sa bannière, telles que la Banque Islamique de Développement (BID) et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO). Ces comités thématiques, organes subsidiaires et institutions affiliées de l'Organisation jouent un vital et complémentaire en travaillant dans divers domaines.

Pour lire plus, visitez le site  
[www.oic-oci.org](http://www.oic-oci.org)



نظام التعاون الإسلامي  
OIC - OCI

Promouvoir les Cultures Islamiques • Lutter contre la pauvreté  
 Protéger les droits des minorités musulmanes  
 Préserver l'héritage islamique • Hisser la science et la technologie  
 Défendre la cause de la Palestine • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique  
 Renforcer les relations internationales • Atteindre le dialogue entre les cultures et les religions  
 Renforcer la coopération économique et commerciale  
 Encourager le dialogue international  
 Combattre le terrorisme • Atteindre le développement économique et les religions  
 Raffermer les relations internationales • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique  
 Défendre la cause de la Palestine • Valoriser le développement économique et la solidarité islamique



منظر التعاون الإسلامي  
 OIC - OCI

